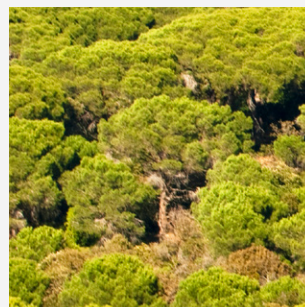


FEUILLE^{de} de la ROUTE de la **PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE** en Occitanie

MISE À JOUR 2026

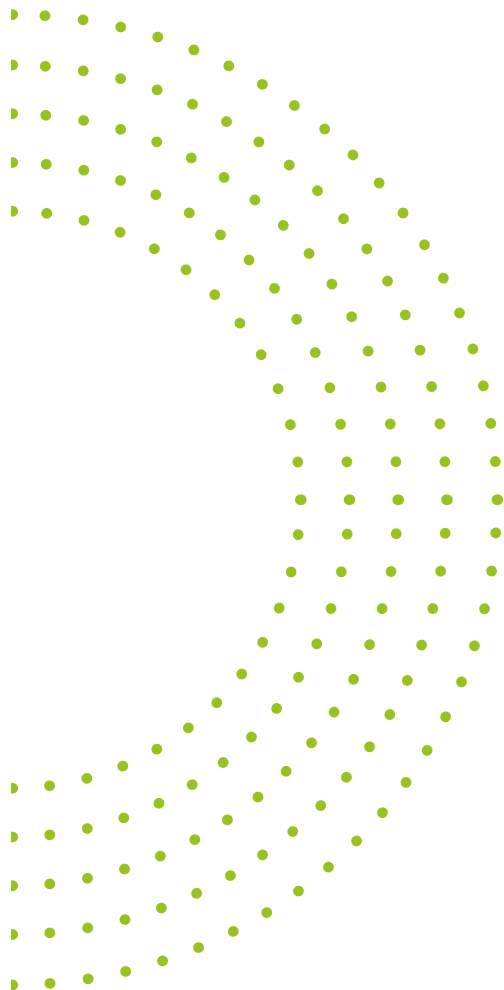
*État d'avancement de la COP atténuation et préservation,
Intégration du volet adaptation*



**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer





mise à jour 2026

Crédits photos de la couverture

(de haut en bas et de gauche à droite)

Arnaud Bouissou/Terra, Laurent Mignaux/MEEDDM, Arnaud Bouissou/Terra.

Éviter l'ingérable et gérer l'inévitable



Structurée par ses deux piliers que constituent d'une part l'atténuation du changement climatique par la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, la protection de nos ressources et de la biodiversité, et d'autre part l'adaptation de nos territoires à l'évolution du climat, la planification écologique en Occitanie fait converger les stratégies locales, articule entre elles les actions et initiatives portées par un grand nombre d'acteurs et nous fixe un cap concret à l'horizon 2030.

Nous mesurons déjà aujourd'hui une baisse sensible de nos émissions de gaz à effet de serre en région, témoignant de l'impact global des multiples actions entreprises dans les domaines des mobilités, du logement, de l'industrie, mais aussi de l'implication de l'ensemble des citoyens. Ces avancées sont à poursuivre et à amplifier encore davantage afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2030 dans le cadre de la COP Occitanie.

À travers les crises récentes, nous voyons combien l'Occitanie est déjà particulièrement exposée aux impacts du changement climatique; la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), définie à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC, nous montre que ces impacts, vagues de chaleur, incendies, sécheresses, inondations, crues, retrait et gonflement des argiles, submersions marines ou recul du trait de côte, vont s'accroître significativement. L'urgence à agir pour adapter notre territoire est réelle, qu'il s'agisse de protéger les populations, les ressources, les infrastructures, l'économie ou le patrimoine.

Nous savons que l'inaction a un coût; adapter nos territoires dans la perspective des évolutions climatiques attendues dans les décennies à venir est un choix économiquement pertinent et socialement responsable. Chacun de nous, à son niveau, a sa part de responsabilité dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation. Certaines d'entre elles, comme les solutions fondées sur la nature, peuvent être mises en œuvre facilement et à faible coût, qu'il s'agisse de végétalisation d'espaces urbains, de désimperméabilisation des sols, d'agroforesterie ou de restauration de cours d'eau, de zones humides d'espaces naturels littoraux. Ces actions peuvent en outre avoir plusieurs co-bénéfices, sanitaires, environnementaux, patrimoniaux...

Je remercie tous les acteurs investis depuis le lancement de la COP. Les travaux réalisés, notamment dans le cadre des réunions départementales de la COP en 2025 qui ont réuni plus de 500 participants, ont permis l'actualisation de notre feuille de route, enrichie désormais d'un volet «adaptation au changement climatique» qui présente la TRACC dans nos territoires.

Je compte sur chacun de vous pour poursuivre et accentuer encore davantage la dynamique de transition écologique à l'œuvre en Occitanie.

Pierre-André Durand

préfet de la région Occitanie

Agir ensemble pour une Occitanie résiliente, sobre et solidaire

En cette année 2026, l'Occitanie fait face à un constat sans appel: les crises que nous traversons ne sont plus des parenthèses, mais bien des réalités durables. Le développement des guerres dans le monde, les dérèglements climatiques (sécheresses, canicules, incendies, inondations), les tensions économiques et sociales dessinent un monde plus instable, plus incertain. Pourtant, c'est dans ce contexte exigeant que notre région doit, plus que jamais, afficher son ambition : **devenir un territoire pionnier de la transition écologique, juste et inclusive.**

La décarbonation de notre économie et de nos usages n'est pas une option, mais une nécessité vitale. Avec la stratégie **REPOS** et la **COP régionale**, nous avons déjà engagé une dynamique forte pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la mobilité et l'industrie, tout en augmentant la part des énergies décarbonées. Mais l'urgence climatique et géopolitique nous impose d'amplifier nos efforts, et c'est le sens de la nouvelle **Stratégie Régionale Énergie** adoptée en juin qui réhausse nos objectifs, en lien avec la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). **La souveraineté énergétique, la compétitivité de nos entreprises, la création d'emplois locaux et la justice sociale sont indissociables de cette transition.** Nous devons accélérer, innover et fédérer tous les acteurs – élus, entreprises, citoyens – autour de cette priorité absolue.

L'eau, ressource vitale, est au cœur de nos préoccupations. Le **Plan Résilience Eau**, adopté fin 2025, illustre notre détermination à sécuriser cette ressource pour tous : modernisation des réseaux, réutilisation des eaux usées, économies d'eau, et extension du Réseau Hydraulique Régional. Main dans la main avec toutes les parties prenantes, nous agissons pour faire de l'Occitanie un modèle de résilience hydrique, en associant sobriété, innovation et coordination entre tous les acteurs. **Chaque goutte compte, chaque projet compte.**



La biodiversité, quant à elle, est notre allié le plus précieux face au changement climatique. Des écosystèmes riches et diversifiés nous offrent des services essentiels qui atténuent les impacts du réchauffement et protègent populations et infrastructures des aléas climatiques. Grâce à la **Stratégie régionale pour la biodiversité**, à la **Stratégie Aires Protégées**, nous agissons pour préserver les écosystèmes, restaurer les milieux dégradés et concilier développement et protection du vivant. **1200 km de haies plantés, 13 000 ha mis en protection forte dans 14 Réserves Naturelles Régionales (première région française), 224 sites Natura 2000 protégés** : autant de preuves que la Région prend ses responsabilités.

Enfin, ces efforts d'atténuation des pressions sur notre environnement et sur le climat doivent désormais s'accompagner de **politiques d'adaptation au changement climatique généralisées**, dans la Région la plus exposée de France métropolitaine. Avec les concertations départementales menées dans le cadre de la COP dont nous présentons les travaux aujourd'hui, avec la **Stratégie Régionale d'Adaptation au Changement Climatique**, adoptée en novembre 2025, nous nous donnons les moyens de protéger nos populations, nos infrastructures et nos écosystèmes. **Solutions fondées sur la nature, innovation, gouvernance participative** : nous misons sur l'intelligence collective pour transformer les défis climatiques en opportunités d'amélioration de notre cadre de vie. **Un euro investi dans l'adaptation, c'est huit euros de dommages évités.**

La feuille de route 2026 que nous présentons aujourd'hui fait le bilan des trajectoires engagées dans chacun des domaines et nous projette dans le futur.

Elle est le fruit d'un travail collectif, rigoureux et elle s'appuie sur les forces de notre territoire – son dynamisme, sa diversité, son esprit d'innovation – pour répondre aux défis de notre temps. **Mais elle ne sera efficace que si chacun s'en empare.** État, collectivités, entreprises, associations, citoyens : nous avons tous un rôle à jouer.

L'Occitanie a les atouts pour réussir. **À nous de les mobiliser, ensemble.**

Carole Delga

Présidente du Conseil régional d'Occitanie

FEUILLE DE ROUTE DE LA COP OCCITANIE

Bilan 2026 et orientations

Une région en première ligne face au changement climatique

L'Occitanie fait partie des régions françaises les plus exposées aux effets du dérèglement climatique. Avec une augmentation projetée de +4,2°C d'ici 2100, **tous les aléas** se renforcent (vagues de chaleur deux fois plus fréquentes, sécheresse, retrait gonflement des argiles, incendies, inondations, recul du trait de côte...) avec des enjeux sur les populations (santé, précarité énergétique), l'économie (agriculture, tourisme, industrie), les écosystèmes (biodiversité, forêts, littoral) et les infrastructures.

L'Occitanie a engagé depuis 2024 une transformation écologique ambitieuse à travers sa feuille de route de la COP bâtie en concertation avec les territoires. Cette feuille de route publiée en 2025, fixe des objectifs ambitieux et des actions à l'horizon 2030 pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (GES) de 35% par rapport à 2019 et atteindre 19,6 MtCO₂eq, **préserver les ressources**. Elle est actualisée et complétée en 2026 pour renforcer la résilience des territoires face aux bouleversements climatiques déjà en cours par **l'adaptation au changement climatique** et assurer une **transition écologique juste**¹.

Bilan après deux ans de mise en œuvre : avancées et défis

106 actions sont inscrites et animées au niveau régional : 86 actions sectorielles sur chacun des pans de notre vie « Se nourrir, se loger, se déplacer, produire et consommer, préserver le vivant » et 20 actions transversales sur les sujets de transition juste, d'emplois et de compétences. Une grande majorité (supérieur à 70%) progresse conformément aux objectifs tandis que d'autres nécessitent une accélération. Parmi ces 106 actions, la mise à jour 2026 de la feuille de route a permis d'ajouter 12 actions pour l'adaptation au changement climatique, pour renforcer certains sujets ou les ajuster aux évolutions des stratégies et politiques en cours. Pour favoriser l'atteinte des objectifs, les territoires se sont fortement mobilisés tant à l'échelon départemental que local, animant et favorisant des réalisations concrètes sur leurs territoires. L'effort de l'ensemble des acteurs peut désormais être **suivi au travers d'indicateurs**².

Des avancées notables dans plusieurs secteurs clés

- Les transports montrent une dynamique positive avec +10% d'aménagements cyclables (6 208 km) entre 2023 et 2025, une augmentation de 13% du nombre de voyageurs en train régional (91 000/jour), et 16 245 bornes de recharge installées (93% de l'objectif 2026). Par ailleurs, 12 Pôles d'Échanges Multimodaux sont déjà opérationnels, démontrant une réelle avancée dans l'inter-modalité.
- Dans le secteur du bâtiment, les rénovations ont permis de réduire de 28% le nombre de résidences principales « passoires thermiques ». De nombreuses communes ont engagé des opérations de désimperméabilisation, contribuant ainsi à l'adaptation des territoires au changement climatique.

¹ Une action d'adaptation et d'atténuation des dégradations environnementales qui répond aux exigences de justice sociale exprimées sur le territoire

² <https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cop/occ/index.html>

- Les projets des gros émetteurs industriels de GES, déjà financés par l'État ou en cours de maturation par leurs porteurs, représentent déjà 55 % de l'effort total attendu dans le secteur de l'industrie d'ici à 2030. Par ailleurs, 2 294 entreprises du secteur diffus ont été sensibilisées aux enjeux de la décarbonation.
- La production photovoltaïque est en forte croissance avec, en 2024, une production de 4,4TWh.
- L'alimentation et l'agriculture ainsi que les déchets sont des thématiques qui font également l'objet d'avancées significatives. Les surfaces dédiées aux légumineuses ont augmenté de 25 000 hectares, représentant 25 % de l'objectif fixé pour 2030. 60 % du territoire régional est désormais couvert par des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), et 56 % des territoires sont équipés pour le tri des biodéchets, démontrant une réelle progression dans la gestion des ressources.
- La préservation de la ressource en eau progresse également, avec une diminution globale des prélèvements et le déploiement progressif des actions sur les captages prioritaires ; des avancées sont aussi engagées concernant les ouvrages prioritaires liés à la continuité écologique.
- Le Fonds Vert, levier essentiel, a permis de financer 3 323 projets pour 423 M€ sur les différentes thématiques de la COP, allant de la rénovation énergétique des bâtiments à la renaturation.

Des retards, qui nécessitent d'accélérer et méritent une attention particulière :

- Dans le secteur des transports, seulement 2,2 % du parc automobile est électrique, loin des 15 % visés pour 2030. De même, les bus et cars décarbonés ne représentent que 0,85 % de la flotte, contre un objectif de 15 %. Il y a toutefois une dynamique notable dans les achats de nouveaux véhicules puisque les véhicules électriques et hydrogènes représentent 26,6 % des immatriculations neuves en 2025.
- Le secteur du bâtiment présente ainsi des lacunes importantes. La consommation énergétique résidentielle n'a baissé que de 5,8 %, alors que l'objectif est de 15 % en 2030. Seules 1,37 % des chaudières au gaz ont été remplacées, contre 20 % attendus. Malgré des montants records d'aides de l'ANAH engagés (437 M€ d'aides distribuées dont 357 M€ d'aides à la pierre au niveau régional), les rénovations d'ampleur restent très insuffisantes au regard des cibles, constituant un frein majeur.
- L'artificialisation des sols reste élevée à 2 290 hectares par an, bien au-dessus de l'objectif de 1 007 hectares fixé pour 2030.
- Concernant l'énergie, une dynamique de croissance plus importante sur la production de biométhane et des énergies renouvelables, à l'exception du photovoltaïque, est indispensable pour l'atteinte des objectifs de la troisième programmation pluri-annuelle de l'énergie.
- L'alimentation durable dans la restauration collective, malgré des progrès et des chiffres à consolider, atteint 12,5 % des produits servis issus de l'agriculture biologique, contre 20 % attendus et 29 % de produits durables et de qualité en deçà des attentes de la loi Égalim qui vise 50 %. Même si ces résultats sont au même niveau que la moyenne nationale, l'atteinte des objectifs 2030 nécessitera une accélération ciblée, notamment sur la production agricole et la transformation des pratiques alimentaires.
- De même la réduction des déchets nécessite une accélération ainsi que la mise en gestion durable des forêts notamment dans un objectif de mobilisation renforcée de la ressource forestière.

Faire de l'adaptation une priorité³

En termes d'adaptation au changement climatique, tous les départements ont réalisé un diagnostic des vulnérabilités au travers de cahiers départementaux concertés avec les territoires et pris conscience de la nécessité d'**anticiper pour assurer la résilience** des territoires et contrevenir aux coûts de l'inaction. Si tous les enjeux sont touchés en région Occitanie, cinq priorités d'adaptation sont mises en évidence à plusieurs reprises dans les concertations départementales, pour renforcer la résilience des territoires :

- Sécuriser la ressource en eau via les PTGE, la REUT et la sobriété hydrique.
- Adapter le bâti aux vagues de chaleur et au RGA.

3 Tout en poursuivant l'atténuation et la préservation

- Protéger les écosystèmes forestiers contre les incendies et favoriser leur renouvellement.
- Renforcer la protection sanitaire face aux canicules.
- Gérer durablement le littoral face au recul du trait de côte.

Une transition qui doit être juste, inclusive et servir de levier de cohésion et d'attractivité

La transition écologique ne peut réussir sans une approche élargie aux questions sociales et de solidarité, garantissant l'association de tous. Elle doit être vectrice de transformations qui sont autant de sources d'opportunités pour garantir durablement l'attractivité et la résilience des territoires occitans. De nombreux leviers sont à mobiliser pour en tirer parti :

- Intégrer la transition (en particulier l'adaptation au changement climatique) dans les **budgets** et mobiliser les financements disponibles (Fonds Vert, FEADER...).
- Renforcer la **concertation** : fédérer tous les acteurs locaux autour des stratégies et actions territoriales notamment au travers des outils territoriaux (PCAET, PLUi, CRTE), partager les réussites (réseau TOTEn).
- Associer les plus démunis et réduire les **vulnérabilités** : Le Pacte des Solidarités, doté de 250 millions d'euros depuis 2019, a permis de financer 54 projets en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'accès à une alimentation durable.
- Doter les entreprises et les territoires des **compétences** nécessaires à la transition écologique : anticiper les besoins en formation pour assurer leur résilience et atténuer les impacts. En 2026, 29% des formations qualifiantes financées par la Région concernent les métiers verts, soit 2 780 formations.
- Associer les plus démunis et réduire les vulnérabilités : Le Pacte des Solidarités, doté de 250 millions d'euros depuis 2019, a permis de financer 54 projets en 2025 pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'accès à une alimentation durable

Pour aller plus loin

Le site internet
de la COP Occitanie



Le portail du réseau
TOTEn (Territoires
d'Occitanie
en Transition
Énergétique)



La feuille de route
et les indicateurs de
suivi



Le site national
de la planification
écologique et les
guides des leviers



SOMMAIRE

Préambule – La planification écologique en Occitanie	8
1 Avancement de la feuille de route	9
1.1 Suivi des objectifs de la feuille de route	9
1.2 Mise en œuvre de la planification écologique au niveau des territoires.....	10
1.3 Etat des lieux de l'avancement de la feuille de route	12
Synthèse de l'avancement	12
Mieux se déplacer	15
Mieux se loger	17
Mieux produire et consommer.....	19
Mieux préserver le vivant	24
Mieux se nourrir	28
Transition juste	32
Emplois, compétences et transition écologique.....	34
2 Volet « Adaptation » de la feuille de route COP	37
2.1 Diagnostic « flash » de l'Occitanie, une région parmi les plus vulnérables face aux effets du changement climatique	37
2.2 Une mise en action régionale pour adapter la région au changement climatique	42
Mieux se déplacer	46
Mieux se loger	49
Mieux produire et consommer	53
2.3 Cahiers départementaux pour l'adaptation au changement climatique	54
3 Annexes	89
3.1 Glossaire des Acronymes.....	89
3.2 Quelques notions autour de l'adaptation et l'atténuation	92

Préambule

La planification écologique en Occitanie

Une mise à jour de la feuille de route pour poursuivre la dynamique engagée et traiter de nouveaux enjeux centraux, comme l'adaptation au changement climatique

Accélérer et amplifier notre engagement en faveur du climat

Dans un contexte où le réchauffement climatique s'accélère à un rythme sans précédent, les défis à relever sont clairs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver et protéger nos ressources naturelles et la biodiversité, et enfin adapter nos territoires aux effets du changement climatique. C'est grâce à l'action de tous, à toutes les échelles du territoire, que nous pourrions relever ces défis, pour des territoires plus résilients et une plus grande protection des populations et de notre souveraineté nationale.

Dans ce contexte, les travaux de la COP Occitanie ont pour ambition d'inscrire la transition écologique au cœur de l'action collective.

Les travaux de la COP Occitanie : point d'étape

Plus d'un an après le lancement de la feuille de route régionale lors de la Conférence des parties (COP) d'Occitanie du 13 janvier 2025, la démarche de planification écologique se déploie à toutes les échelles territoriales en Occitanie.

La feuille de route régionale, partagée et fruit de nombreux travaux de concertation avec les parties prenantes au niveau régional et départemental en 2024, comporte des actions qui sont mises en œuvre sur la période 2025-2030, permettant d'agir en faveur de la décarbonation de l'industrie, des mobilités, du secteur de bâtiment, de l'énergie, de l'agriculture et de préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les forêts. La grande majorité de ces actions a été lancée au fur et à mesure de l'année 2025, autant au niveau régional que plus localement. Ce document dessine (Partie I.) un état des lieux de l'avancement des actions menées depuis janvier 2025.

En 2025, les travaux de la COP Occitanie ont aussi permis d'ouvrir de nouveaux chantiers structurants dont les résultats sont présentés en partie II :

- s'adapter aux effets du changement climatique, dans la lignée du 3^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) ;
- agir pour une transition juste afin d'accompagner les personnes plus vulnérables en situation de fragilité ou de précarité.

Concernant l'adaptation au changement climatique, des concertations ont ainsi été menées dans chaque département pour partager le diagnostic des vulnérabilités et les priorités d'adaptation face au réchauffement climatique, ainsi que pour identifier les actions à mettre en œuvre pour y répondre. Plusieurs groupes de travail thématiques sur les transports, l'industrie et le logement se sont également réunis pour identifier de nouvelles actions collectives pour répondre à cet enjeu.



1 Avancement de la feuille de route

1.1 Suivi des objectifs de la feuille de route

La démarche de **territorialisation de la planification écologique** engagée en 2023 à travers la « **Conférence des parties** » (**COP**) **Occitanie**, a permis de concevoir collectivement une trajectoire régionale crédible, concrète et d'ampleur suffisante pour atteindre à l'horizon 2030, les objectifs fixés pour la région en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux.

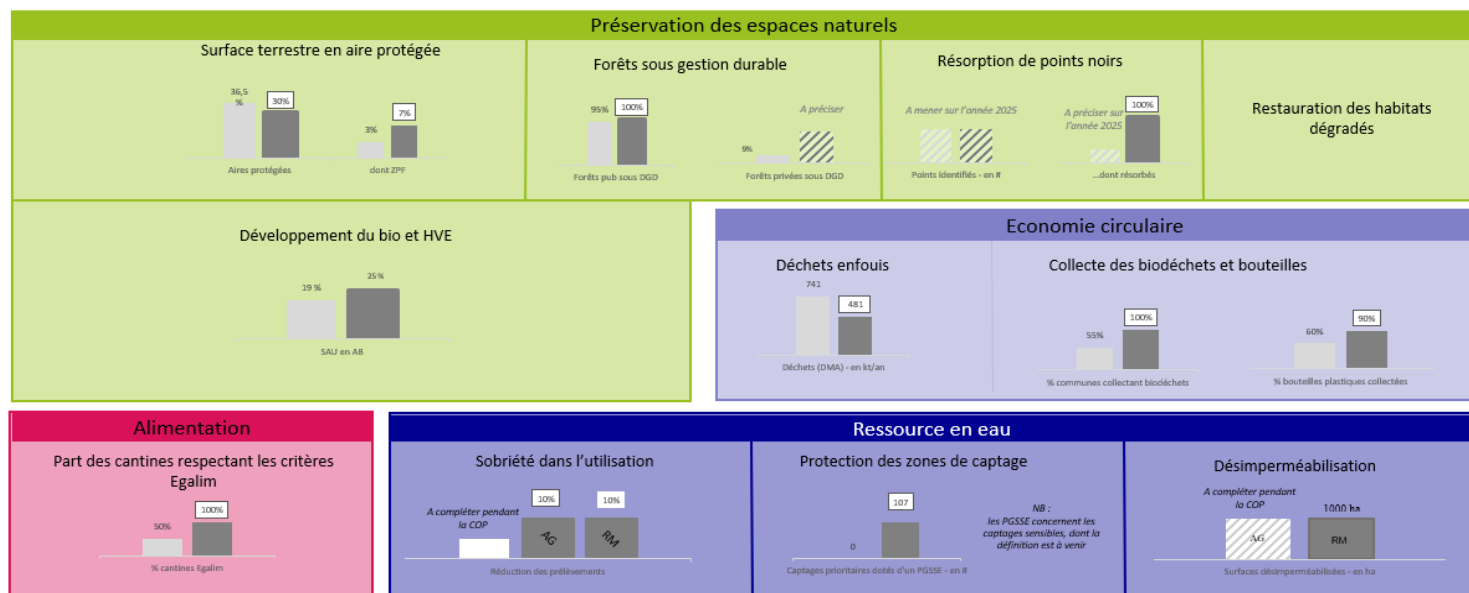
Cette trajectoire a pu se construire sur la base des panoramas des leviers partagés par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique fin 2023 sur les sujets de décarbonation, de préservation des ressources et de la biodiversité, répartissant les efforts de façon réaliste entre les secteurs d'activité, par leviers d'action disponibles dans chaque secteur pour atteindre les objectifs.

Panoramas des leviers : objectifs par leviers, entre 2019 et 2030, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation

■ Agriculture ■ Déchets ■ Énergie ■ Industrie ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport

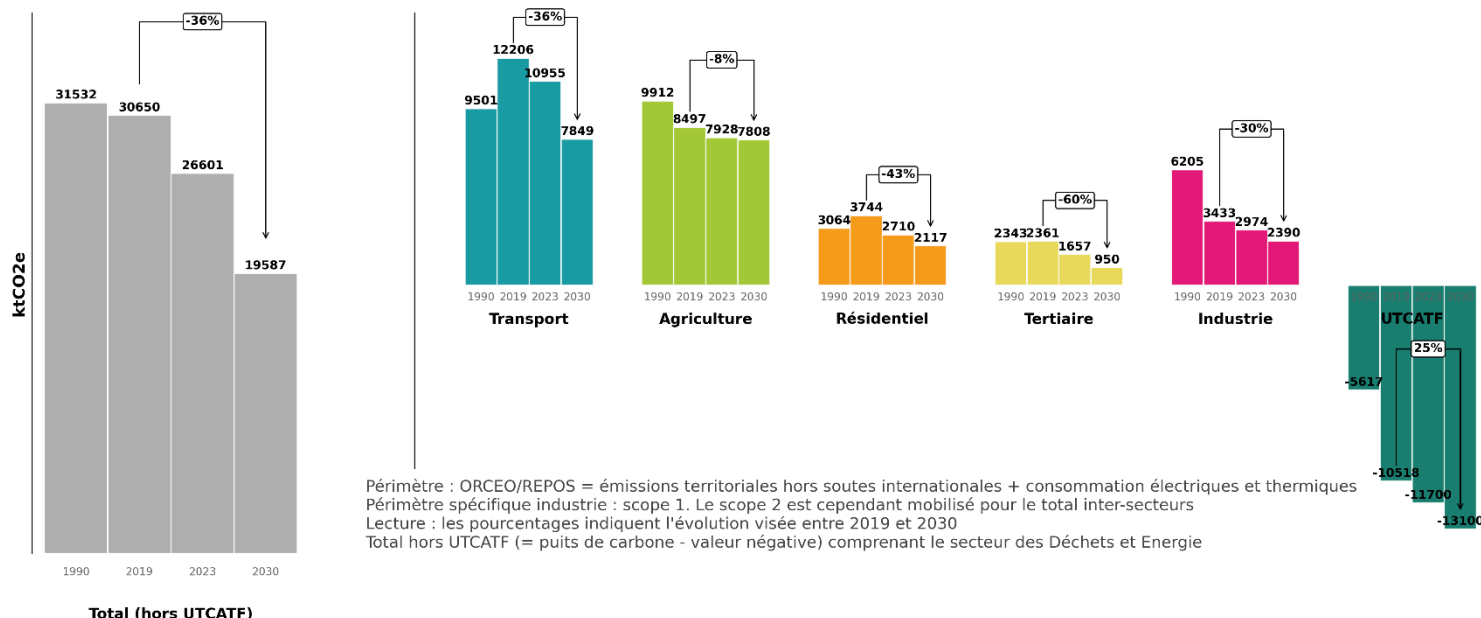


- (1) [Agriculture] Gestion des haies : -183 ktCO₂e
(2) [Agriculture] Pratiques stockantes : -124 ktCO₂e
(3) [Déchets] Prévention des déchets : -56 ktCO₂e
(4) [Transport] Bus et cars décarbonés : -74 ktCO₂e
(5) [Énergie] Réseaux de chaleur : -57 ktCO₂e



En 2025, les **objectifs d'émissions de Gaz à Effet de Serre** ont été travaillés finement : la mobilisation des différents leviers doit permettre d'atteindre à **horizon 2030 19,6 MtCO₂eq** d'émissions (contre 30,6 MtCO₂eq en 2019) tout en augmentant le puits de carbone (de -10,5 MtCO₂eq à -13,1 MtCO₂eq) selon la répartition et les trajectoires sectorielles ci-dessous.

Émissions annuelles de GES par secteur - Objectifs 2030



Afin d'assurer le pilotage de cette trajectoire, un **suivi des objectifs de la COP**, globaux et sur chacun des leviers, via des indicateurs a été mis en place en 2026, en vue d'assurer une vision actualisée et transversale de l'avancement de la planification écologique en région. Ce suivi est visible sur le [site dédié aux indicateurs de la COP⁷](#). La démarche ayant une portée systémique en intégrant pour la première fois les enjeux de décarbonation, de préservation des ressources et de protection de la biodiversité, les indicateurs de suivi concernent l'ensemble de ces enjeux. Ils prennent en compte également les réalisations dans les territoires.

D'autres outils, comme [PictoStat⁸](#) ou [Terristory⁹](#) permettent aux différents acteurs de faire le point sur l'avancement de la planification écologique sur son territoire. Ces outils seront enrichis au fur et à mesure d'indicateurs associés aux objectifs de la COP Occitanie.

1.2 Mise en œuvre de la planification écologique au niveau des territoires

La COP, à travers son animation territoriale, qui s'appuie sur les instances existantes, vise à encourager l'émergence des projets contribuant aux objectifs fixés par cette feuille de route, et à en assurer le suivi et l'évaluation. Un grand nombre de projets nouveaux ou à accélérer a été recensé dans la première feuille de route¹⁰. Ils ont pu s'appuyer sur les moyens, les outils et démarches, existantes ou à venir, dans les territoires pour se lancer et se concrétiser. Des démarches portées par les collectivités en lien avec les acteurs des territoires permettent de structurer et porter concrètement la transition écologique.

Depuis son lancement, le Fonds Vert a permis l'accompagnement de **3323 projets**, pour un montant total de **423,16 M€**.

7 <https://dreal.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cop/occ/index.html>

8 <https://www.picto-occitanie.fr/accueil>

9 <https://terristory.fr/>

10 https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/territorialisation-de-la-planification-ecologique-a27097.html#H_La-COP-Occitanie

De nombreux outils pour mettre en œuvre localement la planification écologique

Aujourd'hui de nombreux plans, schémas, programmes, contrats (réglementaires ou volontaires), sont établis et mis en œuvre à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et peuvent contribuer à la transition écologique des territoires :

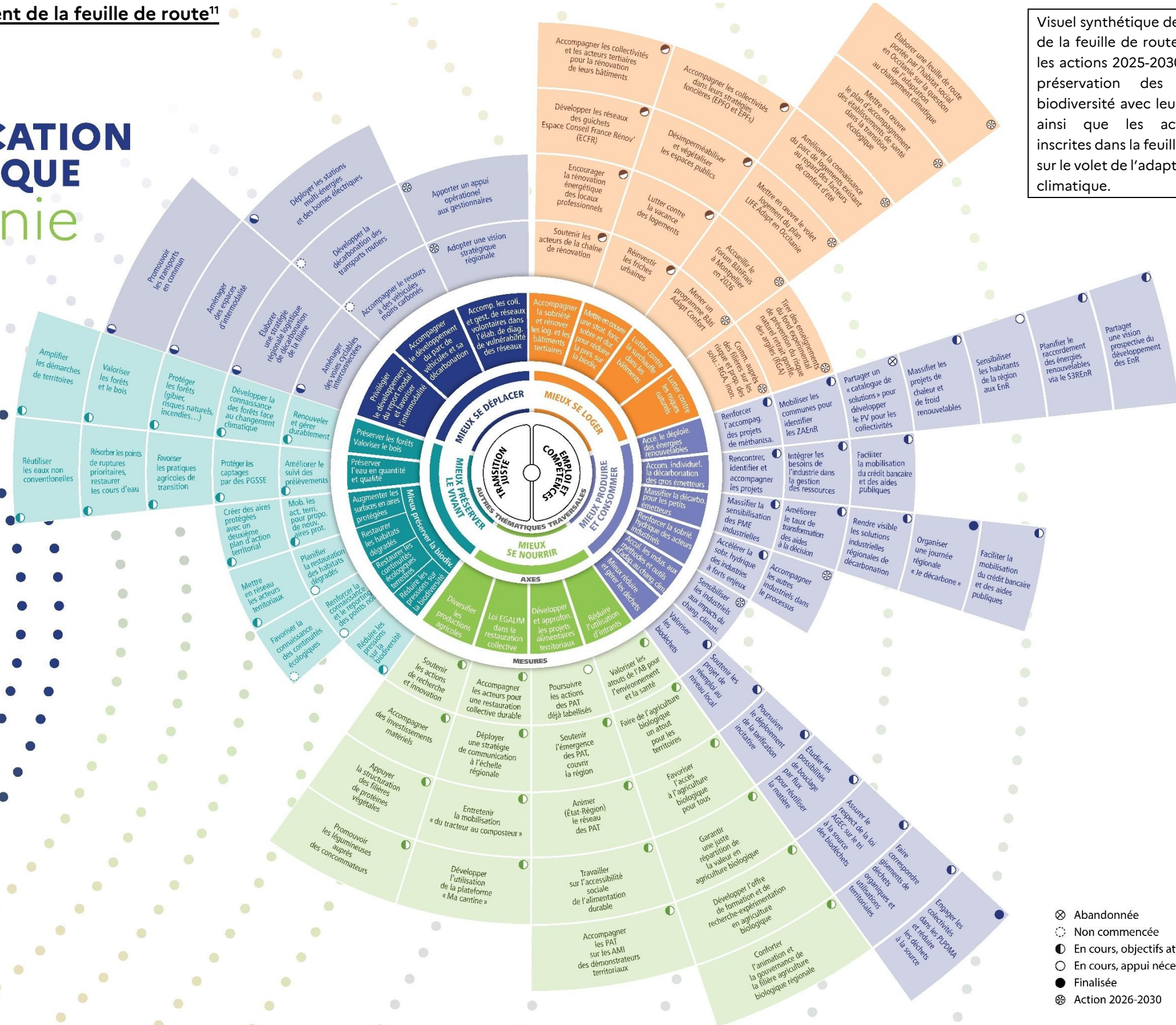
- Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) ;
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) ;
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ;
- Schéma directeur des mobilités ;
- Stratégie biodiversité ;
- etc.

Chaque dispositif d'appui à la transition écologique territoriale présente un intérêt qui lui est propre, au service de la collectivité et de ses acteurs locaux. Renforcer leurs interactions aidera à structurer et dynamiser la transition écologique à l'échelle locale, en garantissant une cohérence et une synergie entre les différentes initiatives et politiques publiques.

A titre d'exemple, les démarches PCAET, CRTE et TETE proposent toutes trois un cadre de planification basé sur un diagnostic, une stratégie, des objectifs, des actions et des indicateurs de suivi. Mutualiser au maximum les trois démarches sur chacun de ces points, pour aboutir à une démarche unique intégrée permettrait ainsi un pilotage plus efficace, transversal et lisible de la transition écologique sur son territoire.

1.3 Etat des lieux de l'avancement de la feuille de route¹¹

FEUILLE de ROUTE de la PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE en Occitanie



Visuel synthétique de l'état d'avancement de la feuille de route régionale reprenant les actions 2025-2030 sur l'atténuation, la préservation des ressources et la biodiversité avec leur état d'avancement, ainsi que les actions nouvellement inscrites dans la feuille de route 2026-2030 sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

- ⊗ Abandonnée
- ⦿ Non commencée
- ◐ En cours, objectifs atteignables
- ◯ En cours, appui nécessaire
- Finalisée
- ⊗ Action 2026-2030

¹¹ Feuille de route 2025 visible sur https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/territorialisation-de-la-planification-ecologique-a27097.html#H_La-COP-Occitanie

Le tableau ci-après présente une vision synthétique des objectifs et de leur avancement. Ils ont pu être adaptés par les groupes de travail par rapport aux propositions du SGPE et, à la marge, par rapport à la feuille de route 2025 pour correspondre aux spécificités locales, aux évolutions des stratégies nationales et régionales (PPE, logistique, indicateurs SGPE, ...). Certains objectifs retenus par les groupes de travail seront détaillés dans ce chapitre de la Feuille de route, d'autres reprennent les objectifs nationaux de la planification écologique sous forme de ratio et contribuent ainsi de manière indicative à tracer le chemin de la planification écologique en Occitanie. L'ensemble de ces objectifs permet d'identifier les principales trajectoires propres à l'Occitanie sur lesquelles il est nécessaire d'agir pour répondre aux défis de la planification écologique. Leur avancement pourra servir de lignes directrices pour guider l'émergence de projets en faveur de la transition écologique.

MIEUX SE DEPLACER		
Thématique	Objectifs	Avancement
Transport	x 4 l'usage du vélo pour atteindre 12% des déplacements _ 2030 vs. 2019	2022 : 3,6 % vélo 2022 : 1,7 % VAE
Transport	Atteindre 10 000 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en 2030 en Occitanie	2023 : 5592 km 2025 : 6208 km (+10%)
Transport	100 000 voyageurs par jour en train régional (dès que possible), soit une progression de 20 000 voyageurs par rapport à aujourd'hui (convention liO Trains 2023-2032)	2023 : ~ 80 000 Voyageurs 2024 : 91 000
Transport	Couvrir les 4 principaux pôles urbains avec des démarches engagées par les collectivités auprès du programme InterLUD (logistique urbaine durable) ou via leur SCOT	2025 : Toulouse est couverte, travaux sont en cours pour Montpellier
Transport	Atteindre 15% du parc de voitures roulants en électrique en 2030	2024 : 2,2 % du parc
Transport	17 701 points de recharge électrique ouverts au public en Occitanie d'ici 2026	2025 : 16245 points
Transport	50% de véhicules électriques dans les achats ou locations de longue durée de nouveaux véhicules légers des ministères et établissements publics de l'État en Occitanie d'ici 2026	
Transport	Avoir les 13 départements de l'Occitanie engagés dans un SDIRVE	
Transport	Hausse du trafic des transports en commun de 2% /an en moyenne _ 2030 vs. 2019	
Transport	600 km/an/voiture évités, soit en moyenne à inciter 1 personne sur 5 à covoiturer deux fois par semaine pour aller au travail _ 2030 vs. 2019	
Transport	x 2 la part modale du ferroviaire _ 2030 vs. 2019	
Transport	+50% de part modale du fluvial _ 2030 vs. 2019	
Transport	15% de la flotte de bus et cars décarbonés en 2030	2025 : 0,85 %
Transport	-4% de distance moyenne parcourue par voiture par an _ 2030 vs. 2019	
Transport	Augmenter la part de poids lourds en Biogaz, B100, électriques, hydrogènes et HVO dans le parc routier	2025 : 1,64 % (part des poids lourds Biogaz, B100, électriques, hydrogènes et HVO)
Transport	12 % d'incorporation de biocarburants (biogazole) à 20230	
MIEUX SE LOGER		
Thématique	Objectifs	Avancement
Se loger	- 60% de passoires thermiques (F et G) _ 2030 vs. 2021 (2030, 116 000 Résid. P)	-27,9 % en 2025 (soit 209 000 RP)
Se loger	- 15% de consommation énergétique du secteur résidentiel _ 2030 vs. 2019	-5,8% en 2023
Se loger	x 10 le nombre de rénovations d'ampleur accompagnées par MaPrimeRénov	2019 : 6351 2025 : 7777
Se loger	- 40% la consommation énergétique du secteur tertiaire _ 2030 vs. 2010 soit 11,2 TWh à 2030	2019 : 18,8 TWh 2023 : 16,5 TWh (-11%)
Se loger	÷ 2 de l'artificialisation nette des sols, soit atteindre 1 007 ha en 2030	2020 : 2308 ha/an 2023 : 2290 ha/an
Se loger	Chauffage résidentiel : Supprimer 75% des chaudières au fioul _ 2030 vs. 2019	↗ 0,12% en 2024
Se loger	Chauffage résidentiel : Remplacer 20% des chaudières au gaz _ 2030 vs. 2019	↗ 1,37% en 2024
Se loger	Chauffage tertiaire : -90% de surface chauffée au fioul _ 2030 vs. 2019	
Se loger	Chauffage tertiaire : -15% de surface chauffée au gaz _ 2030 vs. 2019	

MIEUX PRODUIRE ET CONSOMMER		
Thématique	Objectifs	Avancement
Énergie	Atteindre 44 TWh de biométhane injecté dans les réseaux en 2030 (PPE3, objectif national en cours de régionalisation)	
Énergie	Multiplier par 2 la chaleur livrée par les réseaux de chaleur en passant de 172 TWh de chaleur livrée et 1 TWh de froid en 2023 à 297 TWh de chaleur et 2 TWh de froid en 2030 (PPE3, objectif national en cours de régionalisation)	
Énergie	Atteindre 31 GW de puissance installée d'éolien terrestre en 2030 (PPE3, objectif national en cours de régionalisation)	2023 : 21,9 GW 2024 : 24 GW
Énergie	Atteindre 48 GW de puissance installée de photovoltaïque en 2030 (PPE3, objectif national en cours de régionalisation)	2023 : 19,3 GW
Industrie	Réduire de 30% les émissions industrielles de GES du scope 1, en les ramenant à 2390 ktCO2Eq/an à 2030	2019 : 3 446 kt 2023 : 2 974 kt
Industrie	Réduire de 30% les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) des plus gros émetteurs, entre 2019 et 2030.	
Déchets	100% de la population d'Occitanie couverte par un PLPDMA adopté en 2031 (62 % en 2024)	
Déchets	2,1 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2031 (265 000 en 2023)	
Déchets	-16 % de DMA produits par habitant _ 2031 vs. 2010 (soit - 108 kg/hab)	2017 : 620 kg/hab/an 2021 : 642 kg/hab/an
Déchets	Réemploi et réutilisation de 5% du tonnage des DMA	
Déchets	-50% de déchets d'activités économiques (DAE) stockés _ 2025 vs. 2015 (PRGPD)	
Déchets	100% de territoires couverts par une solution de tri à la source des biodéchets en 2031 (gestion de proximité et/ou collecte séparée)	2025 : 56 %
Déchets	57% de valorisation matière des DMA collectés en vue d'un recyclage en 2030	2021 : 50,4 %
Déchets	80% de déchets inertes en sortie de chantier valorisés, soit +57 % _ 2031 vs. 2015	
Déchets	+15 % du taux de collecte sélective des emballages ménagers si performance < 50 kg/hab/an, +10 % si entre 50 et 60 kg/hab/an ; stabilisation si > 60 kg/hab/an _ 2031 vs. 2015	
Déchets	90% des bouteilles en plastiques collectées et recyclées d'ici 2029	2024 : 57,4 %
Déchets	↗ de la part des biodéchets présente dans les Ordures Ménagères Résiduelles de 50% en 2025 vs. 2015 (soit -37 kg/hab/an) ; de 61% en 2031 vs. 2015 (soit -44 kg/hab/an)	
MIEUX SE NOURRIR		
Thématique	Objectifs	Avancement
Agriculture	Augmenter de 100 000 ha la surface en légumineuses	2019 : 210 798 2024 : 235 662
Agriculture	Atteindre des objectifs de la loi Egalim dans les établissements de restauration collective	2024 : 29 % pour approvisionnement durable et 12,5 % pour le bio (sur un taux de déclaration de 45%)
Agriculture	100% du territoire couvert par un PAT et entretien de la dynamique des PAT déjà labellisés	2019 : 28% 2025 : 60%
Agriculture	25% des surfaces agricoles en AB (19% en 2022)	2019 : 16 % 2024 : 19 %

MIEUX PRÉSERVER LE VIVANT		
Thématique	Objectifs	Avancement
Forêts	Planter 11M d'arbres d'ici 2026 (cible régionalisée 2030 à venir)	2025 : 4450909 vs.2019
Forêts	99.7 % des forêts publiques dotées d'un document de gestion durable (DGD)	
Forêts	100% des départements dotés d'un PDPFCI et 100% des massifs à risque définis d'ici fin 2025	2025 : 11 dép. Sur 13, + 2 en cours
Forêts	Mettre en place des AP conformes à la loi du 10/07/23 définissant les obligations légales de débroussaillage sur 100 % des départements, en intégrant les nouveautés de la loi	
Forêts	+ 5000 ha/an de surface sous document de gestion durable en forêt privée	
Forêts	100% des massifs à risque définis d'ici 2025	
Forêts	100% des départements couverts par des AP obligations légales de débroussaillage mis à jour	2025 : 100 %
Eau	Adour-Garonne (échelle du bassin), réduction globale des prélèvements dans le milieu naturel en période d'étiage de 10%, soit -200 Mm³	
Eau	Rhône-Méditerranée (échelle du bassin) : ↘ des prélèvements annuels : 16 % eau potable, 15 % industries, 10 % centrales nucléaires ; ↘ sur les secteurs agricoles en déséquilibre quantitatif et stabilité à l'échelle du bassin _ 2030 vs. 2019	
Eau	Atteindre 107 captages dits « prioritaires », identifiés dans les SDAGE pour lesquels les plans d'action sont mis en œuvre avec un financement de l'agence de l'eau, avant fin 2027 (31 captages Adour-Garonne, 76 captages Rhône-Méditerranée)	2025 : 18 AG et 65 RM
Eau	-10% de prélèvements en eau en 2030 vs. 2022 (objectif national - Plan eau)	-9,57% en 2023
Eau	Identification et dotation d'un PGSSE sur tous les points de captage sensibles	
Biodiversité	x 3 les surfaces d'espaces naturels en protection forte	2025 : 2,4%
Biodiversité	10% des EPCI ayant identifié des espaces naturels à protéger au sein de leur territoire et engagé des démarches de protection, d'ici fin 2025	
Biodiversité	Cartographier les habitats naturels d'intérêt communautaire, dans et hors sites Natura 2000	
Biodiversité	Identifier les habitats d'intérêt communautaire dégradés d'ici 2025	
Biodiversité	Planifier et mettre en œuvre la restauration de 30% des habitats d'intérêt communautaire dégradés de l'Occitanie	
Biodiversité	Fin 2025, 10% des EPCI ont engagé des travaux de restauration écologique sur leur territoire	
Biodiversité	Restaurer 20% des habitats dégradés à l'échelle régionale	
Biodiversité	Accompagner la filière « génie écologique » en accélérant la production de végétaux locaux et la formation aux métiers de la renaturation	
Biodiversité	Identifier et prioriser les points noirs d'ici 2025	
Biodiversité	10% des EPCI et syndicats mixtes ayant une compétence environnement ayant engagé des projets de préservation et de restauration des continuités écologiques d'ici fin 2025	
Biodiversité	Résorber les points noirs prioritaires de continuité écologique	
Eau / Biodiversité	Permettre la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau sur 430 km/an sur Adour-Garonne et 400 km/an sur Rhône-Méditerranée	
Eau / Biodiversité	Rendre franchissables des ouvrages classés en liste 2 : 420 ouvrages de 2020 à 2027 sur le bassin Adour-Garonne ; 71 ouvrages sur Rhône-Méditerranée	2020 : 75 AG et 31 RM
Biodiversité	Limiter l'exploitation des ressources naturelle à un niveau compatible avec le maintien des écosystèmes et de la biodiversité	

MIEUX PRÉSERVER LE VIVANT		
Thématique	Objectifs	Avancement
Biodiversité	↘ le rythme d'installation et d'expansion de nouvelles espèces exotiques envahissantes	
Biodiversité	Améliorer le traitement des déchets et résorber les dépôts sauvages	
Biodiversité	Éviter les sources de lumière excessives nuisant à la biodiversité	

MIEUX SE DEPLACER

OBJECTIFS	ACTIONS	REALISATIONS
Privilégier le report modal et favoriser l'intermodalité Multiplier par 4 l'usage du vélo entre 2019 et 2030 pour atteindre 12 % des déplacements totaux. Atteindre 7500 km d'aménagements cyclables sécurisés en 2026 en Occitanie et près de 10 000 km en 2030 2023 : 5592 km 2025 : 6208 km (+10%) Atteindre, dès que possible, 100 000 voyageurs par jour en train régional 2023 : ~ 80 000 voyageurs 2024 : 91 000 voyageurs Par ailleurs, ~ 21 M de km évités grâce au covoiturage en Occitanie¹² Couvrir les 4 principaux pôles urbains avec des démarches engagées auprès du programme InterLUD. 2025 : Toulouse est couverte et des travaux sont en cours pour Montpellier	T1 - Favoriser l'aménagement de voiries cyclables et leur interconnexion avec les autres modes de déplacement > Développer les infrastructures de voies cyclables sur le territoire > Encourager les EPCI et communes à disposer d'un schéma directeur vélo afin de couvrir l'ensemble du territoire à une échelle infra-départementale d'ici 2030 T2 - Aménager des espaces d'intermodalité (aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, parkings relais, etc.) > Optimiser les différentes chaînes modales entre transports en commun et modes actifs > Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM) > Mettre en place des solutions de covoiturage, particulièrement adaptées dans les zones moins denses	Les actions en faveur du vélo sont pilotées par les autorités organisatrices des mobilités (AOM) locales, les collectivités territoriales et gestionnaires de voiries. L'Etat et la Région contribuent à ces efforts : - Dans le cadre de l'avenant mobilités au contrat de plan Etat Région 2023-2027 signé en 2025, l'Etat a lancé une nouvelle enveloppe de subventions dédiées aux véloroutes : 2,5 M€ ont été mobilisés en 2024 et autant en 2025 ; - En 2025, le Fonds Vert a été mobilisé à hauteur de 3M€ pour des aménagements cyclables en Occitanie ; - Dans le cadre du programme « Territoires Cyclables », l'Etat soutient 2 intercommunalités lauréates dans la région : Rodez Agglomération et la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Près de 16M€ bénéficieront aux projets cyclables de ces territoires. En matière de promotion des mobilités cyclables : - Une conférence technique territoriale, organisée en décembre 2024 par la DREAL Occitanie, le Cerema, l'ADEME, l'ANCT s'est concentrée sur les aménagements cyclables en milieu rural et périurbain ; - Un Club des aménagements cyclables a été mis en place par le Cerema en 2025 pour rassembler les techniciens des collectivités d'Occitanie autour des enjeux liés aux aménagements cyclables ; - Une communauté collaborative dédiée au vélo a également été ouverte sur la plateforme expertises-territoires.fr pour partager retours d'expérience et ressources. - Un appel à partenariat du Cerema a été lancé en 2024 pour "S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage". Cet AAP a abouti à un accompagnement du PETR du Pays d'Auch et la CC du Pays de Tarascon en Occitanie pour faire émerger des stratégies ensemblières de développement du covoiturage qui alimenteront le niveau national ; - La Région suit le développement des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) ferroviaires tandis que l'Etat intervient en soutenant financièrement les projets : 21 projets de PEM ont été retenus dans le 4^{ème} AAP TSCP-PEM pour un montant total de subventions de plus de 10,2 M€. Parmi eux, 6 sont en service et 10 en travaux ; - En outre, l'Etat encourage et facilite les échanges autour de l'enjeu d'intermodalité associé aux aires d'attractivité urbaines de Toulouse et de Montpellier dans le cadre des études multimodales et du développement des Services express régionaux métropolitains qui concernent les deux métropoles.

¹² Selon le registre de preuve de covoiturage, qui représente une part minimale du covoiturage réel (environ 4% d'après l'enquête mobilités des personnes de l'INSEE (2022))

T3 - Promouvoir les transports en commun

- > Renforcer le transport collectif interurbain, via des lignes de cars express à haut niveau de service (CHNS)
- > Agir sur la tarification du transport en commun pour rendre les services de transport accessibles, attractifs et abordables pour les usagers
- > Mettre en place des plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) et des services de transport d'utilité sociale (TUS)

T4 - Elaborer une stratégie régionale logistique visant à décarboner la filière

Accompagner la sobriété du parc de véhicules et sa décarbonation

Atteindre 15% du parc de voitures roulants en électrique en 2030

2021 : 0,6 % du parc

2024 : 2,2 % du parc

Atteindre 17 701 points de recharge électrique ouverts au public en Occitanie d'ici 2026

2025 : 16 245

T5 - Déployer des solutions de recharge par l'installation de stations multi-énergies et des bornes électriques

T6 - Développer la décarbonation des transporteurs routiers pour les voyageurs et les marchandises

T7 - Sensibiliser et inciter les usagers à recourir à des véhicules moins carbonés

La mesure « **Mobilités rurales** » du **Fonds vert** a permis d'apporter un soutien financier pour accompagner les autorités organisatrices de la mobilité locale, les communes et leurs partenaires dans le déploiement d'une offre de mobilités durable, innovante et solidaire dites du "dernier kilomètre".

Dans le cadre du **programme TIMS** lancé en 2023, visant à développer la mobilité durable et inclusive dans une démarche de transition juste, ~ 60 actions ont été déployées en Occitanie : communication, covoiturage, autopartage, transport à la demande, vélobus-pédibus, ...

Concernant les actions en faveur de la tarification, des initiatives locales peuvent être inspirantes : gratuité des transports pour les résidents de la métropole montpelliéraine, déploiement de l'application FAIRTIQ qui permet d'obtenir des réductions importantes et des gratuités en fonction de la fréquence d'utilisation des transports en commun, ...

A la demande du Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, le Cerema a réalisé un **diagnostic des services de mobilité solidaire** à vocation d'insertion professionnelle. Il présente 6 préconisations et 23 pistes d'actions pour structurer, renforcer et rendre plus accessible la mobilité solidaire sur l'ensemble du territoire régional. Cette étude alimente déjà les réflexions engagées pour l'élaboration des PAMS de plusieurs territoires [\[Lien¹³\]](#).

En octobre 2025 s'est tenue la deuxième **conférence régionale logistique** co-organisée par l'État et la Région Occitanie, en lien avec le cluster TENLOG. Cette conférence visait à entretenir un dialogue entre les acteurs publics et privés, à partager les connaissances et les enjeux de la logistique pour le territoire et à fixer les grandes orientations d'une future stratégie régionale, en cours d'élaboration.

En 2025, il y a 2,5 points de recharge pour véhicules électriques pour 1000 habitants d'Occitanie, soit un peu plus qu'au niveau national.

Le Conseil régional expérimente aujourd'hui le **mix énergétique sur le matériel roulant routier et ferroviaire** et encourage par exemple le déploiement de bus à hydrogène.

Des orientations en faveur de la décarbonation des transports de marchandises seront formalisées dans la stratégie régionale logistique à la suite de la consultation en cours.

Des mesures nationales visent à encourager l'achat de véhicules électriques par les particuliers :

- Le **bonus écologique** est reconduit en 2026 ;
- Le **leasing social**, non cumulable avec le bonus écologique, est aussi poursuivi.

¹³ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobilite-solidaire-comment-construire-strategie-locale>

MIEUX SE LOGER

OBJECTIFS	ACTIONS	REALISATIONS
Accompagner la sobriété énergétique et rénover les logements et les bâtiments tertiaires Réduire de 60% le nombre de passoires thermiques (F et G) en 2030 par rapport à 2021, soit 116 000 RP à 2030 2021 : 290 000 RP 2025 : 209 000 RP (-28%) Réduire de 15% la consommation énergétique du secteur résidentiel en 2030 par rapport à 2019 2019 : 39,2 TWh 2023 : 36,9 TWh (-6%) Multiplier par 10 le nombre de rénovations d'ampleur accompagnées par MaPrimeRénov (MPR) entre aujourd'hui en 2030 2019 : 6351 2025 : 7777 Réduire de 40% la consommation énergétique du secteur tertiaire en 2030 par rapport à 2010, soit atteindre 11.2TWh. 2019 : 18,8 TWh	L1 – Accompagner les collectivités et les acteurs du tertiaire pour accélérer la rénovation de leurs bâtiments L2 – Mobiliser la subvention Rénov'Occitanie pour faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour les ménages modestes et très modestes L3 – Développer les réseaux des guichets ECFR sur le territoire régional L4 – Soutenir les acteurs de la chaîne de rénovation	Des avancées importantes en matière de rénovation des bâtiments publics ont été enregistrées grâce au dispositif du fonds vert depuis 2023 : • Au 31 décembre 2025, 1119 dossiers ont été acceptés au titre du fonds vert pour la rénovation des bâtiments publics, pour un total de 84 M€ de subventions ; Le volet « appui territorial » du Plan habitat durable porté par la Région a permis : • d'accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes rurales ; • d'encourager la rénovation du patrimoine bâti des communes rurales en accompagnant la réponse des artisans locaux en construisant avec eux un référentiel de réponse en lien avec des ressources locales ; • d'acculturer aux questions liées au Plan Habitat Durable auprès des référents Contrat Territorial Occitanie (CTO) pour partager sur les contractualisations possibles. En parallèle, plusieurs actions d'informations des acteurs du tertiaire ont été organisées, pour environ 400 personnes touchées par an en moyenne (journée qualité de la construction, matinales techniques de la construction, etc.). Depuis 2021, plus de 500 copropriétés, soit 17 500 lots, ont été accompagnés pour réaliser un audit et engager des travaux, permettant de réaliser en moyenne 63% d'économie d'énergie. Les actions engagées dans le cadre du plan d'actions régional en faveur du logement se poursuivent, avec : • le déploiement de pactes territoriaux, entre les collectivités, l'Anah et l'Etat, avec la signature de 56 pactes au 31 décembre 2025, suite au déploiement du service public de la rénovation ; • la poursuite du déploiement de Ma Prime Rénov'. Le volet « formation » du Plan Habitat Durable de la Région a permis en 2025 de : • moderniser l'image et l'offre de formation sur les métiers de la transition écologique et de l'habitat durable via le plan Régional de formation ; • développer et mettre en avant une offre de formation adaptée aux nouveaux métiers du service dans l'habitat durable via le site Me former en Occitanie ; • développer, avec Envirobat, l'offre Enviro'formation qui s'adresse à une diversité de professionnels de la construction, du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement, etc. Des actions de formation et de communication sont également portées ou accompagnées par l'État : formation « Ambassadeurs des matériaux biosourcés », etc. Initié en novembre 2023, un travail avec la DRAAF, élargi en 2026 à la DREETS, poursuit l'objectif d'appréhender et accompagner les filières de matériaux bio et géo sourcés en lien avec la construction.

2023 : 16,5 TWh (-11%)

Mettre en œuvre une stratégie foncière sobre et durable afin de réduire la pression sur la biodiversité

Diviser par 2 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2030, soit atteindre 1007 ha à 2030, avec un objectif à long terme d'absence d'artificialisation nette en 2050.

2020 : 2308 ha/an consommés

2023 : 2290 ha/an consommés

L5 – Encourager la rénovation énergétique des locaux professionnels

L6 – Réinvestir les friches urbaines en s'appuyant notamment sur la mesure de recyclage foncier du Fonds Vert

L7 – Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics, en développant les opérations de renaturation

L8 – Mobiliser l'établissement public foncier d'Etat en Occitanie (EPFO) et les EPF locaux pour accompagner les collectivités dans leurs études de stratégies foncières

L9 – Lutter contre la vacance des logements

La CCI Occitanie propose des ressources, dispositifs et accompagnements à destination des entreprises pour faire face à la pénurie et à l'augmentation des coûts de l'énergie [[Lien](#)].

Au total, 300 ha ont été recyclés en Occitanie entre 2021 et 2025 grâce au Fonds friche, avec la création de presque 7200 logements (dont 55% de sociaux) et 725 000m² de surface d'activités. Le dispositif contribue d'une manière déterminante à la revitalisation des centres anciens, en aidant les collectivités à « renverser la tendance » (disparition des commerces, précarisation de l'occupation, du bâti, etc.). La Région accompagne aussi de façon opérationnelle les territoires en déployant ses politiques favorables à la sobriété foncière et aux nouveaux modèles d'aménagement (Modification du SRADDET le 11 juillet 2025 fixant l'objectif de sobriété foncière ; Requalification des zones d'activités : la Région soutient les études, les schémas stratégiques d'aménagement économique et les opérations s'attachant à repenser le foncier économique dans une approche résiliente globale).

La mesure « renaturation des villes et villages » du Fonds Vert a été un véritable accélérateur de projets pour ce levier. Sur 2023-2024, 18,4 M€ de subventions ont été accordées pour 237 projets, représentant 63,88 ha de surfaces renaturées.

L'EPFO a inscrit le lancement d'expérimentation sur le sujet dans son programme pluriannuel d'intervention. L'ADEME a aussi mis en place des outils pour faciliter le recyclage des friches (Panisols, AMI Plus Fraîche ma Ville) pouvant comporter un volet renaturation.

En 2024, l'EPF a engagé le cofinancement de 30 études, pour un montant global d'engagement de 0.56 M€ environ. Plus globalement sur l'année 2024, ce sont 74 cofinancements actifs et suivis sur la quasi-totalité du territoire.

Le plan d'action régional en faveur du logement porte plusieurs actions en faveur de la mobilisation des logements vacants : promotion des bonnes pratiques de repérage et traitement des logements vacants, des dispositifs de ventes d'immeubles à rénover (VIR) et d'intervention immobilière et foncière de l'ANAH (DIIF). Une action a également été engagée pour connaître le parc de bureaux, proposer un inventaire des logements vacants et promouvoir des bâtiments évolutifs.

MIEUX PRODUIRE ET CONSOMMER

OBJECTIFS	ACTIONS	REALISATIONS
Accélérer le déploiement des énergies renouvelables Atteindre 31 GW de puissance installée d'éolien terrestre en 2030 (<i>PPE3, objectif national en cours de régionalisation</i>) 2023 : 21,9 GW 2025 : 24 GW Atteindre 48 GW de puissance installée de photovoltaïque en 2030 (<i>PPE3, objectif national en cours de régionalisation</i>) 2023 : 19,3 GW Atteindre 44 TWh de biométhane injecté dans les réseaux en 2030 (<i>PPE3, objectif national en cours de régionalisation</i>) Multiplier par 2 la chaleur livrée par les réseaux de chaleur (<i>PPE3, objectif national en cours de régionalisation</i>)	E1 – Renforcer l'accompagnement des projets de méthanisation <i>E2 – Définir un catalogue de solutions pour faciliter le développement du PV par les collectivités – Action supprimée</i> E3 – Massifier les projets de chaleur et de froid renouvelables E4 – Mobiliser les communes pour identifier un nombre de ZAE nR suffisant pour atteindre les objectifs régionaux E5 – Favoriser la mobilisation de financements participatifs et locaux E6 – Sensibiliser les habitants aux EnR et permettre aux communes et collectivités de mieux communiquer sur leurs projets	Les DDTs du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne ont mis en place des événements d'animation départementale dédiés à la méthanisation à destination des élus et agriculteurs. Le développement de la méthanisation est également inscrit dans la convention entre l'ADEME et la chambre régionale d'agriculture. Un comité des partenaires a été instauré au sein du Centre régional gaz vert afin de multiplier les échanges entre acteurs de la filière et travailler sur les problématiques spécifiques à la région : passage à l'injection, acceptabilité, etc. L'ADEME a poursuivi l'animation du volet géothermie au travers des « missions chaleur renouvelable » : webinaire, analyses d'opportunité, visite de site, conférence, ... En parallèle, des travaux portés par l'AREC et cofinancés par la Région et l'ADEME ont permis la montée en puissance d'une animation régionale, dont l'objectif est de faire vivre le réseau, faciliter les échanges entre professionnels, et soutenir le développement des projets géothermiques de qualité sur l'ensemble du territoire. En 2025, 44% des communes d'Occitanie ont identifié des zones d'accélération ayant par la suite fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. La Région et l'ADEME Occitanie facilitent, depuis 2014 l'émergence de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergie renouvelable. La plateforme Energies citoyennes en Occitanie, animée par l'AREC, met en relation les collectivités et collectifs de citoyens pour le développement de projets EnR à gouvernance locale. En 2025 il y a plus de 12500 actionnaires citoyens, 240 installations d'énergie renouvelable, pour une puissance totale installée de 34 MW permettant d'alimenter 25 000 foyers en énergies (hors chauffage). L'objectif est d'atteindre, en 2030, 500 projets et 100 000 actionnaires citoyens [plus d'infos] Le réseau TOTEn centralise les événements d'animation à destination des collectivités et le réseau Elus pour Agir a permis d'organiser plusieurs visites. Un parcours de visite à destination des élus a aussi été mis en place dans le Tarn-et-Garonne, entre l'Etat et l'AMF.

2023 : 172 TWh de chaleur livrée et 1 TWh de froid

E7 – Planifier le raccordement des énergies renouvelables à travers la révision du S3REnR

E8 – Partager une vision prospective commune du développement des EnR en Occitanie

4 comités territoriaux ont été organisés sur l'ensemble de la région pour identifier les principaux enjeux locaux liés au développement des EnR électriques afin de préparer le lancement de la révision du **schéma régional de raccordement au réseau des EnR (S3REnR)** début 2026.

En mai 2025, 1 webinaire et 4 ateliers animés dans le cadre du comité régional de l'énergie ont permis de mener des premiers travaux techniques pour la définition d'objectifs régionalisés de la PPE3 en matière d'EnR. Ces travaux serviront de base à la proposition d'objectifs régionalisés qui sera transmise à la ministre de l'énergie suite à la publication de la PPE3.

Réduire les émissions industrielles

Réduire de 30% les émissions industrielles de GES du scope 1, en les ramenant à 2390 ktCO₂Eq/an à 2030

2019 : 3 446 kt
2023 : 2 974 kt

Accompagner individuellement la décarbonation des gros émetteurs industriels

Réduire de 30% les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) des 70 établissements industriels les plus émetteurs entre 2019 et 2030.

I1 – Accompagner les grands projets de décarbonation de l'industrie

- > Rencontrer tous les gros émetteurs industriels de GES pour identifier et accompagner leurs projets
- > Piloter l'atteinte des objectifs de décarbonation des sites industriels
- > Animer une task-force dédiée aux grands projets de décarbonation de l'industrie

I2 – Faciliter la mobilisation du crédit bancaire et rendre les projets tiers-financés éligibles aux aides publiques

I3 – Intégrer les besoins de l'industrie dans la planification des ressources (biomasse, raccordement électrique, hydrogène, ...)

Parmi les 70 plus gros émetteurs industriels de GES de la région :

- 26 ont mené ou portent un projet de décarbonation cofinancé par l'État. Ces projets de décarbonation ont contribué à la diminution des émissions industrielles constatée depuis 2019 et pourraient encore permettre de réduire ces émissions de 232 kt, soit 22% de l'effort total attendu dans le secteur de l'industrie d'ici 2030;
- 28 mènent des réflexions avancées sur de possibles investissements de décarbonation, dont la mise en œuvre, encore incertaine, pourrait permettre de réduire leurs émissions à hauteur de 349 kt/an d'ici à 2030, soit 33% de l'effort attendu dans le secteur de l'industrie.

L'offre de tiers-financement portée par l'AREC a été présentée aux services de l'État, ce qui devrait permettre :

- De rendre ce schéma éligible aux aides dans le cadre du nouveau cahier des charges de l'AAP Decarb-Ind ;
- De l'intégrer dans les propositions de la France sur les évolutions attendues dans le cadre de la révision en cours du RGEC (réglementation européenne sur les aides d'Etat).

Les besoins en hydrogène décarboné et les augmentations prévues de la consommation actuelle de biomasse, matières premières alternatives et combustibles de récupération ont pu être chiffrés. Ils seront pris en compte dans la révision des documents de planification (schéma régional biomasse et SRADDET notamment).

Massifier les travaux de décarbonation pour les industries émettrices plus petites

Réduire de 30% les émissions industrielles de gaz à effet de serre (scope 1) du secteur diffus entre 2019 et 2030.

Mieux réduire et gérer les déchets

-16% de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2031 par rapport à 2010

2017 : 620 kg/hab/an

2021 : 642 kg/hab/an

Atteindre 2.1 M habitants couverts par une tarification incitative en 2031

100% de population couverte par un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté d'ici à 2031

I4 – Massifier la sensibilisation des petits émetteurs industriels de GES et Renforcer l'offre d'accompagnement des PME (parcours, diagnostics, aide à la décision)

I5 – Améliorer le taux de transformation des aides à la décision

I6 – Identifier et mettre en visibilité l'offre régionale de solutions industrielles de décarbonation de l'industrie

I7 – Organiser une journée régionale « Je-décarbône »

D1 – Soutenir les investissements dans les ISDND permettant la production de BioGNV issu de déchets

D2 – Assurer le respect de la loi AGECE sur le tri à la source des biodéchets avec la fourniture d'une solution de séparation par l'ensemble des collectivités de collecte

D3 – Mettre en place des mesures coercitives pour encourager les gros producteurs à trier leurs biodéchets

D4 – Création d'installations de valorisation des biodéchets : plateformes de compostage de biodéchets, méthanisation et autres solutions...

De nombreuses opérations de sensibilisation et d'accompagnement dont :

- 2294 entreprises ont été sensibilisées aux enjeux de la décarbonation ;
- Près de 275 entreprises industrielles ont été accompagnées dans un parcours de transition ;
- Ces opérations ont vocation à s'intensifier dans les prochains mois : un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME va permettre de renforcer les capacités de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs-relais (CCI, CMA, organisations professionnelles...).

26 offreurs de solutions ont été identifiés, dont 7 offreurs de solutions « matérielles » développées et industrialisées en Occitanie, des entreprises d'ingénierie en mesure de décarboner les processus industriels décarbonés, des entreprises de conseil ou encore des solutions digitales de diagnostic/suivi/optimisation.

La journée s'est tenue le 4 décembre 2024 à Toulouse et une deuxième journée, intégrant pour la première fois le sujet de l'adaptation au changement climatique, sera organisée à Montpellier en septembre 2026.

L'ADEME et la Région ont accompagné le déploiement du tri à la source des biodéchets via différents dispositifs à destination des collectivités (appel à projets commun 2019-2022, fonds vert, FEDER), permettant l'accompagnement de 128 opérations entre 2019 et 2025 et une mobilisation de 12.3 M€ d'aide de l'ADEME et 4.7 M€ de la Région et du FEDER. L'ADEME a publié un bilan¹⁴, couvrant la période 2019-24, de l'action menée en matière de gestion des biodéchets par les collectivités avec les soutiens publics.

L'ADEME promeut un dispositif pour le traitement des biodéchets des acteurs économiques qui permet l'accompagnement des études de faisabilité et les investissements, notamment pour le développement de solution de compostage.

L'ADEME et la Région (FEDER) soutiennent des projets de méthanisation et de plateforme de compostage des biodéchets. De nouveaux projets ont été accompagnés en 2025 permettant de compléter la couverture territoriale des exutoires de traitement des biodéchets.

¹⁴ <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8966-tri-a-la-source-des-biodechets-en-occitanie-bilan-de-l-accompagnement-de-l-ademe-2019-2024-9791029726385.html>

-50% de déchets d'activités économiques stockés entre 2010 et 2031

100% de territoires couverts par une solution de tri à la source des biodéchets en 2031

2025 : 56 %

Réemploi et réutilisation de 5% du tonnage des DMA en 2030

Augmentation du taux de collecte sélective des emballages ménagers hors verres et des papiers des ménages, différence en fonction des performances du territoire concerné

57% des DMA collectés en vue d'un recyclage en 2031
2021 : 50,4%

80% de déchets inertes en sortie de chantier valorisés d'ici 2031

D5 – Piloter le schéma régional biomasse pour faire correspondre les gisements de déchets organiques et les projets d'utilisation sur le territoire

D6 – Engager les collectivités territoriales dans l'élaboration et l'adoption de plans locaux de prévention des déchets

D7 – Poursuivre le financement du déploiement de la tarification incitative

D8 – Soutenir le développement des projets de réemploi et la structuration de filières locales de réemploi

D9 – Déployer le tri hors foyer dans l'espace public et renforcer le tri pour améliorer les performances de collecte

L'ADEME et la Région cofinancent les missions du centre régional gaz verts (CRGV) en accompagnant les projets de valorisation organique sur le territoire régional. Elles apportent également un soutien global à la filière organique : gestion de proximité, collecte séparée de biodéchets, développement de solutions de traitement. La révision du schéma régional biomasse sera lancée en 2027, en cohérence avec la mise à jour des documents nationaux (SNBC 3, PPE 3, ...)

L'ADEME et la Région réalisent des animations sur le sujet de la prévention à destination des EPCI.

Plusieurs collectivités ont engagé la démarche ou sont passées en tarification incitative effective en 2025. L'ADEME et la Région ont organisé un webinaire sur le lancement d'une démarche « tarification incitative » [[Lien¹⁵](#)], ainsi qu'une formation de 2 jours, des fiches REX [[Lien¹⁶](#)] et une rencontre TETE. Des offres de financement ADEME/FEDER ont également été déployées. L'ADEME a publié un [bilan¹⁷](#) de l'action public en matière de tarification incitative en Occitanie couvrant la période 2015-24.

L'ADEME et la Région soutiennent des projets de ressourcerie et matériauthèque ainsi que des projets de consigne des emballages en verre pour réemploi en lien avec CITEO. Des animations à destination des EPCI ont également été mises en place. En 2025, l'ADEME a accompagné 5 projets dans le domaine du réemploi et de la réparation pour un montant d'aide de 419 944,25€. Une étude de faisabilité pour le développement d'une activité dans le secteur du réemploi des matériau a également été engagée pour un montant de 17 500€.

¹⁵ <https://www.cycl-op.org/articles/h/tarification-incitative-argumentaires-et-etapes-webinaire.html>

¹⁶ https://www.cycl-op.org/communities/action/file/download?file_guid=8714

¹⁷ <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8992-tarification-incitative-en-occitanie-9791029726477.html>

D10 – Cartographier les flux des déchets d'activité économique et étudier les possibilités de bouclage par flux pour réutilisation et réintégration de la matière (matière première issue du recyclage) en substitution de matière vierge

Réalisation d'une étude par Ad'Occ en partenariat avec la Région, l'ADEME et la DREETS sur le recyclage des matériaux. Les résultats ont été présentés lors d'une journée de restitution organisée par Ad'Occ le 31 mars 2026. L'ADEME pilote le dispositif ORMAT (Objectif Recyclage Matière) qui vise à accompagner principalement les entreprises dans le développement des capacités de recyclage et l'incorporation de matières premières recyclées. En 2025, l'ADEME a engagé 1 712 631,36€ euros pour accompagner 7 projets totalisant 12 842 tonnes de matières recyclées ou incorporées par an.

D11 – Diminuer l'impact carbone des transports de déchets

Mise en place par la Région d'une aide à la décarbonation des flottes de véhicules de transport avec solution hydrogène. La Région accompagne également 12 EPCI pour optimiser leur Service Public de Prévention et Gestion des Déchets.

MIEUX PRESERVER LE VIVANT

OBJECTIFS	ACTIONS	AVANCEMENT
Préserver les forêts et valoriser le bois 11 millions d'arbres planté d'ici 2032 2025 : 4 450 909 arbres plantés depuis 2019 Plus de 5000 ha/an sous document de gestion durable en forêt privée 100% des départements dotés d'un PDPFCI 100% des massifs à risque définis d'ici 2025 2025 : 11 départements sur 13 sont dotés, les 2 restants sont en cours d'élaboration 100% des massifs à risque définis d'ici 2025 100% des départements couverts par des AP obligations légales de débroussaillage mis à jour 2025 : 100 %	F1 – Développer la connaissance des forêts face au changement climatique F2 – Protéger les forêts du gibier et des risques naturels comme les incendies > Initier un travail sur la sylviculture préventive pour diminuer le risque incendie > Protéger et restaurer la biodiversité afin de renforcer et préserver les écosystèmes forestiers et valoriser les services rendus > Poursuivre la cartographie des vieilles forêts et autres forêts à forte naturalité et déploiement du réseau FRENE F3 – Valoriser les forêts et le bois > Poursuivre la prescription bois auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés F4 – Amplifier les démarches de territoires et le dialogue forêt/société F5 – Renouveler et gérer durablement > Poursuivre l'accroissement des surfaces de ressources en graines utilisables en reboisement (vergers à graines, peuplements classés) > Identifier des secteurs et forêts prioritaires relevant actuellement d'un plan simple de gestion (surface inférieure 20 ha) et actuellement non dotés	Cette action a été engagée en déclinaison de l'axe 1 du Programme Régional Forêt Bois. Plusieurs actions ont été mises en place : • Création d'un comité spécialisé pour la défense des forêts contre les incendies de la commission régionale de la forêt et du bois ; • Divers travaux des DDT(M) : arrêtés préfectoraux (AP) sur les obligations légales de débroussaillage et contrôle, élaboration des Plan Départemental de Protection des Forêts et des Incendies (PDPFCI) et des Plans de Développement des Massifs (PDM), AP sur l'emploi du feu, cartographie des aléas, fermeture des massifs, surveillance et mise en œuvre de la mission d'intérêt général d'ONF, brûlages dirigés ; • Travaux du comité paritaire sylvo-cynégétique régional ; • Appel à projets du PSN pour le soutien aux investissements DFCI • Création du plan tempête régional. Des appels à projets nationaux de soutien à la filière ont été lancés. Un campus des métiers et des qualifications a été créé en Occitanie pour dynamiser l'attractivité et les formations de la filière. Des actions de prescriptions ont été mises en place ainsi qu'un pacte bois et biosourcés. Plusieurs actions ont été mises en place : • Stratégies locales de développement forestier ; • Suivi des travaux du projet pilote du PNR du Haut-Languedoc lauréat de l'AMI « concertation territoriale » visant à mettre en place un conseil de développement forestier et soutien d'une phase 2. Le soutien au renouvellement forestier a été poursuivi via le dispositif France Nation Verte. Des actions majeures ont été déployées dans le cadre du PRFB et une révision du schéma régional de gestion sylvicole et du CBPS va être réalisée. La DRAAF a financé des actions sur les recommandations de gestion favorables à la biodiversité.

Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité

Réduire de 10 % les prélèvements en eau entre 2022 et 2030

Atteindre 107 captages dits « prioritaires », identifiés dans les SDAGE pour lesquels les plans d'action sont mis en œuvre avec un financement de l'agence de l'eau, avant fin 2027 (31 captages Adour-Garonne, 76 captages Rhône-Méditerranée)

2025 - AG : 18 / 31

2025 - RMC : 65 / 76

Eau 1 – Améliorer le suivi des prélèvements

> Equiper 100% des prélèvements importants (seuil autorisation environnementale) de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés d'ici 2027

Eau 2 – Garantir la protection des captages par des plans de gestions de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Eau 3 – Favoriser les pratiques agricoles de transition en faveur de la ressource en eau : agroécologie, haies, ...

Eau 4 – Résorber les points de ruptures prioritaires et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau

Eau 5 – Réutilisation des eaux non conventionnelles : domestiques, agricoles, collectivités...

Cette action est suivie au niveau national et un groupe de travail a été constitué en Occitanie.

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sont mis en place progressivement par les Personnes Responsables de la Protection ou de la Distribution en Eau (PRPDE).

L'action est pilotée au niveau national par le ministère chargé de la santé. Entre 2023 et le 1^{er} semestre 2025 :

- Sur le Bassin Adour-Garonne : 141 opérations lancées pour un montant de 4.4M€
- Sur le Bassin Rhône-Méditerranée : 52 opérations lancées pour un montant de 10.8M€

Enfin, un rapport de mission sur l'agroécologie dans le bassin Adour-Garonne a été rendu fin 2025 [\[Lien¹⁸\]](#) et identifie les leviers pour accélérer la transition agroécologique des exploitations.

Progressions en cours sur certains cours d'eau.

Mise en place d'un observatoire, d'un guichet unique et d'outils de suivi pour les projets de REUT au niveau national.

Exemple de travaux en Occitanie : stockage d'eau usée traitée sur l'agglomération Hérault Méditerranée et étude d'opportunité pour communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

Etude des possibilités de sécurisation de l'accès à l'eau du littoral Occitan :

Face aux impacts du changement climatique, la Région Occitanie, l'Etat, l'Agence de l'eau RMC et les conseils départementaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales mènent une réflexion visant à **sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires littoraux** déficitaires aujourd'hui et dans le futur (*Ouest-Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales*). S'intégrant dans les politiques de sobriété et d'adaptation des usages au changement climatique, cette réflexion s'organisera en cohérence avec les démarches déjà mises en œuvre par les territoires. **Cette étude permettra d'identifier** les potentiels bassins versants en **déficit quantitatif** (actuels et futurs) malgré la mise en place de solutions par les acteurs locaux, avant d'éventuellement étudier la faisabilité de la mobilisation et de l'extension du Réseau Hydraulique Régional, propriété de la Région Occitanie.

¹⁸ <https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/rapport-mission-agroecologie>

Augmenter les surfaces en aires protégées

Multiplier par 3 les surfaces d'espaces naturels en protection forte d'ici 2030

2025 : 38,1% du territoire en aire protégée terrestre

2025 : 2.3% du territoire en aire protégée forte

Restaurer les habitats dégradés

Atteindre 20% de superficie d'habitats dégradés restaurée à l'horizon 2030

Restaurer les continuités écologiques terrestres et

B1 – Accélérer la création d'aires protégées grâce aux Plans d'Action Territoriaux (PAT) actuel et à venir

B2 – Mobiliser les acteurs territoriaux dans la création d'aires protégées

B3 – Planifier la restauration des habitats dégradés au niveau de l'Occitanie

B4 – Mettre en réseau les acteurs territoriaux dans la création d'aires protégées

Le premier Plan d'Actions Territoriales (PAT 1) 2021-25, co-piloté par l'Etat et la Région, présente un bilan satisfaisant avec 72% de l'objectif quantitatif atteint. Ainsi, la création ou le développement d'aires protégées s'est étendue grâce à ce plan à plus de 238 000 ha, dont 6 263 en protection forte. Le second Plan d'Actions Territorial en faveur des aires protégées d'Occitanie (PAT 2) est en phase d'élaboration avec l'objectif d'une couverture en aires de protection forte augmentée d'1% de la surface régionale d'ici à 2028.

Dans le cadre de l'élaboration du PAT 2, des réunions de concertation ont été organisées dans l'ensemble des départements de la région pour recueillir des projets locaux pouvant constituer le socle des créations ou extensions d'aires protégées à venir d'ici 2028 ou 2030. Le CEN, l'OFB, l'ONF, les parcs nationaux et plusieurs conseils départementaux ont également fait part de leurs propositions. En outre, deux nouveaux parcs naturels régionaux sont également en cours de création : le parc naturel régional de l'Astarac et celui de Comminges-Barousse-Pyrénées.

Par déclinaison du règlement européen sur la restauration de la nature, qui prévoit notamment la restauration d'au moins 20% des zones terrestres et marines d'ici 2030, un plan national de restauration de la nature est en cours d'élaboration. Au niveau régional, une réunion publique a été organisée en 2025 pour contribuer à ce plan [\[Lien¹⁹\]](#). Le Préfet de région a transmis le 12 mai 2026, à la Ministre de la transition écologique, la contribution de la région Occitanie au plan national de restauration de la nature.

Il n'existe pas, aujourd'hui, de connaissance fine des milieux dégradés. La Région a lancé le développement d'un outil, **Gaïa Predict**, visant à produire une cartographie détaillée et actualisée des habitats naturels et semi-naturels de la région et à anticiper l'évolution de la biodiversité.

Plusieurs collectivités ont engagé à leur niveau des démarches de planification de la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) qui pourraient être répliquées. C'est le cas de Montpellier Métropole Méditerranée, de Sète Agglopol, de Nîmes ou des services de l'Etat dans l'Hérault.

¹⁹ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/agir-pour-restaurer-la-nature-a27007.html>

réduire les pressions sur la biodiversité

B4 – Mettre en réseau les acteurs territoriaux dans la création d'aires protégées

B5 – Impliquer plus d'acteurs dans la restauration des continuités écologiques – Action non lancée

B6 – Renforcer la connaissance des points noirs existants et le reporting correspondant

La Communauté régionale ERC en Occitanie a associé une centaine de participants pour échanger sur le thème de la restauration écologique et son intégration aux documents d'urbanisme [Lien²⁰]. Une visite de terrain sur les thématiques de la réouverture de milieux et la restauration de zones humides a aussi été organisée en septembre 2025

La DREAL Occitanie mène une étude visant à identifier, prioriser et restaurer les points noirs du réseau routier dont elle est maître d'ouvrage.

Appel à manifestation d'intérêt « COP Biodiversité »

Le préfet de la région Occitanie, avec ses services (DREAL et DDT) et ses opérateurs (Agences de l'Eau et OFB), ainsi que la Région Occitanie, porteurs respectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SrB), ont lancé le 6 juillet 2025 un **appel à manifestation d'intérêt destiné à soutenir les démarches menées par les intercommunalités de l'Occitanie en faveur de la biodiversité**. Cet appel, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route COP, vise à :

- labelliser les stratégies déjà engagées, en reconnaissant la qualité du travail territorial mené par les EPCI ;
- encourager l'émergence de nouvelles démarches à travers un appui méthodologique et l'accès prioritaire aux dispositifs de soutien de l'Etat et de la Région ;
- fédérer une mobilisation régionale pérenne, en facilitant la mise en réseau et la mutualisation des bonnes pratiques.

13 candidatures de collectivités ont été recensées dans le cadre de cet AMI et sont en cours d'instruction. Plus d'informations sur <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/lancement-d-un-appel-a-manifestation-d-interet-en-a27003.html>

²⁰ <https://crerco.fr/>

MIEUX SE NOURRIR

OBJECTIFS	ACTIONS	AVANCEMENT
Poursuivre la dynamique de production en agriculture biologique Atteindre 25% des surfaces agricoles en agricultures biologiques d'ici à 2030 2019 : 16% 2024 : 19%	N1 – Soutenir la consommation de produits bio dans tous les circuits N2 – Faire de l'agriculture biologique un atout pour les territoires	Cette action s'est traduite notamment par la promotion des produits régionaux (campagnes de communication, salons) via la marque "Sud de France – Le Bio d'Occitanie" et par l'organisation d'un showroom « Restauration Hors Domicile » pour mettre en relation fournisseurs et acheteurs 52 collectivités ont été labellisées Territoires Bio Engagés (TBE) avec des actions ciblées sur l'approvisionnement local. 50% des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portent au moins une action bio. Un démonstrateur territorial Fantas'SCIC, 100% bio, porté par SCIC Graines équitables, dans l'Aude, a pour objectif de relocaliser la production notamment à travers la « reconquête des friches » et la mise en place d'un réseau de stockage de production à la ferme. Ce projet est financé par la Banque des territoires
Accélérer le développement de la culture de légumineuses Augmenter de 100 000 ha la surface en légumineuses d'ici 2030 2019 : 210798 2024 : 235662	N3 – Favoriser l'accès à l'agriculture biologique pour tous N4 – Consolider la production et favoriser les filières bio	On constate une progression dans les lycées de la région de la part de consommation de produits bio grâce à la plateforme régionale Occitalim (Outil logistique pour faciliter l'approvisionnement des collectivités) 12% de produits bio dans la restauration collective d'état sont déclarés sur le site « Ma cantine » Des projets pilotes ont permis d'approvisionner des épiceries solidaires en produits bio 50% des membres des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont en agriculture biologique 49,3 M€ versés pour la conversion à l'agriculture biologique, 18,6 M€ d'aides de crise et 32,5 M€ de crédits d'impôt bio 46% des installations (DJA) sont en agriculture biologique
Promouvoir une consommation alimentaire de meilleure qualité		

Atteindre les objectifs de la loi Egalim dans les établissements de restauration collective

50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les approvisionnements de la restauration collective.

Produits durables et de qualité :

2021 : 10% **2024** : 29%

Produits biologiques :

2021 : 15% **2024** : 12,5%

(avec un taux de télédéclaration de 45% en 2024)

Objectif porté à 60 % pour les produits carnés (100 % dans les établissements relevant de l'autorité de l'État).

Au moins une proposition végétarienne hebdomadaire avec diversification des sources de protéines.

Développer et approfondir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Poursuivre, soutenir et animer les projets alimentaires territoriaux (PAT)

2019 : 28% **2025** : 60%

N5 – Développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation en agriculture biologique

N6 – Conforter l'animation et la gouvernance de la filière agriculture biologique régionale

N7 – Légumineuses : soutenir les actions de recherche et innovation

N8 – Légumineuses : développer l'accompagnement des investissements matériels

N9 – Appuyer la structuration des filières de protéines végétales

N10 – Promouvoir les légumineuses auprès des consommateurs

On compte 22 EPLEFPA en Occitanie, avec des exploitations certifiées bio (dans le cadre du projet "Enseigner à produire autrement").

Un programme régional de recherche DEFIBIO (INRAE + Interbio Occitanie) sur 5 ans et un Centre Régional d'Expérimentation en AB régional : CREABio

Plusieurs outils sont développés pour l'animation régionale :

Une association à caractère interprofessionnel régional : Interbio Occitanie

Un à deux CoBi'O (Comité régional Bio) par an pour animer pour la concertation

Un ORAB (Observatoire Régional de l'AB)

Le projet VALOND'OC, porté par l'entreprise SAS Grana, vise à sécuriser et développer sur le territoire d'Occitanie spécialisé en grandes cultures (Coteaux du Gers – Lauragais), la production et la valorisation des légumineuses à graines pour l'alimentation humaine. Il prévoit des actions d'expérimentation pour lever les freins à la production chez les agriculteurs et améliorer la résilience au changement climatique.

Dans le cadre du Plan agriculture climat Méditerranée, deux projets ayant pour objectif la création d'un outil de stockage et de nettoyage adapté au soja pour l'alimentation humaine ont été soutenus :

- le projet Sojalim Humaine de Gascogne, porté par l'entreprise L'Isle aux grains.
- le projet LegHuminOcc, porté par la chambre d'agriculture du Tarn.

Le ministère de l'agriculture a accompagné deux projets de structuration de filière, avec des partenaires présents en Occitanie :

- le projet Leg4all, dont l'association FILEG est partenaire, vise à structurer les filières locales et à stimuler la consommation,
- le projet Texipro, en lien avec le groupe Vivadour, a pour objectif de créer une unité industrielle innovante de première transformation de protéines végétales texturées, qui sera approvisionnée par des cultures locales, notamment de soja.

Plusieurs des projets cités ci-dessus comportent des volets de promotion des légumineuses vers les consommateurs et/ou des actions en lien avec la restauration collective. L'association FILEG a par ailleurs poursuivi le développement de « La semaine des légumineuses » avec 14 restaurateurs ambassadeurs et 190 sites mobilisés en Occitanie en 2025.

N11 – Maintenir l’animation et l’accompagnement des acteurs pour une restauration collective durable

Plusieurs actions d’animations ont été portées :

- envoi de 2 courriers du préfet de région aux acteurs en charge de restauration collective,
- mobilisation des services de l’Etat en département et des animateurs de PAT sur les sujets EGALIM,
- accompagnement des restaurants administratifs par le SGAR dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire »

N12 – Renforcer la communication en déployant une stratégie de communication à l’échelle régionale

Un travail de communication Etat-Région, en lien avec la chambre régionale d’agriculture a été mené sur l’accompagnement des établissements scolaires sur le dispositif européen "Lait et fruit à l’école". L’Occitanie est ainsi la 2ème région française en termes d’utilisation du dispositif, avec 2,9M€ reçus en 2024/2025 et près de 7M€ en 3 années scolaires. Elle est également très bien placée en nombre d’établissements et d’élèves bénéficiaires, avec environ 18% du total de l’effectif national.

N13 – Entretenir la mobilisation des acteurs

Organisation des premières rencontres régionales « éduquer à l’alimentation » : 150 associations, collectivités et établissements d’enseignement se sont réunis le 4 février 2025 au lycée agricole de Carcassonne pour renforcer leurs connaissances, découvrir des outils et expérimenter des pratiques pédagogiques autour de l’éducation à l’alimentation.

N14– Développer l’utilisation de la plateforme « Ma cantine »

Une forte communication sur ce dispositif a été poursuivie en 2025 (campagnes de mailing, présence sur des salons, ...). Elle aboutit à près de 80% des cantines inscrites sur la plateforme et un taux de télédéclaration proche de 60%, avec un taux d’atteinte des objectifs EGALIM qui sera en hausse par rapport à 2024.

N15 – Poursuivre les actions des PAT déjà labélisés

L’appel à projet "soutien aux PAT opérationnels (niveau 2)" a pris la suite de plan de relance et a apporté un financement de 1,9 M€ en 2025. Les actions des PAT se sont ainsi poursuivies en 2025, malgré un moindre volume de financement, qui peut fragiliser à terme le portage de l’animation dans certains territoires. L’Occitanie compte 60 PAT, présents dans l’ensemble des départements de la Région.

N16 – Soutenir l'émergence de nouveaux PAT

Un à deux PAT émergents débutent chaque année, notamment via le financement de l'appel à projets Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat.

N17– Poursuivre l'animation (Etat-Région) du réseau des PAT

Une journée pour l'alimentation, la santé et l'environnement a été organisée à Albi, le 3 décembre 2025 : plus de 120 personnes ont participé à ces rencontres techniques, articulées autour des thèmes liant santé, environnement et alimentation. Différentes actions sont proposées dans le cadre du réseau : accompagnement à l'évaluation des PAT dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, webinaires, journées techniques, accompagnement des PAT sur la bio notamment. Par ailleurs, un suivi technique individuel de chaque PAT (suivi de la labélisation) est également proposé par la DRAAF aux animateurs de PAT.

N18 – Travailler sur l'acceptabilité sociale de l'alimentation durable

Ce sujet est pris en considération par plusieurs PAT de la région, et fait désormais partie des nouvelles exigences de l'instruction technique de labélisation, dans le cadre d'un renforcement de la transversalité de la démarche (environnement, santé et cohésion sociale en particulier).

N19 – Accompagner les PAT sur les AMI des démonstrateurs territoriaux

Avec 6 démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires labélisés par la Banque des Territoires, l'Occitanie est la région qui compte le plus de démonstrateurs. Plusieurs de ces projets sont bâtis en lien étroit avec les PAT. Plus largement, le renforcement des capacités d'ingénierie financières des PAT est une priorité pour 2025 et les années à venir.

TRANSITION JUSTE

OBJECTIFS	ACTIONS	AVANCEMENT
Définir collectivement la transition juste et ses outils	1.1 - Objectiver les liens entre enjeux sociaux et écologiques 1.2 – Identifier et évaluer les moyens de réduire les inégalités face au changement climatique et aux politiques de transition 1.3 – Favoriser une répartition équitable des efforts de transition	Une démarche partenariale « Connaissances » coordonnée par l'ADEME, visant la publication progressive d'un « État et perspectives de la transition écologique juste en Occitanie », articulée autour de quatre entrées : diagnostic des enjeux, analyse géographique des inégalités, recensement des initiatives, et cartographie des positions des acteurs. Le GRECO (Groupement Régional d'Expertise du Climat en Occitanie) a rejoint la démarche pour réaliser un état de l'art sur les recherches académiques des liens avec le secteur universitaire en Occitanie. L'identification et l'analyse des dispositifs de réduction des inégalités et d'aide à l'adaptation dans les domaines de l'accès à l'alimentation durable, de la lutte contre la précarité énergétique et des mobilités sont favorisées, telles que l'étude sur la « Mobilité solidaire à vocation d'insertion professionnelle en Occitanie » (publication 2026²¹). Le cadrage méthodologique est engagé.
Structurer un cadre de concertation dédié	2.1 – Mettre en place une instance de coopération et de négociation avec les parties prenantes 2.2 – Identifier les sujets prioritaires 2.3 – Définir et accompagner les actions nécessaires 2.4 – Identifier des leviers de financement des initiatives	Le Groupe de Travail COP « Transition écologique juste » a été installé, associant les institutionnels avec l'Etat, la Région, l'ADEME, le GRECO aux réseaux de l'ESS et des tiers-lieux d'Occitanie. Son programme d'action partenarial se structure en 5 axes : Connaissances, Débat public, Mise en réseau/démonstrateurs, Récits, Financements. En complément, et dans le cadre du Pacte des Solidarités, un Groupe de Travail « Transition écologique Solidaire » réunissant les acteurs de la solidarité est animé par la CRESS Occitanie. Un canal d'information partagé est opérationnel (opportunités de financement, webinaires, évènements, etc.). Les thématiques prioritaires du Pacte des Solidarités – bilan 2024²² : alimentation durable, précarité énergétique, mobilité solidaire, politique sociale de l'eau, impacts climatiques sur la santé, économie circulaire ont été confirmées par les priorités portées en janvier 2025²³ par les acteurs du réseau TOTEn. Des approches complémentaires ont été identifiées par le Groupe de travail COP « Transition écologique juste » concernant l'habitat, la santé globale, l'emploi/insertion et la participation. La transition juste relève d'une approche transversale à adopter, pour infuser dans l'ensemble des politiques publiques en vue d'éviter toute aggravation des inégalités environnementales et sociales. Un partenariat avec Régions de France a été initié pour une réflexion collective sur la contribution des régions à la transition écologique juste. Un outil collaboratif de partage mutuel au fil de l'eau a été adopté pour mutualiser les connaissances sur les financements publics et privés (échelle locale à européenne) dans le cadre de l'axe transversal « financements » du groupe de travail COP.

²¹ https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/606998/mobilite-solidaire-a-vocation-d-insertion-professionnelle-en-occitanie-rapport-final-diagnostic-et-p?_lg=fr-FR

²² <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/irecontenu/telechargement/129207/951735/file/DREET-Rapport-BilanAnnuel2024-Web.pdf>

²³ https://www.cressoccitanie.org/IMG/pdf/2025.01_08_jtej_restitution.pdf

Initier les rapprochements entre acteurs

3.1 – Alimenter la démarche COP régionale

La dynamique est en émergence, elle vise à mettre en exergue de la transition juste dans l'ensemble des thématiques de la COP régionale : accompagnement des populations précaires exposées aux risques climatiques, adaptation des logements/équipements, renforcement des solidarités territoriales, etc

3.2 – Organiser des événements et journées de rencontres

Le 8 janvier 2025, la journée « Ensemble vers une transition écologique juste en Occitanie » a réuni plus de 300 participants, acteurs des solidarités et de la transition écologique.

En décembre 2025, le séminaire des Plans Alimentaires Territoriaux (DRAAF – Région) a soutenu la thématique Une seule santé. Un programme de visites apprenantes sur des lieux démonstrateurs de transition écologique juste est lancé.

Articuler les politiques existantes

4.1 – Intégrer le Pacte Vert régional et le Pacte des solidarités

La préoccupation Transition écologique juste est intégrée à la [feuille de route « Occitanie Résiliente »](#)²⁴ adoptée par la Région en novembre 2025. Cette « nouvelle étape pour bâtir une Occitanie plus forte, plus durable et plus juste », actualise le Pacte Vert de la Région Occitanie dont le [bilan](#)²⁵ a été voté en juin 2025.

Au 1er janvier 2024, le [Pacte des Solidarités](#)²⁶ a pris le relais de la Stratégie nationale pauvreté. En Occitanie, plus de 250 millions d'euros ont été mobilisés par l'État de 2019 à 2025. 54 projets de Transition Ecologique Solidaire ont été co-financés avec les départements et métropoles (crédits prévisionnels 2025 - Etat : 2,5M / Collectivités : 2,7M). 55 projets d'accès à l'alimentation durable pour les publics précaires ont été soutenus dans le cadre de l'AAP Mieux Manger Pour Tous 2025 (1,4M).

4.2 – Dépasser les entrées sectorielles

Les réflexions sont en cours sur le décroisement inter-acteurs, s'appuyant sur le modèle des dynamiques partenariales engagées sur l'Alimentation Durable : échanges réguliers DREETS – DRAAF – Région avec partage d'information et diffusion des Appels à Projets respectifs, co-étude des projets SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat) associant l'ARS et l'ADEME.

²⁴<https://laregion-webdelib.digitechcloud.fr/webdelibplus/jsp/showFile.jsp?datePub=17%2F11%2F2025&dateRetLega=17%2F11%2F2025&pdf=jp9jerF24hS1ivvIMigQOfPKcB3KcHGx2NHT34Abd4rEudxktLCuH6IDc6T4ijhXDTZMfK6kp%2BjXAqBLwH6I6UF6LOd7rDK5Kd8NF976kXMYAVxwB7dHja0WHi%2FpEwvi99A7GyOC4%2FsJjRVSWoBjRoRO%2Fw3Ufug4MmrOuMGOs00g%3D>

²⁵ <https://laregion-webdelib.digitechcloud.fr/webdelibplus/jsp/showFile.jsp?datePub=13%2F06%2F2025&dateRetLega=13%2F06%2F2025&pdf=jp9jerF24hS1ivvIMigQOfPKcB3KcHGx2NHT34Abd4rEudxktLCuH6IDc6T4ijhXDTZMfK6kp%2BjXAqBLwH6I6UF6LOd7rDK5AXeSttegB0ZMBP65fy17vX78Iey6SfutzTj7HZ%2BAs5pRyhYCAZt5i%2B07qRCgqxbamrOuMGOs00g%3D>

²⁶ <https://www.pauvreteoccitanie.fr/>

EMPLOIS, COMPETENCES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

OBJECTIFS	ACTIONS	AVANCEMENT
Se doter d'outils de pilotage partagés	1.1 – Disposer d'un outil partagé permettant aux acteurs territoriaux de mieux piloter les besoins en compétences liés à la transition écologique	Des travaux, portés par le Carif-Oref Occitanie, et associant la DREETS, le Conseil Régional, France Travail et la DGEGP, priorisent le développement sur les besoins liés à la rénovation énergétique des bâtiments. Un outil d'adéquation offre de formation/besoins en compétence sur la Rénovation énergétique du bâtiment est finalisé. Il est actuellement en phase de test sur le département de l'Aveyron avant un déploiement régional prévu à partir de septembre 2026.
Renforcer la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou en reconversion	2.1 – Organiser des événements dédiés pour valoriser les métiers de la transition écologique 2.2 – Mobiliser les acteurs du RPE via les Comités Locaux Pour l'Emploi	France Travail et ses partenaires territoriaux ont organisés, en 2025, près de 500 événements à destination des demandeurs d'emploi sur la thématique « compétence de la transition écologique » en Occitanie. Pour 2026, 181 événements ont déjà été mis en œuvre. Un projet de déploiement d'un réseau d'ambassadeurs RSE France Travail est en cours, 300 collaborateurs volontaires ont été identifiés. Des actions sectorielles sur la transition écologique ont été enclenchées par certains comités locaux pour l'emploi : - Le CLPE de Narbonne a lancé un groupe de travail « économie verte », notamment sur les enjeux emplois et compétences des filières éolien flottant et hydrogène ; - Le CLPE de Montpellier a lancé un groupe de travail sur l'économie bleue, l'économie circulaire et les énergies renouvelables.
Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation	3.1 – Mobiliser les CMQ sur les enjeux d'adaptation des formations liés à la transition écologique	Une démarche régionale du Rectorat et de la DREETS est en cours auprès des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Occitans pour recenser les formations existantes et identifier les besoins en compétences liés à la transition écologique de manière à adapter l'offre aux enjeux identifiés. L'enjeu en 2026 est de consolider ces dynamiques, améliorer la lisibilité de l'offre de formation liée à la transition écologique et favoriser l'adéquation entre compétences développés, besoins des entreprises et mutations économiques des territoires. Une évolution de la labellisation est en cours d'examen sur le Campus des Métiers et des Qualifications Énergies, Réseaux et Décarbonation (ERD) pour s'adapter aux enjeux de la nouvelle feuille de route énergétique.

3.2 – Maintenir un niveau de financement élevé à destination des demandeurs d'emploi sur les métiers de la transition écologique

Un module de sensibilisation à la transition écologique est intégré dans toutes les formations financées par le conseil régional et 29% des formations qualifiantes financées par le conseil régional relèvent des métiers de la transition écologique (2460 en 2025 et 2780 en 2026).

Encourager le dialogue social dans les entreprises sur les enjeux de transition écologique

4.1 – Créer et diffuser un Kit Transition écologique destiné à tous les acteurs du dialogue social dans l'entreprise

Mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic « Transition écologique, dialogue social et conditions de travail », développé par le réseau ANACT-ARACT. Cet outil permet aux entreprises, représentants du personnel et partenaires sociaux d'évaluer leurs pratiques et d'identifier des pistes d'amélioration. Il vise à faciliter le dialogue social autour des transformations écologiques et de leurs impacts sur l'organisation du travail, les compétences et les conditions de travail.

L'autodiagnostic a été mis en ligne le 12 janvier 2026. À ce stade, environ 70 entreprises au niveau national l'ont déjà utilisé.

L'enjeu pour 2026 est de favoriser l'appropriation et la diffusion de cet outil auprès des entreprises, des CSE et des partenaires sociaux à l'échelle régionale, et définir les suites possibles en matière de sensibilisation et de formation.

Déployer des plans d'action spécifiques dans les secteurs présentant les plus forts enjeux

5.1 – Concevoir et déployer un plan d'action spécifique sur la Rénovation énergétique du bâtiment visant la sensibilisation des entreprises et des organismes de formation

L'étude GO RENOV a été lancée par la CERC (315 réponses d'entreprises du bâtiment) visant à identifier les compétences clés, les freins à la rénovation énergétique et les leviers à actionner. L'étude a mis en évidence une évolution des métiers vers davantage de polyvalence, de conseil et d'accompagnement du client, notamment dans le cadre des rénovations globales. Les compétences de coordination et de pilotage deviennent particulièrement stratégiques pour les projets complexes impliquant plusieurs corps de métier.

L'étude GO RENOV souligne la nécessité de renforcer les actions de formation, d'attractivité des métiers, d'accompagnement des entreprises et de structuration.

En perspectives, la construction, avec les partenaires du secteur, d'une boîte à outils « GO RENOV » qui aura vocation à centraliser les ressources utiles à la rénovation énergétique des bâtiments (REB) et à accompagner les entreprises dans leurs transitions en apportant des réponses sur leurs besoins en compétences (formations, certifications, dispositifs d'accompagnement, aides mobilisables) et des outils pratiques facilitant le passage à l'action des entreprises et des acteurs territoriaux.

5.2 – Conduire une expérimentation sur l’adaptation des métiers et des compétences des entreprises de l’aval de la filière automobile en Ariège

Une expérimentation est déployée depuis fin 2023 en Ariège afin d’accompagner les mutations de la filière automobile liées à la transition écologique. L’expérimentation vise à adapter les contenus de formation, renforcer les compétences des professionnels et des enseignants, faciliter l’accès des salariés aux dispositifs de formation, accompagner les investissements matériels des entreprises et améliorer l’attractivité des métiers de la filière.

La restitution finale du projet est prévue le 29 octobre 2026 et sera suivie de travaux sur la généralisation à échelle régionale des outils et méthodes développés en Ariège sur la filière automobile.

5.3 – Concevoir et déployer un plan d’action spécifique sur les besoins emplois et compétences des filières de l’énergie

Une Etude prospective régionale sur la filière électricité a été confiée à l’AFPA afin d’anticiper les besoins en emplois et compétences liés à la transition énergétique. Cette étude vise à accompagner les évolutions du secteur liées au développement des énergies renouvelables, à l’essor de la mobilité électrique et à la modernisation des réseaux électriques.

Les premiers travaux quantitatifs engagés en 2025 ont permis d’identifier les dynamiques de l’emploi, les métiers en tension, les besoins de recrutement et les premières passerelles professionnelles au sein de la filière et avec d’autres secteurs. L’étude intègre également les activités de voirie et réseaux divers (VRD) liées au développement des infrastructures énergétiques. La phase qualitative doit permettre d’affiner l’analyse des besoins des entreprises, des tensions de recrutement et des évolutions des métiers afin de construire un plan d’action partagé à l’échelle régionale.

Les travaux aboutiront à un diagnostic GPEC territorial et à des propositions opérationnelles en matière d’emploi, de formation, de passerelles professionnelles et d’accompagnement des entreprises et des territoires.

2 Volet « Adaptation » de la feuille de route COP

Alors que le changement climatique s'accélère au niveau international à un rythme sans précédent, la région Occitanie s'avère être l'une des régions de France les plus vulnérables aux effets actuels et à venir du changement climatique. Cela est dû à son exposition aux aléas climatiques (sécheresse, vagues de chaleur, etc.) dont la fréquence et l'intensité vont s'accroître significativement, mais aussi à la présence d'enjeux importants (milieux naturels uniques, populations sensibles, etc.) et particulièrement vulnérables. L'adaptation au changement climatique vise à répondre à cette problématique.

Face à ce constat et dans la lignée du 3^{ème} plan national de l'adaptation au changement climatique (PNACC 3), publié en mars 2025, la COP Occitanie 2025-2026 a été l'occasion de déployer une animation dédiée à cet enjeu majeur de la planification écologique, au niveau régional et dans chaque département de l'Occitanie.

Ces travaux ont permis :

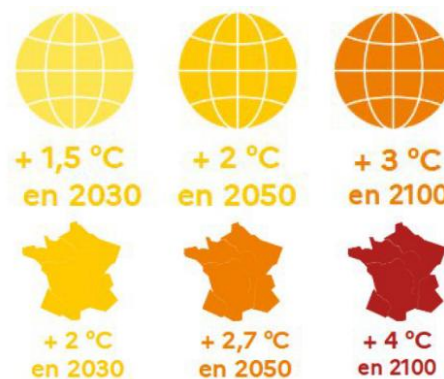
- de constituer un **diagnostic des vulnérabilités actuelles et futures** de la région, et de ses départements, face au changement climatique ;
- d'identifier des **actions d'adaptation** à mener au niveau local et régional pour y répondre.

Les résultats de ces travaux sont présentés ci-dessous, au niveau régional puis départemental.

2.1 Diagnostic « flash » de l'Occitanie, une région parmi les plus vulnérables face aux effets du changement climatique

Un diagnostic fondé sur une trajectoire de référence (TRACC)

La France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), désormais inscrite dans le code de l'environnement³¹. Cette trajectoire, largement concertée et qui repose sur les scénarios établis par le GIEC, prévoit un réchauffement mondial médian de + 3°C en 2100. Pour la France hexagonale, qui se réchauffe plus vite que le reste de la surface du globe, ce scénario implique une hausse des températures moyennes de 2°C en 2030, 2,7°C en 2050 et 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.



Les résultats présentés ci-après se fondent sur des données de Météo-France (DRIAS), déclinant les projections de la TRACC en différents indicateurs climatique.

Plusieurs sites sont disponibles pour accéder à ces données :

- > [Données Météo-France brutes](https://www.drias-climat.fr/)²⁷
- > [ClimaDiag Commune](https://meteofrance.com/climadiag-commune)²⁸, qui permet de visualiser ces données à l'échelle d'une commune
- > [PICTO-Stat](https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicateur&i=tracc_drias.cprecip_mm&s=2100&t=A01&view=map32)²⁹ à différentes échelles
- > [Terristory](https://territory.fr/occitanie/?zone=region&zone_id=76&maille=epci&nom_territoire=occitanie)³⁰, à l'échelle territoriale

La TRACC a été établie pour servir de boussole commune à tous les acteurs souhaitant mettre en œuvre une stratégie d'adaptation. Conformément au PNACC-3, elle a vocation à être intégrée progressivement aux référentiels de risque et aux documents de planification territoriaux (SRADDET, SCoT, PLUi, PCAET).

Appliquée à l'Occitanie, la TRACC prévoit un réchauffement plus marqué que la moyenne nationale, **avec 2,8°C en 2050 et 4,2°C en 2100**. C'est cette référence qui est à utiliser pour projeter chaque territoire dans une France à plusieurs degrés de réchauffement et s'y préparer.

Le diagnostic de vulnérabilité « flash », présenté ci-dessous, se fonde sur cette trajectoire.

²⁷ <https://www.drias-climat.fr/>

²⁸ <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

²⁹ https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=indicateur&i=tracc_drias.cprecip_mm&s=2100&t=A01&view=map32

³⁰ https://territory.fr/occitanie/?zone=region&zone_id=76&maille=epci&nom_territoire=occitanie

³¹ Décret n°2026-23 du 23 janvier 2026 relatif à la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053399130>

Les aléas climatiques se renforceront significativement sur la région d'ici à 2050

L'Occitanie occupe une position unique en Europe, au carrefour de 4 domaines biogéographiques :

- le domaine méditerranéen le long de la façade maritime ;
- au nord, les montagnes et hauts plateaux du Massif central correspondant au domaine continental ;
- vers le sud-ouest, la chaîne pyrénéenne, où peuvent se trouver des zones de refuge importantes dans le contexte du changement climatique ;
- les grandes plaines de l'ouest, correspondant au domaine atlantique.

Cette situation particulière induit une très grande diversité d'habitats, d'espèces, de paysages, de climats et d'activités humaines, qui font la richesse et l'attractivité de la région. Elle constitue autant de problématiques d'adaptation au changement climatique. La région cumule de nombreux facteurs d'exposition aux risques climatiques :

Des **régions côtières** de faible altitude particulièrement exposées au recul du trait de côte, aux submersions marines, et à la salinisation des nappes phréatiques d'eau douce.

Des **zones de montagnes** où le réchauffement est marqué, entraînant notamment la réduction du manteau neigeux, ce qui impactera le débit des cours d'eau en plaine, l'approvisionnement en eau des villes et l'économie de montagne. Ces zones seront aussi impactées par un accroissement de multiples aléas : feux de forêts, crues, mouvements de terrain...

Des **zones rurales** dont l'économie essentiellement agricole et touristique est très exposée notamment à la raréfaction de la disponibilité en eau en été.

Une **large zone méditerranéenne**, qui constitue un point chaud pour des risques climatiques hautement interconnectés.

Des **zones urbaines**, qui concentrent les trois quarts de la population et dont le bâti n'est historiquement pas adapté à la multiplication des vagues de chaleur.

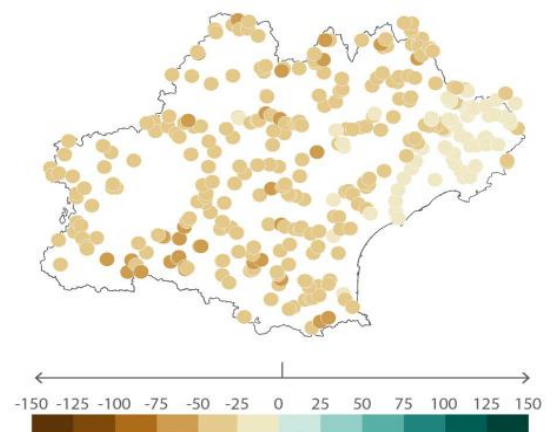
L'Occitanie constitue donc un territoire d'expérimentation privilégié pour la France en matière d'innovation dans l'adaptation au changement climatique.

Sur les 9 principaux aléas climatiques identifiés par les scientifiques, 8 verront leur intensité et fréquence augmenter en Occitanie, qu'il s'agisse des vagues de chaleur, des incendies, des sécheresses, des inondations, des crues, du retrait gonflement des argiles (RGA), des submersions marines ou du recul du trait de côte.

En Occitanie, les **épisodes de sécheresse** des sols sont déjà 3 fois plus fréquents qu'en 1976-2005, et devraient chuter, du fait de la hausse des températures et de précipitations en baisse en été, sur certains secteurs au-delà de -15 %.

- Les extrêmes bas et hauts de précipitations seront plus marqués, ce qui conditionnera donc les stratégies d'adaptation. A titre d'exemple les pluies maximales quotidiennes seront plus intenses en 2050 (+13%), accentuant le risque d'inondation. En particulier, l'augmentation des températures de la mer Méditerranée provoquera des épisodes pluviaux méditerranéens plus nombreux et plus intenses.
- Une baisse des stocks de neige est attendue, s'illustrant par une baisse de 20 à 30 jours d'enneigement à 1500m dans les Pyrénées en 2050 alors même que cette neige vient alimenter les cours d'eau au printemps.

Médiane d'évolution des débits d'étiage des cours d'eau à 2100 par rapport à 1976-2005
- 38 % au niveau régional



Ces phénomènes se traduiront par une baisse de la recharge des nappes et du débit des cours d'eau (-15% en moyenne annuelle à 2050), avec des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs, dégradant la situation actuelle alors que plusieurs territoires sont déjà déficitaires en eau. Il est par exemple attendu une baisse des débits jusqu'à -60% en été pour le bassin Adour-Garonne à 2050.

En parallèle, une augmentation du nombre de jours de sol sec de près d'un mois en moyenne est à prévoir. Certains secteurs, comme le Gers, atteindraient plus de 140 jours par an de sol sec. Cet accroissement des sécheresses s'accompagnera nécessairement d'une augmentation du risque de **retrait gonflement des argiles (RGA)**.

Le **nombre de jours de forte chaleur** (> 30°C) devrait doubler d'ici à 2050, passant de 16 à près de 36 jours en moyenne, sans compter l'effet d'îlots de chaleur urbain (généré par les constructions qui stockent la chaleur), qui aggrave la situation en ville. En prenant en compte cet effet, la durée des périodes de chaleur peut aller jusqu'à doubler pour les principales zones urbaines.

Cette hausse des températures, cumulée à l'augmentation du nombre de sécheresses, augmentera sensiblement le nombre de journées avec un **risque élevé de feu de forêts**, avec une extension des zones touchées vers l'arrière-pays. Cette augmentation des températures s'accompagnera aussi de **canicules marines** qui pourraient devenir banales en 2050, avec des incidences sévères sur les activités humaines et les milieux naturels aquatiques.

Enfin, le dérèglement climatique se traduira aussi par une **élévation du niveau de la mer**, de l'ordre de 20 à 30 cm en 2050 et de 60 à 90 cm d'ici 2100. Le littoral d'Occitanie, ayant connu un essor des activités résidentielles et de plaisance depuis les années 1960, plus d'un tiers a reculé depuis 1977, avec une perte de plus d'un mètre tous les cinq ans, à des degrés divers selon les communes. La montée des eaux aggravera ces effets dans les décennies à venir, étendant les impacts aux zones basses au-delà du front de mer. La diminution de la protection naturelle des plages et des dunes rendra le littoral plus exposé aux tempêtes, plus fréquentes et intenses, qui accentueront l'érosion et les submersions marines. L'impact de cette évolution dépendra de la morphologie des plages, des aménagements urbains et de l'état des écosystèmes.

Les effets attendus du changement climatique, soulignés ci-dessus **sont à croiser avec les enjeux et vulnérabilités** du territoire occitan : activités, patrimoines, populations, etc. Les travaux de la COP Occitanie ont permis de mettre en évidence des conséquences importantes sur les enjeux suivants :

Le patrimoine naturel

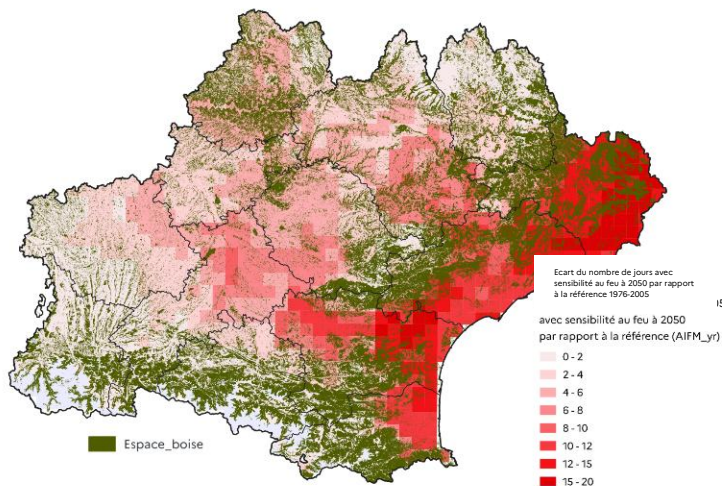
La diminution des débits d'étiage entraînera une **dégradation de la qualité des eaux superficielles**, et donc de la viabilité des zones humides et des continuités écologiques. La biodiversité souffrira également des fortes vagues de chaleur et de la prolifération des espèces exotiques envahissantes rendue possible par le futur climat.

Les **massifs forestiers** (38 % du territoire occitan) seront bien plus sensibles aux feux, notamment autour de la Méditerranée. Ils pourront subir une défoliation prématurée (jusqu'à 25 % de certains massifs), voire un dépérissement du fait de l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse. Leur rôle de puits de carbone naturel et d'habitat pour une diversité exceptionnelle d'espèces sera ainsi fragilisé.

Projections à 2050 par rapport à 1976-2005

	TOULOUSE	MONTPELLIER
 Nombre de jours de forte chaleur	41 x2 par rapport à la référence	54 x2
 Nombre de nuits tropicales	44 x3	72 x2
 Nombre de jours avec une sensibilité feu météo élevée	14 x3	46 x2
 Nombre de jours de sol sec	159 + 1 mois	172 + 2 semaine

Sources : [DRIAS - Les futurs du climat](#)



D'autres espaces hébergeant des espèces endémiques ou uniques seront menacés :

- le **littoral**, dont 14 000 ha devraient être submergés d'ici à 2100, subira également une salinisation croissante et des submersions plus récurrentes ;
- les **massifs montagneux** voient leur équilibre bouleversé par la diminution de l'enneigement et l'élévation en altitude des climats et écosystèmes, entraînant ainsi la disparition de l'habitat de certaines espèces endémiques.

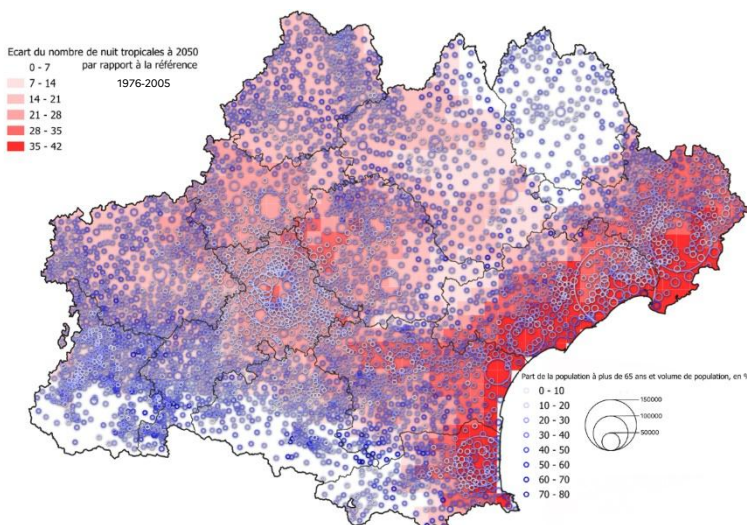
Le changement climatique perturbe ainsi les écosystèmes, avec notamment, une **modification des aires de distribution des espèces** contraintes de migrer vers le nord

ou en altitude. Un réchauffement de 1° C conduit les espèces vivantes à se déplacer de 180 km vers le nord, ce qui n'est pas toujours possible.

La santé des habitants de la région

Le changement climatique affecte directement la **santé et la qualité de vie des populations**, avec une augmentation du risque de mortalité et un impact non négligeable sur la santé, y compris mentale des individus. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- L'intensification des vagues de chaleur et nuits tropicales impacteront plus fortement les populations vulnérables (personnes âgées, enfants, malades, ...) et les travailleurs soumis aux conditions climatiques (agriculture, bâtiment, ...). Ces risques seront d'autant plus importants en ville, du fait du phénomène **d'îlots de chaleur urbains**³², mais aussi sur le littoral occitan ou plus généralement pour toute habitation dont le confort thermique d'été n'est pas assuré.
- L'intensification des événements climatiques extrêmes (inondations, feux, sécheresses ...) se traduiront par des dégradations de certains lieux de vie et des pertes économiques pour les personnes et activités qui y sont localisées.
- Une diminution de la qualité de l'air, liée à une possible augmentation de la concentration d'ozone et du volume de pollen.



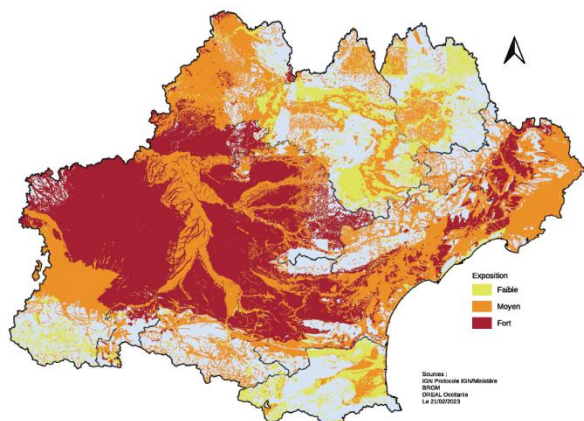
L'ensemble, non exhaustif, de ces risques amène à traiter la question du changement climatique conjointement à celle de la santé des populations, étroitement liée à celle de l'environnement et de la biodiversité, eux aussi touchés par ses impacts. Cette approche est déjà prise en compte dans le cadre du plan régional de santé environnementale (PRSE), piloté par l'ARS et s'inscrit dans la logique « One Health » (une seule santé) qui reconnaît l'interdépendance des santés humaine, animale, végétale et environnementale.

L'aménagement du territoire et les infrastructures

Les infrastructures de réseaux et aménagements urbains, cruciaux pour accueillir la croissance démographique importante observée dans la région, sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques, et donc à risque face au changement climatique.

³² Ce phénomène peut être traité par des actions d'aménagement comme la végétalisation ou désimperméabilisation des villes (action L7 de la feuille de route 2025).

Les vagues de chaleur entraîneront la dégradation des infrastructures (rails, chaussées, etc.) tout comme la sécheresse accrue. L'accroissement des événements extrêmes comme les orages, les inondations et les aléas qui en découlent, ainsi que les feux de forêt, engendreront la dégradation et/ou la rupture de certains réseaux. L'érosion du trait de côte et la montée des eaux pourront rendre **certaines infrastructures (notamment de transport) inutilisables**, tandis que les fortes chaleurs entraînent d'ores et déjà le ralentissement voire l'arrêt de certains transports collectifs en été. On observera aussi un impact sur les infrastructures d'alimentation en eau potable.



De même que les infrastructures, les zones anthropisées, urbaines et à vocation économique seront sujettes à de forts risques **d'inondation, d'érosion et de recul du trait de côte** pour les zones littorales et d'une augmentation significative du risque de feux de forêt en particulier sur le front méditerranéen. L'effet d'îlots de chaleur urbains accentuera les conséquences des vagues de chaleur et pourra remettre en question **l'aménagement** de certaines zones urbanisées.

La région Occitanie est aussi la première région la plus touchée par les **impacts du phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA)** : elle représente, à elle seule, 27 % du coût national des dommages liés à ces phénomènes. L'accentuation des cycles de

sécheresses-pluies intenses augmentera les impacts et désordres structurels induits sur les bâtiments, et notamment les maisons individuelles (cf. Mieux se loger – Volet Adaptation). A titre d'exemple, les sinistres liés à ce phénomène ont été multipliés par 10 depuis 2000 dans le département du Gard.

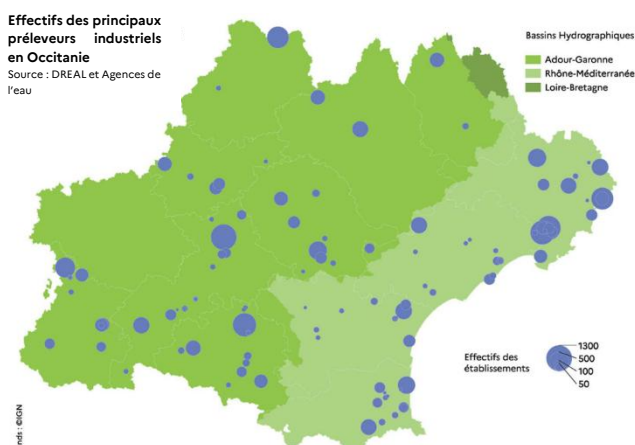
L'activité économique

L'impact du changement climatique sur les activités économiques variera selon leur localisation et dépendance :

- Dans les zones littorales, l'érosion, le recul du trait de côte et la multiplication des vagues de chaleur menaceront les activités qui y sont localisées.
- Dans les zones de montagne, les fortes diminutions de l'enneigement obligeront à repenser les modèles économiques de ces zones, notamment le modèle touristique.

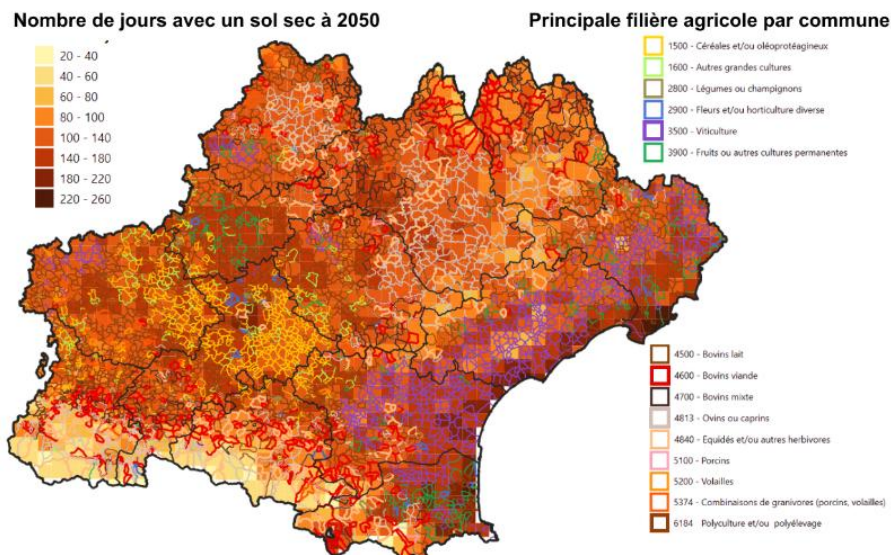
Les problématiques croissantes de quantité ou de qualité de l'eau pousseront aussi, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements, à la **réduction ou à l'arrêt temporaire de certaines activités industrielles ou économiques**,

nécessitant un accompagnement dédié aux entreprises et aux filières touchées. En outre, les infrastructures économiques sont aussi sensibles aux mêmes phénomènes climatiques soulignés ci-dessus : il est par exemple estimé qu'un tiers de l'activité économique de la région est située dans une zone à risque inondation³³.



Alors que l'Occitanie est la 2^{ème} région agricole de France en surface, l'activité agricole sera particulièrement impactée par le climat futur. Les successions et multiplications de phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses et gels) fragiliseront les filières agricoles et remettront en question l'avenir de certaines d'entre elles, très exposées. L'augmentation des périodes de stress hydrique, le risque accru de gelées tardives et l'augmentation de l'intensité et longueur des sécheresses, qui induiront une tension accrue sur la ressource en eau, pourront engendrer une **perturbation de la qualité à pratique constante, par exemple le taux d'alcool des vins**, et des **pertes de rendement** si ces problématiques ne sont pas traitées. Les investissements pour y faire face induiront nécessairement des coûts supplémentaires.

³³ INSEE, Analyses Occitanie n°154, octobre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8264502>



L'élévation des températures et la diminution de la disponibilité en eau constituent les facteurs les plus dommageables, tant pour les cultures que pour l'élevage. Les animaux seront plus souvent sujets à des périodes de **stress thermique** lors de très fortes chaleurs (température > 35°C). L'adaptation de la filière agricole à ce climat futur est donc indispensable et sera à accompagner.

2.2 Une mise en action régionale pour adapter la région au changement climatique

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions partenariales ont été mises en place par l'écosystème régional pour répondre à l'enjeu de plus en plus important de l'adaptation au changement climatique. L'année 2025 a permis d'observer l'aboutissement de plusieurs d'entre elles, présentées ci-dessous.

Stratégie régionale pour l'adaptation au changement climatique – Région Occitanie

Depuis mai 2025, la Région Occitanie pilote l'élaboration d'une candidature à l'appel à projets européen *Life Stratégique Intégré* pour son projet « *Life Adapt Occitanie* », doté d'un budget de 20 millions d'euros.

Ce dernier s'inscrit pleinement dans une dynamique de résilience à construire collectivement sur le territoire.

Cette candidature fédère aujourd'hui 45 partenaires de la région – parmi lesquels l'Etat, le Conservatoire d'espaces naturels, les Conservatoires botaniques nationaux, les Parcs naturels régionaux, le Département du Lot, l'ARS, la FRCO, Interbio, le réseau Graine, l'ARB, l'AREC, le GIP LIA, ou encore Envirobat. Elle se construit autour d'un programme structuré en trois axes : l'appui à la décision publique, l'adaptation des espaces de vie et la mobilisation des solutions fondées sur la nature.

Cette candidature s'appuie sur la « Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique d'Occitanie », consolidée cet été en étroite concertation entre la région les services de l'Etat (ADEME, DREAL, Cerema, Météo-France) et adoptée par la Région lors de l'Assemblée Plénière en novembre 2025 dans le cadre de l'ambition « Occitanie Résiliente ». Cette stratégie, volontairement ancrée sur le Plan national d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), en constitue une première déclinaison territoriale en phase avec les travaux de la COP.

Animation régionale partenariale dédiée à l'adaptation

Comme annoncé par le préfet de région à l'occasion de la COP de janvier 2025, l'Etat (DREAL, ADEME, Cerema), la Région et l'AREC (Agence Régionale Energie Climat), ont mis en place une animation régionale des acteurs institutionnels autour de l'adaptation au changement climatique. Cette animation à destination des acteurs institutionnels vise à mettre en cohérence les initiatives en faveur de l'adaptation au changement climatique, afin de proposer un accompagnement coordonné, lisible et opérationnel au service des territoires (collectivités dans un premier temps avant de se tourner vers

les acteurs économiques). Elle a permis le lancement fin 2025 du réseau AccTO (adaptation au changement climatique des territoires d'Occitanie), réunissant 17 acteurs institutionnels régionaux.

Ces travaux ont également abouti à la production d'un [livret d'accompagnement des collectivités territoriales sur l'adaptation au changement climatique](#)³⁴ qui propose un parcours progressif (pour élu ou technicien) passant de l'acculturation, au diagnostic de vulnérabilité, au passage à l'action et à la mobilisation des acteurs locaux. Des outils et ressources régionaux permettant d'y parvenir y sont valorisés comme TerriStory et Picto Occitanie pour la visualisation territoriale d'indicateurs climatiques, Facili-TACCT qui permet d'identifier à l'échelle communale les principaux aléas climatiques à intégrer dans les diagnostics de vulnérabilité ainsi que des démarches d'accompagnement. Les notions d'adaptation, de mal adaptation ou encore de solutions fondées sur la nature y sont présentées.



Cette dynamique s'appuie sur le réseau TOTEn existant des "Territoires d'Occitanie en Transition Énergétique" animé par l'Etat (DREAL, Ademe) et la Région avec l'appui de l'AREC qui propose aux collectivités des animations régulières, ressources, échanges et retours d'expérience sur les enjeux de transition, en particulier sur l'adaptation au changement climatique et sur différents secteurs. Le livret d'accompagnement sur l'adaptation a été co-construit via ce réseau avec les collectivités et est valorisé sur le portail du réseau TOTEn.

Conférences territoriales sur l'eau

Par instruction en date du 2 mai 2025, le premier ministre a appelé à la tenue de conférences territoriales sur l'eau, « L'eau dans nos territoires » entre juin et octobre 2025 au niveau de chaque bassin hydrographique. Ces débats, tenus sous la co-présidence des préfets coordonnateurs de bassin et des présidents des comités de bassin, ont visé à recenser des propositions d'actions prioritaires à mettre en place aux échelons local, national, voire européen, et à identifier des ajustements réglementaires ou législatifs, des bonnes pratiques à généraliser, ou des points de blocages à lever.

Pour le bassin **Adour-Garonne**, aujourd'hui l'un des plus exposés aux effets du changement climatique sur l'eau, un livre blanc, issu de la Conférence sur l'eau du bassin du 29 avril 2025, a appelé à accélérer la mise en œuvre de la stratégie du comité de bassin qui vise à placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires.

Ce livre blanc promeut un mix de solutions, associant le soutien d'étiage et les solutions fondées sur la nature, mobilisant l'ensemble des usagers de l'eau, des collectivités aux acteurs économiques et scientifiques. Le document³⁵ identifie 11 conditions de réussite pour consolider la gouvernance locale, renforcer les efforts engagés et intensifier l'action.

Sur le bassin **Rhône-Méditerranée**, une large consultation territoriale a été conduite entre juin et septembre 2025. Celle-ci a permis de recueillir 52 contributions émanant de structures représentatives des différents enjeux locaux : collectivités, chambres consulaires, entreprises et fédérations représentatives de différentes filières économiques, associations de protection de la nature, ainsi que les préfets.

Les résultats de cette consultation³⁶ montrent une forte convergence sur les priorités à engager pour répondre aux défis climatiques, sociaux et économiques liés à l'eau. Certaines des propositions issues de cette conférence seront prises en compte par le comité de bassin dans l'élaboration en cours du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau pour la période 2028-2033.

³⁴ <https://toten-occitanie.fr/adaptation-au-changement-climatique-et-resilience/livret-adaptation-des>

³⁵ <https://eaugrandsudouest.fr/actualites/livre-blanc-face-changement-climatique-bassin-adour-garonne-appelle-une-politique-eau>

³⁶ Pour consulter les résultats de cette consultation : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/liens-directsaccs-directs/consultation-terminee>

Plan Agriculture Climat Méditerranée : un levier pour transformer l'agriculture

Le Plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique se déploie pour donner aux territoires concernés les moyens d'une agriculture résiliente, durable et structurée face au changement climatique. Lancé fin 2024, ce plan repose sur une triple ambition : produire en lien avec un territoire, valoriser les filières locales, et diversifier les systèmes agricoles pour les rendre plus résilients.

Ce plan concerne 18 départements, dont 8 de la région Occitanie. En 2025, 18 projets ont été retenus en Occitanie, représentant 23,7 millions d'euros d'investissements, pour 9,3 millions d'euros d'aides publiques. Ces investissements visent à développer des infrastructures collectives, moderniser les outils de transformation, améliorer la logistique ou accompagner l'innovation technique. Une part importante des projets est tournée vers la diversification, avec des filières nouvelles (grenade, caroube, pistache) ou la mise en œuvre de systèmes plus complexes (polyculture élevage).

Grâce à cette mobilisation, l'Occitanie affirme sa volonté d'inscrire son agriculture dans une trajectoire d'adaptation et de valorisation durable, fondée sur les filières, les territoires et la résilience climatique : c'est la région qui porte le plus de projets au sein de ce plan, qui se poursuivra en 2026.

Consultation inédite sur la Recherche en Agriculture et Environnement : l'initiative CORAE

Cette initiative originale a été lancée en octobre 2025 par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie (CRAO) et l'INRAE. Cette consultation, qui doit se dérouler sur une année, va mettre en débat la façon dont la recherche, la formation et le développement peuvent contribuer à mieux répondre aux défis des systèmes agricoles et alimentaires dans les territoires occitans. Quatre objectifs principaux ont ainsi été définis :

- identifier collectivement les besoins et priorités en innovation et en R&D, afin de définir des orientations stratégiques alignées avec les enjeux des territoires et des filières,
- renforcer la coopération entre acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation,
- valoriser les résultats scientifiques, en facilitant leur diffusion et leur appropriation sur le terrain,
- assurer une cohérence d'ensemble, en articulant les projets existants dans une approche transversale et intégrée.

La démarche repose sur trois volets complémentaires :

- une concertation entre des groupes constitués de représentants des acteurs du territoire : agriculteurs, acteurs économiques, élus, autorités publiques, associations, chercheurs et enseignants,
- la mobilisation de trois panels d'acteurs tirés au sort : citoyens, agriculteurs, chercheurs,
- une consultation publique en ligne.

Ces travaux permettront à la CRAO d'actualiser sa feuille de route Innovation Recherche Développement, et à l'INRAE d'articuler sa stratégie nationale INRAE 2030 avec les dynamiques territoriales, afin d'améliorer sa réponse aux défis agricoles et alimentaires régionaux.

Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie (PACCLO)

Le Plan Littoral 21 est un dispositif d'accompagnement technique et financier des territoires littoraux porté par l'État, la Région et la Banque des territoires. Dans ce cadre, en 2024, un plan d'adaptation régional³⁷ a été adopté afin d'accompagner le déploiement de six stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte. Couvrant l'ensemble du littoral d'Occitanie et adossées à des observatoires, ces stratégies ont vocation à dessiner des trajectoires d'adaptation à moyen et long terme tout en permettant d'expérimenter des projets de recomposition spatiale sur des sites pilotes. Une étude est aussi en cours afin d'évaluer la vulnérabilité à la montée de la mer de certains enjeux et infrastructures de niveau régional (tourisme, transports, environnement...).

Déclinaison régionale de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

"Réapprendre à vivre avec la mer plutôt que de lutter contre", c'est l'esprit de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC), adoptée en 2012 afin d'améliorer la connaissance sur le trait de côte et son partage, favoriser

37 <https://www.littoral-occitanie.fr/Le-plan-d-adaptation-au-changement-climatique-du-littoral-d-Occitanie-PACCLO>

la mise en place de stratégies de territoire et expérimenter la recomposition spatiale du littoral. Dans ce cadre deux programmes d'actions consécutifs ont notamment permis la création d'un indicateur national d'érosion côtière, la mise en [réseau d'observatoires du trait de côte](#)³⁸, l'accompagnement de démarches locales à travers des appels à projets nationaux (exemple : les solutions fondées sur la nature pour les collectivités littorales).

La SNGITC est en cours de révision, le nouveau programme d'actions 2025-2030 vise notamment à accélérer l'adaptation de la bande côtière aux effets du changement climatique.

En Occitanie, la SNGITC adoptée en 2012 a été déclinée à travers la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SRGITC), adoptée en 2018, n'est plus aujourd'hui opposable mais reste [un document informatif sur le littoral](#)³⁹. Ce document est en cours de substitution par une note d'enjeux régionale de l'État sur le trait de côte. Elle viendra préciser les attentes de l'État et mettre à disposition des acteurs du littoral un éclairage complémentaire sur le cadre juridique applicable, les connaissances actualisées sur l'évolution du littoral en Occitanie, les modes de gestion recommandés de la bande côtière et les secteurs incontournables à analyser.

En outre, l'animation portée dans le cadre de la démarche COP a permis de lancer et mettre en valeur de nouvelles dynamiques régionales en faveur de l'adaptation au changement climatique par secteurs.

Synthèse des travaux thématiques de la COP menés au niveau régional

Trois groupes de travail régionaux (mieux se déplacer, mieux se loger, mieux produire et mieux consommer), co-pilotés par l'État et le Conseil régional, se sont réunis à la fin de l'année 2025 pour identifier les vulnérabilités sectorielles face au réchauffement climatique, ainsi que les actions en cours ou à lancer pour y faire face. La synthèse de ces travaux est présentée ci-dessous.

Pour les thématiques de la biodiversité, de l'eau et des forêts, qui sont étroitement liées au sujet de l'adaptation au changement climatique, cet enjeu est d'ores et déjà intégré aux actions de la feuille de route 2025, dont l'avancement est détaillé plus haut.

38 <https://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/>

39 <https://www.littoral-occitanie.fr/Strategie-Regionale-de-Gestion-Integree-du-Trait-de-Cote-SRGITC>

MIEUX SE DEPLACER – Volet « Adaptation »

Les priorités d'adaptation retenues

Priorité 1 : Adapter les infrastructures routières et ferroviaires aux fortes chaleurs, aux sécheresses et RGA

Sur les routes, certains bitumes peuvent fondre si la chaussée dépasse 40°C – phénomène dit de « ressuage ». Les vagues de chaleur atteignent aussi les rails et caténaires, entraînant leur déformation et perturbant le trafic ferroviaire. En période chaude, les installations de maintenance des trains liO peuvent aussi être impactées (baisse de la performance), ce qui se traduit par des retards ou des suppressions de circulation.

L'alternance plus fréquente de sécheresses et de pluies peut aussi provoquer des fissures et déformer les chaussées en raison du phénomène de **retrait-gonflement des sols argileux**.

Exemple : Fissures sur une chaussée du au RGA



Des actions sont déjà menées au niveau régional

- **Stratégie territoriale d'adaptation TACCT (ADEME)**

Ces stratégies permettent aux collectivités d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie, incluant la problématique de la continuité des transports.

- **Diagnostic de vulnérabilité des routes départementales de la Haute-Garonne et étude sur la chute de blocs sur les routes de l'Aude (Cerema)**

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Cerema a consolidé des données (RGA, coulées de boue, etc.) et a effectué un travail de cartographie sur les routes départementales. En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aude, il a développé une approche efficace pour évaluer le risque de chute de blocs dans le département. [\[En savoir plus⁴⁰\]](#)

- **Etudes de vulnérabilité conduites (SNCF Réseau)**

Plusieurs études ont été conduites :

- sur les retraits gonflement des argiles (RGA), qui peuvent déstabiliser les structures de la voie ferroviaire ;
- démarches résiliences mises en œuvre sur certaines parties très identifiées du réseau (Transversale Sud) ;
- étude du risque lié à la montée des eaux sur la ligne Montpellier Perpignan.

Priorité 2 : Adapter les matériels roulants aux fortes chaleurs

Les **équipements de climatisation** à bord des trains sont fortement sollicités lors des périodes chaudes, notamment caniculaires, ce qui engendre des risques de suppressions de circulations ou des pannes en ligne avec des voyageurs à bord. La mise au point de matériels roulants mieux isolés thermiquement constitue une piste importante, complétée par la recherche d'équipements de climatisation plus performants.

Lors des périodes de redoux, la **sensibilité à l'humidité de certains équipements embarqués (cartes électroniques ...)** génère des risques de pannes pouvant occasionner des suppressions de circulation. La mise au point d'équipements plus robustes vis-à-vis de ce sujet constitue une piste pour les industriels et laboratoires de recherche et développement.

Ces risques sur la disponibilité du matériel roulant apparaissent parfois de façon inopinée, et nécessitent la mise en place d'**organisations de gestion de crise** suffisamment dimensionnées et dotées de systèmes d'information performants, dans un contexte d'augmentation de la fréquence des aléas climatiques.

Dans un contexte d'exigence d'information croissante et d'augmentation de la fréquence des aléas climatiques, il semble aussi nécessaire de prévoir des investissements importants dans les **outils d'information voyageurs fiables et réactifs**.

- **Publications dans le cadre du projet résilience et infrastructures à destination des décideurs publics (Cerema)**

Le Cerema publie deux ouvrages à destination des élus et des techniciens des collectivités sur la gestion des infrastructures face au changement climatique, et une série de fiches sur le thème de la résilience des infrastructures : phénomène de fissuration des routes exposées à la sécheresse, 10 étapes pour la résilience des infrastructures, l'aléa chute de blocs, ... [\[En savoir plus⁴¹\]](#)

- **Elaboration d'un diagnostic climatique (TISSEO)**

TISSEO a conduit un travail pour identifier les risques les plus critiques : réseau, patrimoine (métro, tram, bus), conditions de travail et conditions de voyage. Il a permis de sensibiliser en interne et d'identifier des pistes à approfondir sur les aléas de chaleur et d'inondations, notamment en lien avec la climatisation des locaux techniques et des véhicules.

- **Diagnostic de vulnérabilité des ateliers de maintenance du matériel roulant liO Trains vis-à-vis du changement climatique (SNCF Voyageurs)**

Ces diagnostics concernent aussi bien les installations elles-mêmes et leurs outillages, que les conditions de travail des personnels.

⁴⁰ <https://www.haute-garonne.fr/service/anticiper-et-adapter-le-territoire>

⁴¹ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/deux-essentiels-du-cerema-gestion-reseaux-transports-face-au>

Les nouvelles actions retenues dans le cadre de la COP

Action T8.1 - Accompagner les collectivités et gestionnaires de réseaux volontaires dans l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité des réseaux : vision stratégique régionale

Pilote : Etat, Région, Cerema

Autres acteurs impliqués : Collectivités et gestionnaires de réseaux

Les acteurs des transports et mobilités, en particulier les gestionnaires de réseaux, doivent avoir une connaissance fine de l'état de vulnérabilité des réseaux qu'ils ont en gestion.

Comme il l'a déjà fait pour plusieurs collectivités (CD 11, CD 31), le Cerema peut accompagner les acteurs dans cette démarche d'élaboration d'un diagnostic opérationnel, sur un réseau ou une zone ciblée.

Le Cerema a la volonté d'accompagner l'Etat et le Conseil Régional pour poser les bases **d'une démarche de vision stratégique du sujet à l'échelle régionale** associant l'ensemble des gestionnaires de réseaux de transports.

Cette démarche pourrait se traduire, dans un premier temps, par une note de cadrage qui poserait le périmètre des infrastructures concernées par l'approche ainsi que des différents aléas spécifiques à la géographie et au climat de l'Occitanie. Cette note de cadrage pourra également dresser la cartographie de tous les gestionnaires et des initiatives engagées et à engager.

Action T8.1 - Accompagner les collectivités et gestionnaires de réseaux volontaires dans l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité des réseaux : appui opérationnel aux gestionnaires

Pilote : Cerema

Autres acteurs impliqués : Collectivités et gestionnaires de réseaux

Echéance : En continu

Le Cerema accompagne les gestionnaires de réseaux, dont les collectivités gestionnaires de routes et d'ouvrages d'art liés au réseau, pour effectuer des diagnostics de vulnérabilité face au changement climatique :

Sur les infrastructures routières : tests de sensibilité aux aléas afin d'objectiver la vulnérabilité des réseaux et d'orienter les stratégies d'adaptation (ruissellement, inondation, mouvements de terrain (chutes de blocs), des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, des cycles de gel/dégel, ...). Ces analyses alimentent la conception et la réhabilitation d'infrastructures adaptées aux évolutions climatiques.

L'analyse de la vulnérabilité opérationnelle s'étend aussi aux ouvrages d'art existants face aux événements hydrologiques extrêmes, phénomènes d'affouillement et d'érosion des fondations ... L'objectif est d'alimenter non seulement les stratégies de gestion et d'adaptation, mais aussi la conception d'ouvrages d'art mieux adaptés aux évolutions attendues, en intégrant ces enjeux dès les phases amont des projets.

Action T9 – Favoriser les partages d'expérience et échanges avec les instances régionales chargées de l'adaptation

Pilote : Etat – Région

Echéance : 2026-2027

Le réseau Territoires d'Occitanie pour la Transition ENergétique (TOTEN) propose des articles et des retours d'expériences en Occitanie sur [sa plateforme](#)⁴². Par ailleurs, ce réseau co-piloté Région/ADEME/DREAL, propose régulièrement des rencontres autour de l'adaptation au changement climatique comme en décembre 2024 ou en juin 2025.

Les acteurs des mobilités et transports en Occitanie, dont les gestionnaires de réseaux, doivent pouvoir échanger au sein d'une instance de dialogue et de partage d'expériences pour :

- Porter à l'échelle régionale les réflexions sur les priorités d'action en faveur de réseaux résilients face au changement climatique
- Partager les bonnes pratiques en matière d'adaptation
- Assurer le suivi et l'évolution des actions du volet « adaptation » de la COP

Cette instance doit faire le lien avec la coordination régionale de l'adaptation et pourrait bénéficier des formations du Groupe régional d'experts sur le climat en Occitanie (GRECO)

Action T10 – Elaborer des plans d'action et d'adaptation des réseaux de transport

Pilote : Etat – Région

Les diagnostics de vulnérabilité et différentes études sur les aléas climatiques déjà conduites et à venir pourront faire l'objet en déclinaison au sein de plans d'adaptation pour adapter les réseaux ainsi que les matériels roulants.

Action T11 – Améliorer le confort thermique des matériels roulants et des mobilités actives

Pilotes : Autorités organisatrices de la mobilité

Plusieurs actions de SNCF Voyageurs sont déjà identifiées pour les trains liO, pour le compte de la Région Occitanie :

- Maintien de compétences pour la maintenance des climatiseurs embarqués (centre d'expertise ateliers à Toulouse)

⁴² <https://toten-occitanie.fr/adaptation-au-changement-climatique-et-resilience/>

Ce sujet pose la question de l'adaptation des conditions de transport pour les usagers et pour les conditions de travail des personnels à bord des trains, métro, tramways, bus (exercice de leur droit de retrait). L'utilisation de la climatisation est un enjeu important compte tenu des risques de suppressions de circulations ferroviaires lors de pannes ou en prévision de risque élevé de pannes lors de canicules.

- Pose de films athermiques sur des rames pour réduire la température à bord
- Test de revêtements blancs en toiture des trains pour réduire la température à bord
- Mise en œuvre d'installations électrique de pré-conditionnement des rames thermique, testé en gare d'Alès pour réduire l'allumage des moteurs lors des stationnement des trains...)

MIEUX SE LOGER – Volet « Adaptation »

Les priorités d'adaptation retenues

Priorité 1 : Lutter contre la surchauffe dans les bâtiments

Pour se préserver du phénomène de surchauffe du bâti, il convient :

- de se protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct ;
- d'évacuer l'air et de rafraîchir en utilisant l'inertie et la ventilation ;
- de réduire les apports internes en maîtrisant les usages et en installant des équipements performants.

Priorité 2 : Lutter contre les sinistres causés par le Retrait Gonflement des Argiles

L'Occitanie représentait, à elle seule, 27 % du coût national des dommages liés au RGA en 2015 d'après la Caisse Centrale de Réassurance. Près de 43 % des communes de la région ont été touchées au moins une fois par le phénomène.

On estime qu'environ 500 000 maisons individuelles sont exposées à un aléa fort (~150 000 maisons) ou moyen (~350 000 maisons) de retrait-gonflement des argiles.

Au niveau national, la part des sinistres RGA dans le régime CatNat est passée de 30 % (2010–2016) à 70 % sur les 5 dernières années, soit 1,5 Md€ par an, avec un pic à 3,5 Md€ en 2022, année de forte sécheresse. Les coûts cumulés pour les assureurs atteignent 13,8 Md€ entre 1989 et 2019, avec des projections à 43 Md€ sur 2020–2050.

Plusieurs stratégies existent d'ores et déjà pour faire face à ces enjeux

Stratégie régionale pour l'adaptation au changement climatique – Life Adapt Occitanie

Le plan « *Life Adapt Occitanie* » prévoit de nombreuses actions coordonnées pour mieux intégrer les risques climatiques dans les documents de planification (SCOT, Plui, PCAET), favoriser un urbanisme favorable à la santé (Région, ARB, PNR du Haut Languedoc, PNR des grands Causses) et favoriser l'implication citoyenne dans les nouveaux modèles d'aménagement.

L'ARB et La Fredon renforceront la compétence des collectivités sur les espèces végétales adaptées à la renaturation, tandis qu'Envirobat accompagnera les professionnels de la rénovation thermique sur le confort d'été.

Le département du Lot mènera un travail pilote pour former les travailleurs sociaux à repérer les facteurs de fragilité face au changement climatique et à anticiper les périodes les plus à risques. Le patrimoine des lycées de la Région sera également la vitrine de la mise en œuvre de solutions d'optimisation de la consommation d'eau (sobriété, récupération).

Le plan régional en faveur du logement

Le plan d'action régional en faveur du logement pour l'Occitanie, porté par l'Etat et présenté le 19 décembre 2024, s'inscrit dans une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs du logement. Il permet de présenter un résultat intégré sur l'ensemble des champs de la politique du logement et de l'hébergement.

Ce plan d'action comporte un objectif « Adapter l'habitat au changement climatique », composé des actions suivantes :

- Promouvoir la performance environnementale des logements adaptée au territoire ;
- Adapter les logements au risque de forte chaleur ;
- Favoriser l'usage des matériaux bio et géo sourcés ;
- Communiquer auprès des filières sur les risques et proposer des solutions : retrait gonflement des argiles, inondations, etc.

Des actions sont également déjà menées au niveau régional

AMI Bâti Adapt Confort

Le programme « Adapt Bâti Confort » figure parmi les mesures du 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique. Il est mis en œuvre par l'ADEME, le Cerema, le CSTB et la Région Occitanie.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet la sélection de bâtiments existants dans lesquels des périodes de surchauffe importantes ont déjà été vécues, et sur lesquels les maîtres d'ouvrage souhaitent être accompagnés et bénéficier d'aides pour mettre en œuvre des actions d'adaptation.

Rendez-vous de la performance environnementale

En 2025, ces rendez-vous organisés par la DREAL se sont déroulés les 1^{er} avril à Montpellier et 10 avril à Toulouse à destination des professionnels du bâtiment (ECFR, MAR, collectivités, ...).

Le 20 mai 2025 s'est aussi tenue une journée professionnelle sur la thématique du confort d'été. Plus de 60 participants étaient réunis pour un moment d'échange et de partage sur cet enjeu, associant bailleurs sociaux, partenaires techniques et institutionnels, architectes ou encore associations. Cette rencontre a marqué le lancement d'une feuille de route portée par Habitat Social en Occitanie sur la question de l'adaptation des logements sociaux au dérèglement climatique.

Pour en savoir plus : [Lien⁴³](#)

Le fonds expérimental de prévention du RGA

Pour accompagner les ménages et anticiper les effets du changement, l'État a mis en place en octobre 2025, à titre expérimental, une aide à la prévention dans onze départements particulièrement concernés par ce phénomène, dont 3 en Occitanie : Gers, Tarn et Tarn-et-Garonne. Ce dispositif permettra aux propriétaires occupants de maisons situées dans les zones les plus exposées de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une subvention pour financer des prestations de diagnostic et de travaux préventifs. L'objectif est de tester et d'évaluer les solutions les plus efficaces, dans la perspective d'une éventuelle généralisation de ce dispositif. Pour en savoir plus : [Lien⁴⁴](#)

Enfin, la journée de la qualité de la construction (JQC) du 6 novembre 2025 a eu pour thème : l'eau et le bâti, pour partager sur les enjeux et solutions du secteur du bâtiment pour répondre aux objectifs de préservation de la ressource en eau : [Lien⁴⁵](#)

Animation régionale sur la géothermie

Depuis 2019, la Région Occitanie et l'ADEME travaillent ensemble pour structurer et développer la filière géothermie dans le cadre de la stratégie « Région à énergie positive ».

Aujourd'hui, elle renforce cette dynamique en mobilisant les acteurs régionaux, en animant un réseau autour de la filière et en diffusant des ressources techniques utiles pour accompagner l'émergence de nouveaux projets en Occitanie.

Elle s'appuie sur l'animation technique de l'AREC Occitanie. La géothermie, qui valorise l'énergie thermique du sous-sol et des nappes d'eau souterraines, est une source de chaleur abondante, renouvelable, décarbonée, résiliente, locale et discrète.

Elle peut répondre aux besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, mais également de rafraîchissement et de froid dans de nombreux secteurs : résidentiel, tertiaire, agricole ou industriel.

Malgré son potentiel et les retours d'expérience positifs, la géothermie reste encore peu développée. L'animation régionale vise à mieux faire connaître cette filière et à structurer un écosystème régional dynamique pour accélérer son déploiement. Pour en savoir plus : [Lien⁴⁰](#)

Les nouvelles actions retenues dans le cadre de la COP

L10 - Mener le programme Bâti Adapt Confort

Pilote : Région, ADEME, CSTB, Cerema

Échéance : Une première levée des dossiers se fera en février 2026

Levier SGPE : Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments.

Une première levée des dossiers a été effectuée en février 2026.

L11 - Elaborer une feuille de route portée par l'Habitat social en Occitanie sur la question de l'adaptation au changement climatique des logements sociaux

Pilote : Habitat social en Occitanie

Habitat Social en Occitanie, en partenariat avec Banque des Territoires, a engagé en juin 2025 une étude régionale ambitieuse, portée par le cabinet Sénova.

Cette démarche vise à intégrer pleinement les enjeux du changement climatique dans les opérations de réhabilitation et de construction du parc social en Occitanie, autour de quatre enjeux majeurs pour le territoire : les fortes chaleurs, la sécheresse et le retrait-gonflement des argiles (RGA), la gestion des eaux pluviales, la consommation d'eau, dans un contexte de tension croissante sur la ressource.

Afin d'accompagner concrètement les organismes dans la prise en compte de ces enjeux, plusieurs outils ont été élaborés :

- Un "catalogue de solutions" : véritable base commune de référence et d'inspiration, il propose un ensemble de solutions analysées au regard de différents indicateurs. Il permet d'identifier les réponses les plus pertinentes selon les enjeux rencontrés et les moyens mobilisables.
- Des documents de recommandations pour la réhabilitation et la construction : conçus pour faciliter le dialogue avec les équipes de maîtrise d'œuvre, ils contribuent à structurer les projets et à garantir le suivi ainsi que l'évaluation des performances et des résultats.
- Une note d'accompagnement venant en appui des outils produits dans le cadre de l'étude régionale et en facilite l'appropriation par les équipes.

⁴³ <https://www.envirobat-oc.fr/appel-a-manifestation-d-interet-adapt-bati-confort-candidatez-pour-adapter-les-batiments-aux-vagues-de-chaleur>

⁴⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/proteger-durablement-habitations-face-aux-risques-retrait-gonflement-sols-argileux-letat>

⁴⁵ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/l-eau-dans-tous-ses-etats-et-a-tous-les-etages-a26992.html>

L12 - Communiquer auprès des filières sur les risques et proposer des solutions : RGA, inondations

Pilote : DREAL

Autres acteurs impliqués : AQC, SMA BTP, Cerema

Echéance : JQC Eau : juin 2026 JQC Risques : novembre 2026 à Toulouse et juin 2027 à Montpellier

En 2026 est prévue l'organisation

- d'une Journée de la qualité de la construction (JQC) « eau et bâtiment » à Montpellier, avec 100 participants attendus ;
- d'une JQC « risques » à Toulouse, avec 150 participants attendus.

En 2027 l'organisation d'une JQC « risques » à Montpellier, avec 100 participants attendus

Faire un retour d'expérience organisationnel à partir des résultats de l'expérimentation, des retours des départements pilotes, des ménages ... Une analyse au long cours de l'efficacité des mesures « horizontales » sera aussi établie.

L13 - Tirer les enseignements du fonds expérimental de prévention du RGA

Pilote : DREAL Occitanie et DDT concernés

Autres acteurs impliqués : DHUP et DGPR

Echéance : Décembre 2026 pour les départements pilotes puis annuellement après élargissement

L14 – Accueillir le Forum BâtiFrais à Montpellier en 2026

Pilote : Envirobat Occitanie

Autres acteurs impliqués : Région, ADEME, DREAL

Echéance : Septembre 2026

Le forum BâtiFRAIS est un colloque dédié au confort d'été dans le bâtiment et les quartiers.

Chaque année, 350 participants issus des secteurs de la construction et de l'aménagement des territoires se réunissent pour s'inspirer, découvrir et échanger autour de solutions concrètes d'adaptation du bâti.

L15 - Améliorer la connaissance du parc de logements existant au regard des facteurs de confort d'été

Pilote : DREAL

Autres acteurs impliqués : Cerema, CSTB

Echéance : Décembre 2027

Les entraves aux trois principes du confort d'été constituent des facteurs de vulnérabilité à la surchauffe, d'autant plus au sein des îlots de chaleur urbaine. Il peut s'agir de

- l'absence de dispositifs de protection type casquette, de végétation ou d'occultations ;
- logements non traversants ;
- difficultés pour sur-ventiler la nuit pour les logements en rez-de-chaussée, en zone de bruit, ... ;
- isolation de l'enveloppe mal adaptée ou insuffisante.

Cette action vise à objectiver et territorialiser l'enjeu de vulnérabilité des logements existants en Occitanie pour proposer des actions en réponse, qui peuvent être :

- objectiver l'avancement de la mise en place de la résilience du parc ;
- alimenter les sujets des événements organisés par les acteurs : JQC, matinées techniques, RDV de la performance environnementale, ... ;
- ajuster des dispositifs d'intervention auprès du réseau local FranceRénov.

L16 - Mettre en œuvre le volet logement du plan LIFE Adapt Occitanie

Pilote : Région Occitanie

Autres acteurs impliqués : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Chambres d'Agriculture, Parcs Naturels Régionaux (PNR), métropoles (Toulouse, Montpellier), Associations (CPIE, Conservatoire du Littoral), DREAL, ARS, ...

Echéance : Voir échéance Stratégie Région

Le projet LIFE ADAPT'OC (2021-2027) est une initiative européenne visant à renforcer la résilience du territoire régional face au changement climatique.

La candidature est en cours pour l'Occitanie. Sur le volet logement et urbanisme, l'enjeu est de réduire la vulnérabilité des zones urbaines et périurbaines face aux aléas climatiques (canicules, inondations, îlots de chaleur), tout en intégrant la biodiversité et la sobriété foncière. Les priorités sont :

- limiter l'artificialisation des sols (objectif : zéro artificialisation nette d'ici 2050) ;
- adapter les bâtiments et espaces publics aux vagues de chaleur ;
- intégrer l'eau dans la planification urbaine (gestion des pluies extrêmes, désimperméabilisation) ;
- favoriser les matériaux et techniques bas carbone.

L17 - Mettre en œuvre le plan d'accompagnement des Établissements de santé dans leur transition écologique

Pilote : ARS

Autres acteurs impliqués : DREAL, Région, Département du Gers, ADEME, Cerema, Agences de l'eau Adour-Garonne et RMC

Echéance : Evènement prévu en juin 2026

Dans le cadre de la Convention de Planification écologique pour le système de santé, du Plan National Santé Environnement 4 (PNSE4) et du Projet régional de santé (PRS), en 2026, l'ARS Occitanie a initié un Comité Régional Transition Ecologique en Santé Occitanie (CoRéTES) réunissant les institutions œuvrant à la planification écologique du territoire en santé.

Le projet vise les objectifs prioritaires suivants :

- renforcer la résilience des établissements de santé face au changement climatique ;
- fédérer un comité régional transition écologique des ES/ESMS ;
- déployer un guichet unique développement durable pour les ES/ESMS ;
- accélérer la transition écologique ;
- soutenir les compétences par un maillage territorial et des actions de formation.

MIEUX PRODUIRE ET MIEUX CONSOMMER– Volet

« Adaptation »

Les priorités d'adaptation retenues

Priorité 1 : Renforcer la sobriété hydrique des acteurs industriels

L'eau, que ce soit pour les processus industriels ou le refroidissement, est indispensable à l'activité de nombreux sites industriels de la région, dont les prélèvements n'ont pas tous été optimisés. La raréfaction de la ressource en eau expose ainsi les entreprises industrielles à des défis de continuité d'activité.

D'ici 2050, les débits d'étiage en été pourraient être divisés par 2, renforçant la tension sur la ressource.

Même si elle ne représente que 9 % des prélèvements d'eau effectués en région, l'industrie doit prendre sa part dans les efforts de sobriété hydrique réalisés par l'ensemble des acteurs.

Priorité 2 : Acculturer les industriels aux méthodes et outils d'adaptation au changement climatique

D'après une enquête réalisée par Bpifrance auprès de 400 chefs d'entreprise :

- 1/3 d'entre eux indique avoir déjà été confronté à des problématiques liées au changement climatique ;
- seulement 12 % d'entre eux indiquent avoir déjà réfléchi à une stratégie et un plan d'adaptation au changement climatique.

De nombreux outils et méthodes existent mais ne sont pas encore suffisamment connus ni coordonnés. Cela peut conduire à l'inaction ou la mal-adaptation.

Les nouvelles actions retenues dans le cadre de la COP

I8 – Accélérer la sobriété hydrique des industriels présentant les plus forts enjeux

Pilote : DREETS

Autres acteurs impliqués : DREAL, Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse

Echéance : 2030

En savoir plus sur

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Sobriete-hydrique-de-l-industrie-la-feuille-de-route-des-services-et-operateurs>

Dans le contexte de raréfaction de la ressource en eau, certains industriels présentent des enjeux plus importants du fait :

- des volumes prélevés ;
- de la sensibilité de la ressource utilisée ;
- de la vulnérabilité de l'activité face à la perte de la ressource ;
- des emplois potentiellement mis en jeu.

Cette action vise à :

- les identifier ;
- les rencontrer et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de plans de sobriété hydrique ;
- soutenir (notamment financièrement) les projets structurants.

Action I9 – Accompagner la sobriété hydrique des autres industriels

Pilote : Conseil Régional

Autres acteurs impliqués : Préfectures, DREETS, CCI, CMA, Agences de l'eau AG et RMC, Aqua-Valley, France Industrie, Territoires d'industries

Echéance : Construction de l'action au S1 2026 puis déploiement

Cette action consiste à :

- Cartographier l'offre d'accompagnement disponible pour mieux la coordonner et construire les outils permettant de combler les manques ;
- Identifier les filières industrielles à sensibiliser ou accompagner prioritairement sur ces enjeux, les outils dédiés (diagnostics, plans de sobriété hydrique sectoriels...), la méthodologie d'adaptation, les solutions techniques et financements disponibles ;
- Tirer à mi-2026 un premier retour d'expérience du programme Sobri'eau pour envisager son renforcement ou son déploiement sur tout le territoire ;
- Tirer un retour d'expérience de l'action expérimentale menée par le TI Tarn Nord en lien avec l'ANCT pour envisager son déploiement sur l'ensemble de la région.

I10 – Sensibiliser les industriels aux autres impacts du changement climatique

Pilote : Conseil Régional

Autres acteurs impliqués : Préfectures, DREETS, CCI, CMA, Agences de l'eau AG et RMC, Aqua-Valley, France Industrie, Territoires d'industries

Echéance : Construction de l'action au S1 2026 puis déploiement

En complément de l'action évoquée ci-dessus sur la sobriété hydrique, il s'agit plus largement de :

- Cartographier l'offre d'accompagnement disponible pour la coordonner et construire les outils permettant de combler les manques ;
- Identifier les filières, voire les installations industrielles à sensibiliser prioritairement sur ces enjeux, les outils et solutions dédiés (diagnostics, plans de sobriété hydrique sectoriels...) et financements disponibles ;
- Faire un premier retour d'expérience de l'opération menée par la CMA de sensibilisation de ses acteurs ;

2.3 Cahiers départementaux pour l'adaptation au changement climatique

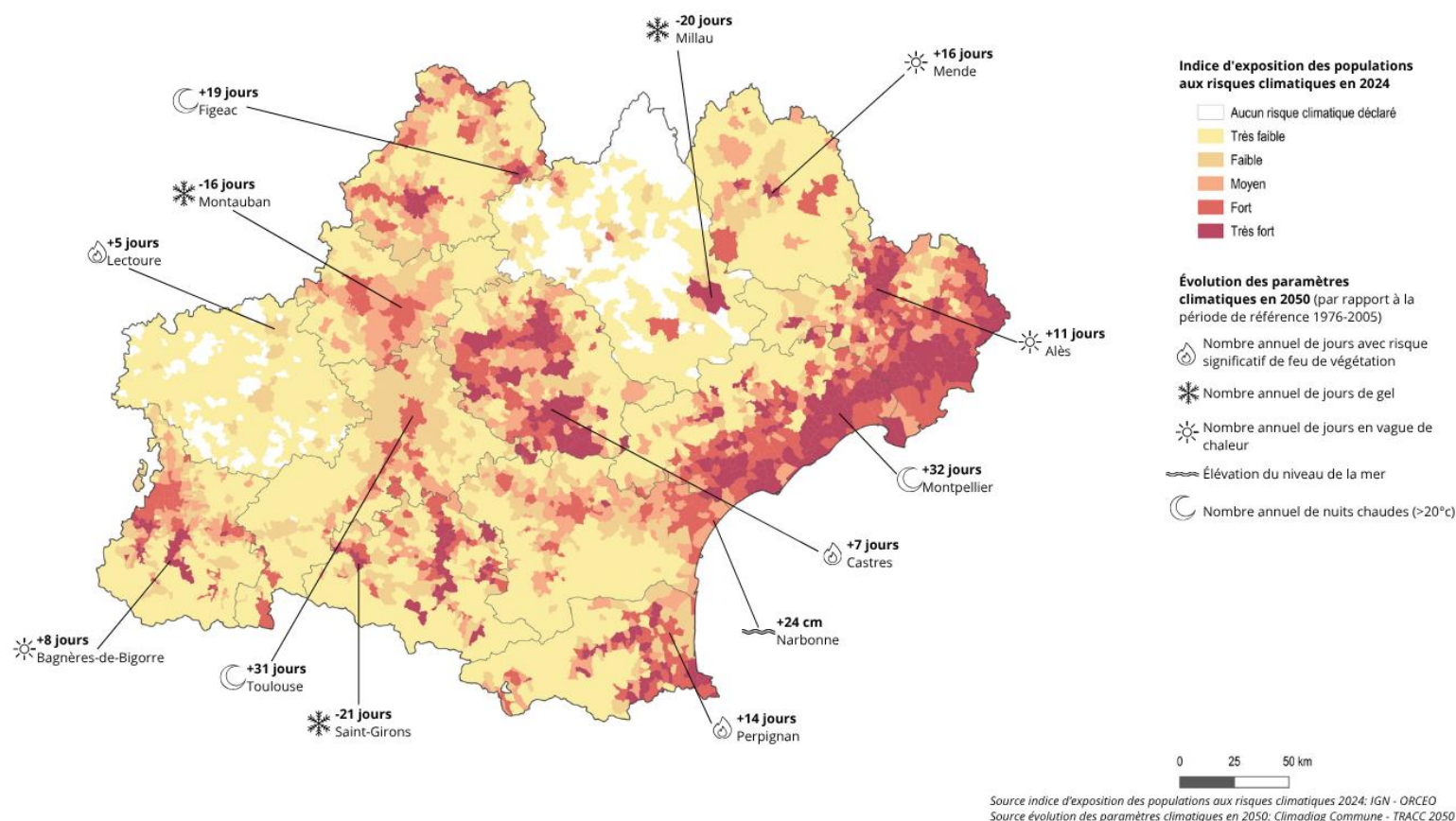
La 2^{ème} phase de la COP a pris la forme, dans chaque département, d'une **concertation** pour :

- > **identifier les vulnérabilités** de chaque territoire face aux aléas futurs, à partir des dernières projections disponibles à 2050 et 2100 et
- > **identifier les actions** en cours ou à lancer pour répondre à la nécessité d'adaptation de ces territoires.

Ces travaux, menés en cohérence avec les dynamiques portées localement, notamment par les conseils départementaux, sont **synthétisés au travers des cahiers départementaux** présentés ci-après. Ces cahiers renvoient, le cas échéant, aux publications plus poussées issues des travaux dans chaque département.

Ces concertations ont bénéficié des **ressources** mises à disposition par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique :

- > une vision cartographique des aléas et enjeux du territoire en matière d'adaptation au changement climatique
- > un **guide les leviers à la main des collectivités et acteurs locaux** en faveur de l'adaptation au changement climatique disponible sur ce [lien](#)⁴⁶



46 <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/13/bfa9cd79f72e1ac068fbe249e26544ce13600da1.pdf>

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ARIÈGE



Les priorités d'adaptation



Adaptation au changement climatique : Quels enjeux et quelles priorités en Ariège ?

Synthèse de la concertation départementale qui s'est
tenue le mardi 30 septembre 2025 à Pamiers

Dans le cadre des travaux menés au niveau du département, plusieurs priorités d'adaptation et actions à mener ont été identifiées, comme :

- **l'adaptation à la diminution de la ressource en eau** : changement des modes de consommation, meilleure gestion, préservation des cours d'eau et milieux aquatiques ;
- **l'adaptation des milieux naturels et écosystémiques** : sensibilisation, protection gouvernance
- **l'adaptation du milieu forestier** : lutte contre les incendies, préservation, diversification ;
- **l'adaptation des services de santé** : sensibilisation, réduction des inégalités, anticipation des besoins ;
- **l'adaptation aux vagues de chaleur et aux sécheresses des sols** : horaires et condition de travail, rénovation des logements et bâtiments, prise en compte du RGA, modification des pratiques agricoles ;
- **l'adaptation du tourisme** : développement d'un tourisme 4 saisons, mutation des infrastructures.

L'ensemble de ces éléments est présenté dans la synthèse de la concertation départementale (64 pages), disponible au lien suivant : [\[lien⁴⁷\]](#)

47 <https://www.ariège.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-ecologique-et-energetique/S-adapter-au-changement-climatique/S-adapter-au-changement-climatique-en-Ariège-Synthese-de-la-concertation-departementale-du-30-09-25>

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AUDE



Les priorités d'adaptation

Vulnérabilités des populations les plus fragiles (chaleurs, inondations, ...)

Avec un taux de chômage et une part de retraités supérieurs à la moyenne régionale, le département de l'Aude concentre un nombre important de personnes inactives (retraités, enfants, autres inactifs avec niveaux de vie faibles, ...), notamment sur le littoral. Ces personnes sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, dont certains se renforceront significativement : effet d'îlots de chaleur, particulièrement intense lorsque l'habitat n'est pas adapté, pollution de l'air à l'ozone lors des vagues de chaleur et augmentation des allergènes liés au pollen.

Par exemple, les **vagues de chaleur et nuits chaudes seront plus fréquentes et intenses**, avec jusqu'à 74 nuits par an avec des températures supérieures à 20 °C sur le littoral Narbonnais en 2050, contre 32 aujourd'hui.

En outre, ces personnes seront aussi impactées par les événements extrêmes qui touchent déjà le département et qui sont amenés à se renforcer : inondations (le département est recouvert par 7 PPRI), incendies, retrait-gonflement des argiles et vulnérabilités des réseaux aériens face aux chutes d'arbres et aux vents violents.

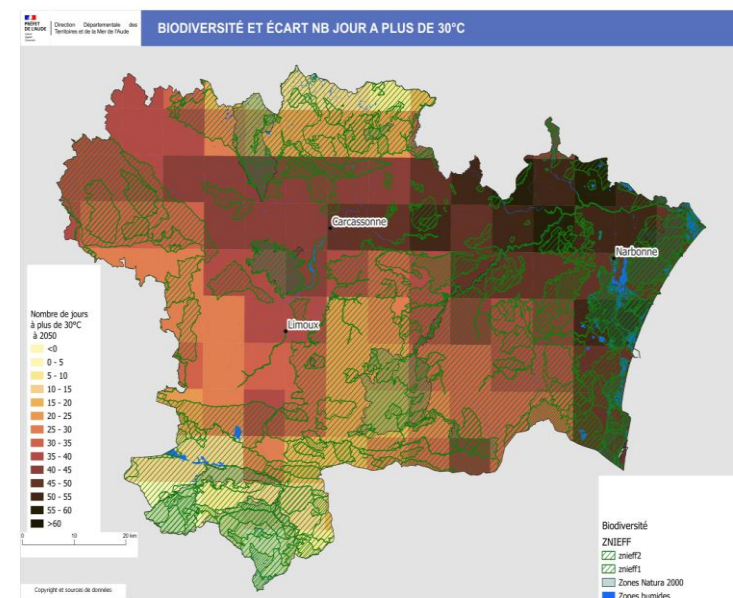
L'intensité des phénomènes de submersions marines sera aussi accrue par l'élévation du niveau moyen de la mer, avec une hausse possible jusqu'à 34 cm sur le narbonnais dès 2050.

Vulnérabilité du patrimoine naturel - Biodiversité

L'Aude, 3^{ème} département de France en termes de **biodiversité**, présente un fort taux d'endémisme lié au littoral, aux étangs rétro-littoraux, aux milieux méditerranéens et à la chaîne pyrénéenne. Cela implique une spécificité accrue des espèces à leur milieu et leurs habitats et donc une faculté d'adaptation relativement faible.

L'adaptation de la **faune** sera fonction de sa mobilité. Les espèces très mobiles (gros oiseaux, gros mammifères, chiroptères, insectes volants les plus mobiles) vont migrer vers les reliefs ou des îlots de fraîcheur que peuvent représenter les espaces forestiers (hors dépérissement). Les espèces inféodées aux forêts sont menacées par le dépérissement de celles-ci, d'autant plus dans les reliefs bas (Piège, Malepère, Corbières, reliefs du Minervois, La Clape), incitant les espèces les plus mobiles à migrer en altitude. Les espèces inféodées aux zones humides sont menacées par l'assèchement et les modifications hydrologiques de leur milieu de vie (ruisseaux temporaires, mares, retenues collinaires, flore associée). Enfin, les incendies plus fréquents vont favoriser les espèces qui y sont adaptées, banalisant les secteurs soumis aux aléas élevés. Des espèces exotiques envahissantes vont fermer certains milieux (herbe de la Pampa, séneçon du cap, etc.) si aucune gestion n'est mise en place.

L'adaptation au changement de température et d'hygrométrie des espèces se fera au prix d'une banalisation de la biodiversité et d'une disparition des espèces endémiques d'autant plus forte pour la flore, par nature peu mobile.

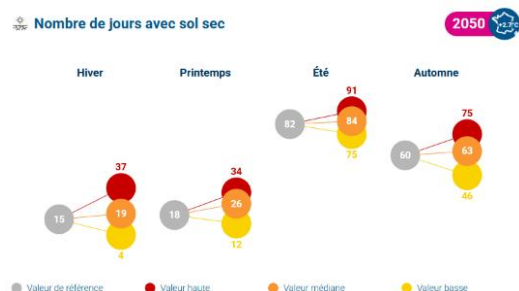


Une économie confrontée à une moindre ressource en eau et au recul du trait de côte

Le département de l'Aude présente une **importante activité agricole** qui se trouve en première ligne face au changement climatique :

- L'**augmentation du nombre de jours secs** aura un effet marqué sur le système de production agricole (vignes, maïs, sorgho ou prairies pour l'alimentation des élevages, ...).

Prévisions d'augmentation du nombre de jours avec sol sec en 2050 dans les Pyrénées Audoises – source Climadiag



- L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur augmente aussi le risque de **stress thermique pour les animaux d'élevage**, qui se traduit par une baisse de la production de lait et de viande. Pour autant, les zones les plus impactées par l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C sont majoritairement situés dans le Minervois, le littoral et Corbières maritimes, aujourd'hui peu concernées par l'activité d'élevage mais qui, compte tenu du contexte viticole et d'incendie, pourraient avoir vocation à développer le pastoralisme.

Alors que la façade maritime concentre une grande part des activités et de la population du département, l'élévation du niveau de la mer représente une menace importante, qui entraînera

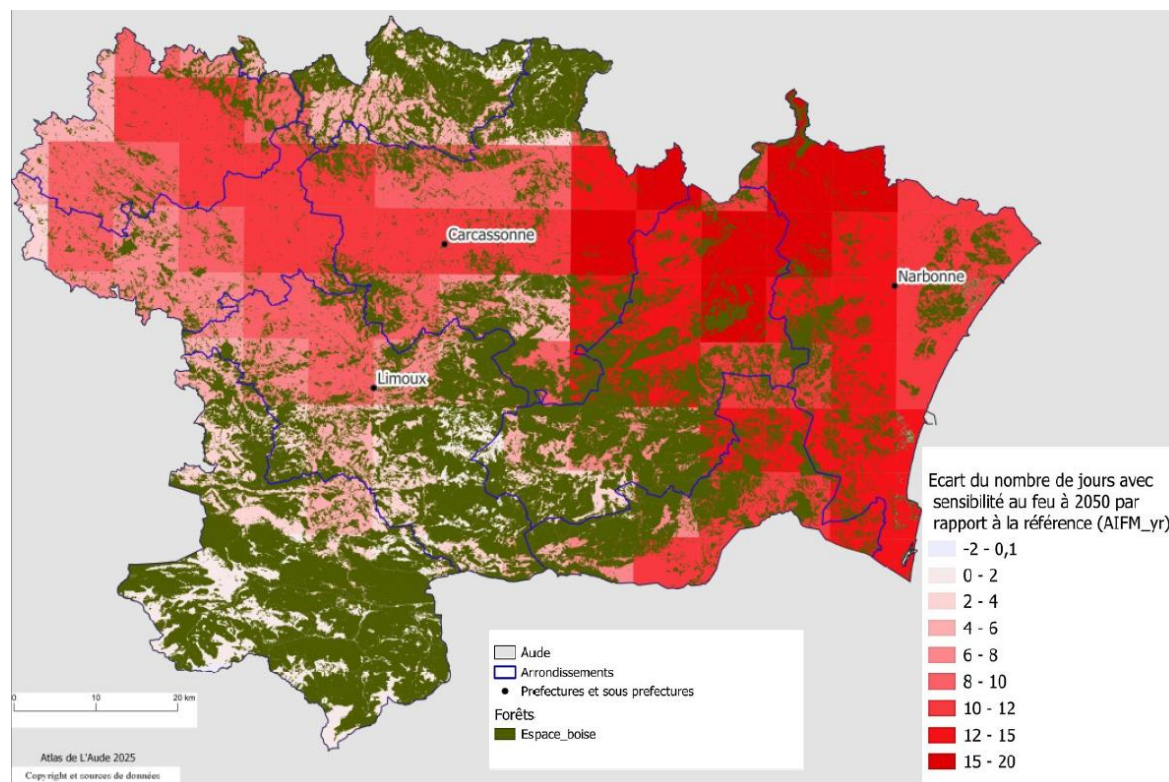
- une **immersion temporaire ou permanente**, y compris de certaines infrastructures et zones urbanisées ou à urbaniser
- une **salinisation des sols**, particulièrement impactante pour les vignes, et susceptible de contaminer des eaux potables.

Plus globalement, la **sécurisation de la ressource en eau et la préservation de sa qualité** est un enjeu majeur pour l'ensemble des activités du département (agriculture, tourisme, industrie, ...) et l'état de ses milieux naturels.

Vulnérabilité du patrimoine naturel - Forêts

Si rien n'est fait pour adapter la **forêt** audoise, c'est à terme l'ensemble de l'écosystème forestier et de la filière bois qui est en danger : perte de biodiversité, accroissement du risque incendie, baisse de la ressource en bois et fragilisation économique locale.

Le département, très boisé, présente un **risque de feu de forêt important**, qui sera particulièrement accru par l'augmentation des stress hydriques et thermiques, l'augmentation de la fréquence et intensité des sécheresses, qui entraîne d'ores et déjà le dépérissement de certaines plantations de résineux (par exemple dans la Montagne Noire ou les Pyrénées Audoises). Même les formations réputées plus résistantes (chênes verts, chênes kermès, pins méditerranéens...) montrent déjà des signes de dépérissement partiel, qui pourra s'accroître avec l'arrivée de certains ravageurs, comme la punaise japonaise du chêne. Le risque incendie est aussi renforcé par la déprise agricole que connaît le département, qui accentue la progression des friches, souvent colonisées par des essences méditerranéennes très combustibles (pins d'Alep, chênes kermès, arbustes de type cistes, genêts...). Et ce alors même que l'interface forêt/habitat est de plus en plus marquée.



DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Protection contre les vagues de chaleur

Végétalisation et désimperméabilisation sur la commune de Coursan via des actions de la commune et le permis de végétaliser qui permet à des riverains grâce à l'aide de la ville de faire pousser des plantes sur leur devant de portes.



Crédit : L'indépendant

Restauration des zones humides

Depuis 2021, la Chambre d'agriculture de l'Aude et le Groupement de développement agricole (GDA) de la Montagne noire mènent, en partenariat avec l'association naturaliste Ecodiv, le [programme "Mise en valeur et gestion durable des zones humides de la Montagne noire audoise" \(ZHMN\)](#)⁴⁸.

L'objectif est de sensibiliser les éleveurs aux enjeux écologiques des zones humides présentes sur leurs exploitations, de les aider à les restaurer voire dans certains cas à les remettre en pâture en choisissant une gestion adaptée, validée par les analyses croisées agricoles-pastorales et écologiques. Un chantier s'est déroulé cet été sur des zones humides particulières et bien présentes chez les éleveurs de la Montagne noire.



Crédit : DDT(M) de l'Aude

Adaptation des pratiques agricoles

La Chambre d'agriculture de l'Aude travaille sur les conséquences du changement climatique en simulant l'évolution d'indicateurs climatiques et agro-climatiques pour les décennies à venir, à l'échelle locale. L'outil CLIMA XXI, permet de décrire les évolutions attendues au cours du XXIème siècle à partir de modèles climatiques du GIEC.



Crédit : Chambre d'agriculture de l'Aude

Des associations se sont également emparées du sujet, comme par exemple TETRIS, une ferme "rurbaine" située sur la commune de Bram qui, à travers des actions concrètes d'écopâturage, de la création d'un jardin-forêt et de l'accompagnement de porteurs de projets agricoles, favorise les dynamiques collectives et l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques.



L'association *Foretvert* organise des Planthatlon pour planter des haies sur des exploitations agricoles ou viticoles en utilisant des techniques d'hydrologie régénératives.

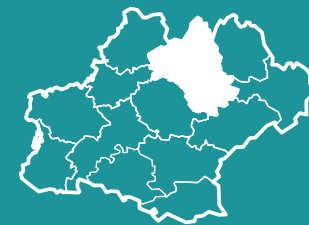
Crédit : DDT(M) de l'Aude

Autres exemples d'actions en cours et à venir

- Expérience importante des acteurs du département en matière de **défense des forêts contre les incendies** et de débroussaillage ;
- Aménagement du **barrage et de la prise d'eau sur le Sou** et amont de la commune de Termes ;
- **Favorisation des insectes pollinisateurs** sur la zone d'activité de Villemaustoussou via la plantation de haies, de couverts faunistiques, de micro-habitats pour les insectes ;
- Potentiel important de **projets innovants en matière forestière** : renouvellement forestier diversifié, revalorisation pastorale de certains espaces, paiements pour services environnementaux...

⁴⁸ <https://espacesnaturelssensibles.aude.fr/actualites/signature-charte-zones-humides>

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AVEYRON



Les priorités d'adaptation

En Aveyron, le changement climatique est une réalité tangible avec l'apparition de nouveau risque comme les incendies de forêt, l'accélération du recul de l'enneigement, l'augmentation de la tension sur la ressource en eau... L'Etat et le Département ont décidé de conjuguer leurs efforts dans une démarche commune initiée fin 2024 par le Département : le Pacte de Résilience. Il constitue la déclinaison territoriale du volet adaptation de la COP 2025. Nous avons travaillé en synergie sur ce sujet afin de co-construire un plan d'actions pour le territoire. L'année 2025 a permis de réaliser avec l'appui du Cerema une série de livrables qui constitue ce Pacte de Résilience :

- **le portrait climatique**, qui projette sur l'Aveyron les effets du changement climatique à l'horizon 2050 et 2100 (hausse des températures augmentation des jours de risques feu de forêt, modification du régime de précipitations, etc.) [\[lien⁴⁹\]](#) ;
- **les carnets de l'atelier** qui sont une synthèse des actions aveyronnaises déjà engagées en matière d'adaptation sur plusieurs thématiques (forêts, agriculture, aménagement urbain, tourisme, etc.) présentées aux élus à l'été 2025 qui a permis une première étape d'acculturation des acteurs du territoire [\[lien⁵⁰\]](#) ;
- **le diagnostic des vulnérabilités** qui vient croiser les impacts du changement climatique avec les enjeux du territoire [\[lien⁵¹\]](#) ;
- **la stratégie et son plan d'actions** : ce rendu non-exhaustif constitue un premier ensemble d'actions prioritaires au regard du contexte local [\[lien⁵²\]](#).



⁴⁹ [https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31358/248524/file/portrait climatique.pdf](https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31358/248524/file/portrait%20climatique.pdf)

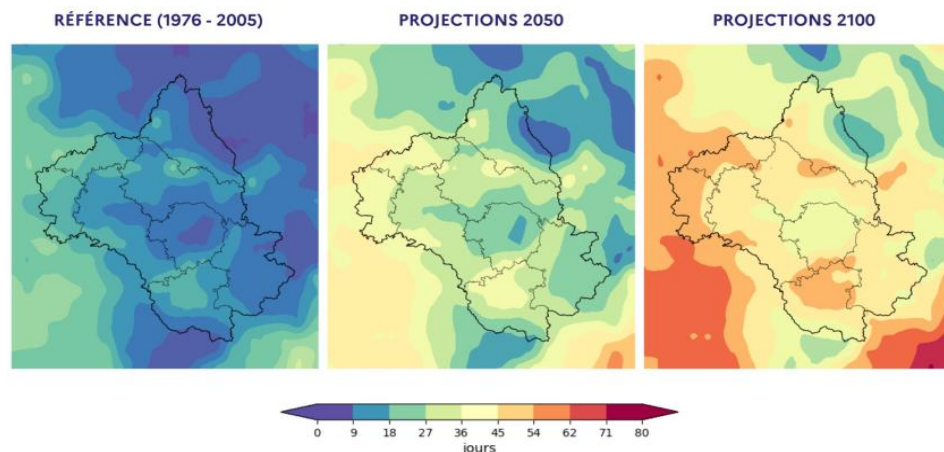
⁵⁰ [https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31016/246089/file/Carnet Atelier VF.pdf](https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31016/246089/file/Carnet%20Atelier%20VF.pdf)

⁵¹ [https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31365/248559/file/diagnostic des vuln%C3%A9rabilit%C3%A9s-1.pdf](https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31365/248559/file/diagnostic%20des%20vuln%C3%A9rabilit%C3%A9s-1.pdf)

⁵² [https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31361/248539/file/strat%C3%A9gie et plan d'actions.pdf](https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/31361/248539/file/strat%C3%A9gie%20et%20plan%20d'actions.pdf)

Adaptation à l'augmentation des températures

NOMBRE DE JOURS DÉPASSANT 30°C



La majorité du territoire va être exposée à une vingtaine de jours à plus de 30°C en 2050 et une quarantaine en 2100, contre une dizaine en moyenne aujourd'hui. Sur une grande partie du territoire, une nuit d'été sur 4 ou sur 5 sera tropicale (>20°C) en 2050 et plus d'une nuit sur 3 en 2100. La moyenne montagne se réchauffe plus rapidement que le reste du territoire.

Cette augmentation des températures aura de fortes conséquences sur la population vieillissante et isolée sur un territoire défini par une hyper ruralité et un parc de logements anciens avec un fort taux de précarité énergétique.

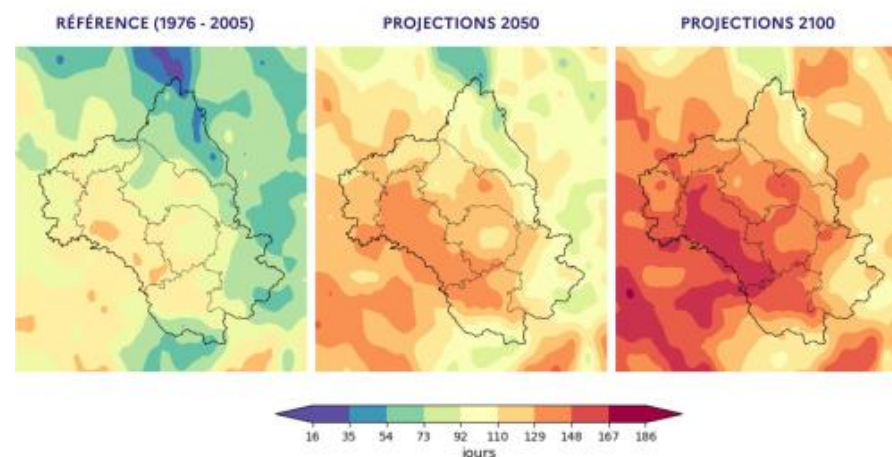
Adaptation à la diminution de la ressource en eau

A l'horizon 2050, le débit d'étiage aura diminué d'environ 30% sur l'ensemble du sous bassin du Lot et de 25% sur l'ensemble du sous bassin Tarn-Aveyron.

En plus de cela les diminutions devraient diminuer, notamment au printemps. Cela aura pour conséquence d'augmenter la température de l'eau et de favoriser le risque d'eutrophisation des eaux et de dégradation des milieux aquatiques.

Adaptation aux périodes de sécheresse

NOMBRE DE JOURS A RISQUE METEOROLOGIQUE DE SOL SEC



La tendance à l'augmentation de la sécheresse est nette sur tout le territoire, avec une augmentation de la période de sols secs d'un mois en 2050 et deux en 2100. Auparavant concentrée sur l'été et l'automne, les périodes de sécheresse apparaîtront aussi au printemps. La probabilité d'avoir un enchaînement d'années sèches va considérablement augmenter.

Les données montrent une augmentation importante de l'évapotranspiration à toutes les saisons. Au regard de la pluviométrie estivale, cette augmentation va générer un déficit hydrique net important.

L'augmentation des sécheresses aura des forts impacts sur l'agriculture :

- Stress thermique accru pour l'élevage notamment celui des bovins ;
- Modification de la phénologie des prairies : reprise de la végétation, mise à l'herbe et récolte des foin plus précoce de 1 semaine en 2050 et 2 semaines en 2100 ;
- Stress hydrique qui devient une menace pour le fourrage et l'hydratation des animaux ;
- Diminution du nombre de jours de gel qui régule les ravageurs et provoque un arrêt végétatif nécessaire pour certaines cultures ;
- Gel tardif sur la végétation précoce.

DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Il existe plusieurs secteurs d'activités qui sont déjà engagés dans la mise en œuvre d'actions pour l'adaptation au changement climatique sur le département de l'Aveyron. De manière non-exhaustive on peut citer :

- Le GIEE Jeune Montagne mène une réflexion collective (90 exploitants regroupés) pour sécuriser la ressource en herbe de cette filière d'élevage de la race Aubrac (sur la quantité et la qualité agronomique). Les prairies sont soumises de manière importante aux impacts du réchauffement climatique (sécheresse mais aussi réchauffement hivernal).
- Le programme "Trames" porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac vise à améliorer la connaissance et le suivi des évolutions, expérimenter de nouvelles pratiques de gestion et préserver la biodiversité des prairies de l'Aubrac, en impliquant les groupes d'éleveurs.
- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses construit un SCoT intégrant les volets Air Energie Climat en priorisant la réflexion sur l'adaptation en direction de la santé et du tourisme.
- L'ONF fait des études prospectives sur les conséquences possibles du changement climatique sur les forêts. La synthèse des résultats permet d'évaluer avec des gradients de certitude si une espèce continuera de se développer normalement sur une zone géographique donnée.
- Projet complet de renaturation d'un cours d'eau, désimperméabilisation d'un parking, intégration de mobilité douce sur la commune de Villefranche-de-Rouergue.



Crédit : Commune de Villefranche-de-Rouergue

Le plan d'actions du Pacte de Résilience est basé sur les 5 axes du 3e plan National d'Adaptation au Changement Climatique :

- 1.1.1. Faire évoluer les PCS et créer des PICS opérationnels
- 1.2.1. Créer un outil d'information sur le CC et les impacts locaux.
- 1.3.1. Mettre en place un plan de rénovation thermique du bâti public.
- 2.1.1. Organiser collectivement la protection de nos forêts
- 2.2.1. Identifier et prioriser les réseaux et infrastructures les plus vulnérables.
- ✓ 3.1.1. Diffuser les bonnes pratiques et encourager les expérimentations.
- ✓ 3.1.2. Accompagner financièrement la transition agroécologique.
- ✓ 3.2.1. Accompagner l'évolution de l'offre touristique.
- ✓ 3.2.2. Concilier les usages sur les sites les plus fréquentés.
- 3.3.1. Evaluer leur sensibilité : diagnostic et accompagnement à l'adaptation
- ✓ 4.1.1. Réviser le schéma départemental d'alimentation en eau potable.
- ✓ 4.1.2. Diversifier la ressource pour les usages agricoles
- 4.2.1. Améliorer la performance des systèmes et la connaissance des milieux.
- 4.3.1. Observer, rechercher, innover pour la préservation des milieux naturels.
- ✓ 4.4.1. Favoriser l'évolution des essences et préserver les sols.
- 4.4.2. Appuyer la filière bois face aux évolutions et besoins émergents.
- ✓ 5.1.1. Construire/développer une ingénierie territoriale dédiée à l'adaptation.
- ✓ 5.1.2. Construire/développer une ingénierie financière.
- 5.2.1. Faire évoluer les critères d'instruction des aides publiques.
- ✓ 5.3.1. Former les élus et les services techniques chargés d'urbanisme
- ✓ 5.3.2. Intégrer l'objectif d'adaptation dans les documents d'urbanisme.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE GARD



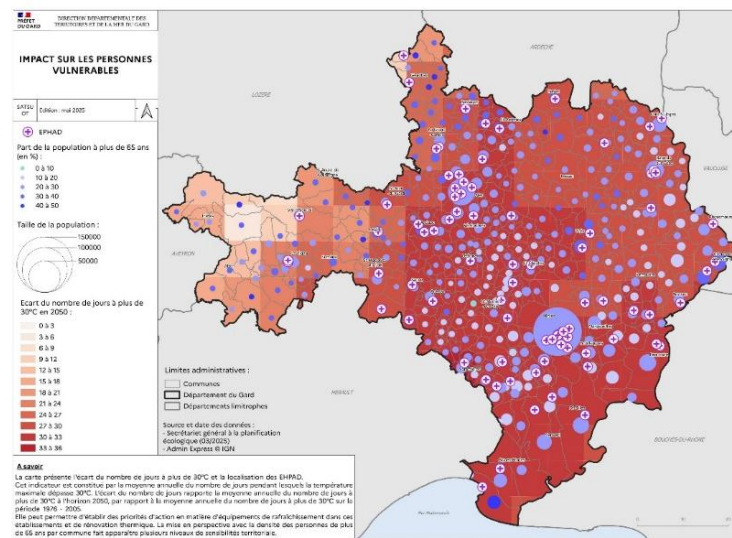
Les priorités d'adaptation

Adaptation à l'augmentation des températures

Les vagues de chaleur vont s'intensifier fortement en 2050, entre +24 et +33 jours par an par rapport à la période 1976–2005. Elles toucheront autant les zones urbaines, très peuplées et vulnérables à l'effet d'îlots de chaleur urbains, que les petites communes rurales où la population est vieillissante. Les enjeux de santé publique et de protection des personnes âgées et vulnérables sont donc centraux dans le département.

Le parc de logements du Gard est soumis à une forte vulnérabilité face au changement climatique du fait de l'exposition croissante, de la qualité thermique insuffisante du bâti et de la concentration des populations vulnérables. Cette vulnérabilité accroît les risques sanitaires (stress thermique, troubles du sommeil, surmortalité estivale).

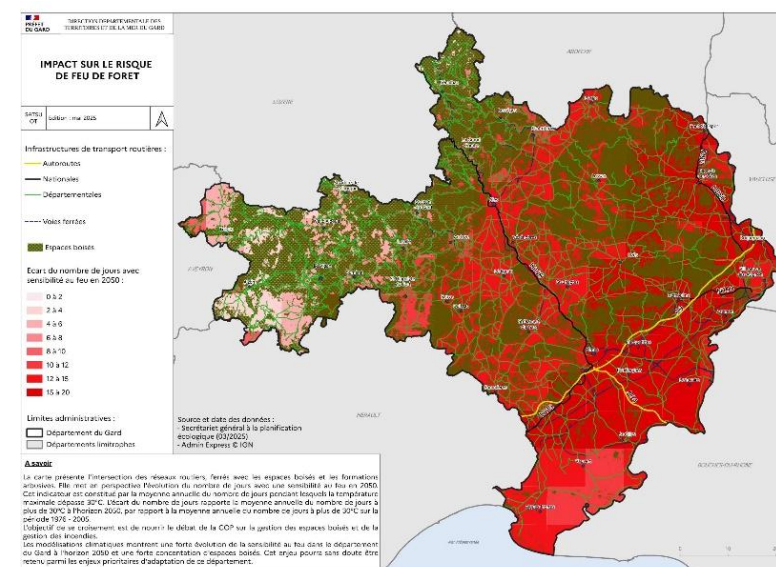
Certains logements dit « passoires thermiques » (classés E, F et G), initialement problématiques en hiver, deviennent également inadaptés aux conditions climatiques futures en été, renforçant la vulnérabilité des occupants. Peut s'ajouter à cela, le risque de retrait-gonflement des argiles (RGA). Il est donc essentiel pour le département d'accélérer la rénovation thermique du bâti en ciblant en priorité les passoires thermiques, d'adapter les politiques publiques locales en intégrant le risque RGA et de renforcer l'ingénierie territoriale.



Adaptation au risque incendie

Le département du Gard compte aujourd'hui 258 000 hectares boisés. Il est concerné par une forte aggravation du risque incendie dans le sud et l'est du département, qui concentrent à la fois des espaces boisés étendus et une forte densité d'infrastructures de transport, augmentant les probabilités de départs de feu et les enjeux à protéger. Les plaines gardoises et les zones périurbaines apparaissent particulièrement vulnérables, du fait de la proximité entre espaces forestiers, zones habitées et réseaux routiers, renforçant l'exposition des populations et des biens.

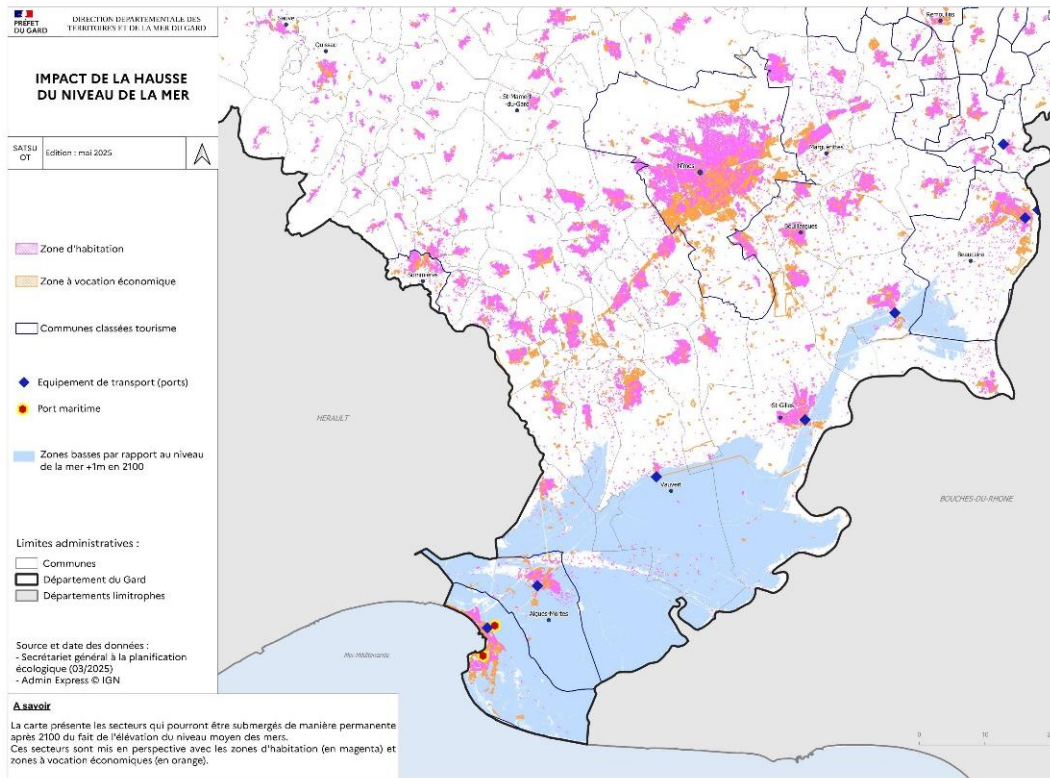
Les Cévennes, bien que globalement moins exposées que les zones de plaine, restent concernées par une hausse significative du risque, notamment dans les secteurs boisés, ce qui pose des enjeux spécifiques d'accessibilité, de gestion forestière et d'intervention des secours.



Ainsi, l'adaptation au changement climatique dans le Gard nécessitera le renforcement de la prévention et de la gestion des espaces boisés (entretien, débroussaillage, coupures de combustible), l'anticipation de l'urbanisation en interface habitat-forêt, l'adaptation des infrastructures et des dispositifs de lutte contre l'incendie à des saisons de feux plus longues et plus intenses et la coordination renforcée des acteurs territoriaux face à un risque appelé à devenir structurel.

Adaptation au recul du trait de côte

Le littoral gardois est particulièrement exposé à la submersion marine permanente à l'horizon 2100. Les zones les plus touchées sont Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi et la petite Camargue, ce qui aura un fort impact sur les zones portuaires et touristiques. De vastes secteurs urbanisés (zones magenta) et économiques (en orange) seront menacés de submersion permanente, impliquant des choix importants en matière d'aménagement, de protection et de planification.

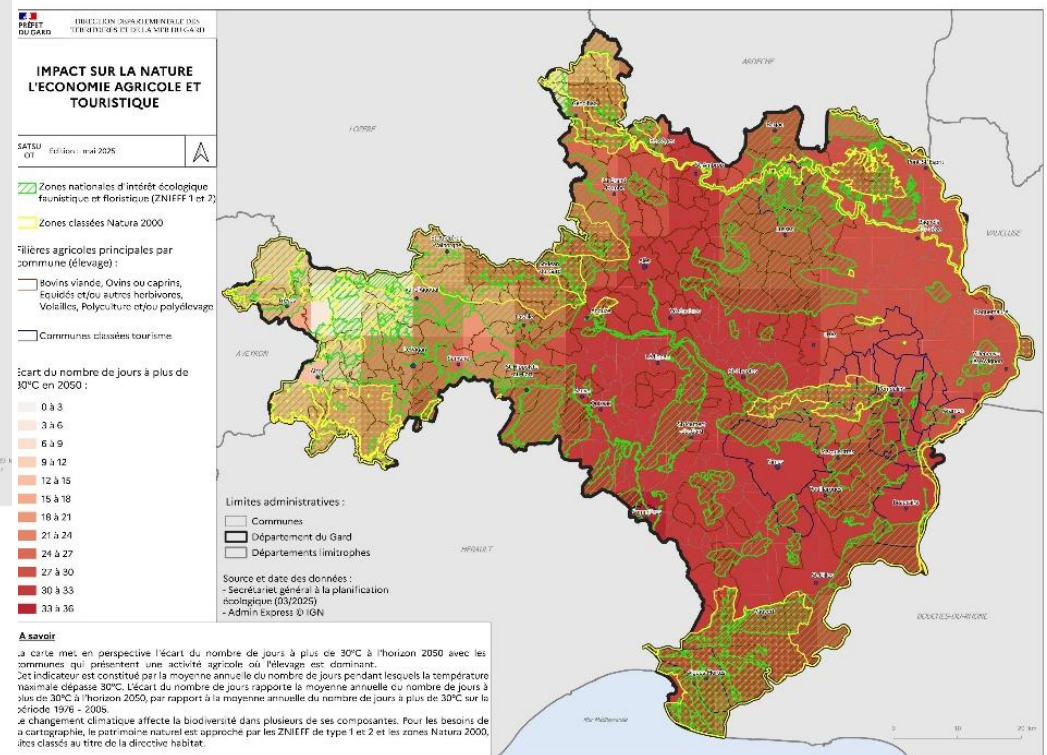


Adaptation aux impacts sur la nature, l'économie agricole et touristique

L'augmentation des jours > 30°C et de sécheresse des sols affecte fortement les milieux naturels, les élevages et les espaces touristiques, avec un stress climatique généralisé. Le changement climatique touche donc trois piliers majeurs de l'équilibre territorial du Gard :

- la biodiversité : sécheresse, fragilisation des milieux forestiers, risque incendie, perturbation des cycles biologiques ;
- l'agriculture : baisse de ressource fourragère, pression hydrique et risque sanitaire accrue ;
- le tourisme, par l'augmentation des fortes chaleurs et le partage de la ressource en eau.

Les arbitrages entre protection des milieux, adaptation agricole et gestion de la ressource en eau seront déterminants.



DES EXEMPLES D'ACTIONS D'ADAPTATION

Protection contre le ruissellement et amélioration de la qualité des sols

A la suite des conclusions de l'étude « Eau et Climat », le Département du Gard a lancé la réalisation d'un schéma directeur de désimperméabilisation et végétalisation des cours des collèges. Celui-ci a vocation à identifier les établissements les plus sensibles au changement climatique et à établir une stratégie pluriannuelle de rénovation.



Crédit : Elzeard

Protection contre les incendies

La commune de Langlade souhaite engager, en lien avec les agriculteurs, sur plusieurs années, la création de plusieurs zones coupe-feu dans un but de prévention des risques d'incendies de forêts.

Autres exemples d'actions en cours et à venir

- Étude sur la ressource stratégique en eau par l'EPTB ABCèze ;
- Etude sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture dans l'ouest du delta du Rhône par la Communauté de Communes de Petite Camargue ;
- Mise en place de systèmes d'ombrage et de végétalisation dans les crèches et centres de loisirs pour le confort d'été ;
- Étude de faisabilité du Canal de Beaucaire.

Protection contre les vagues de chaleur

Nîmes Métropole a lancé de nombreuses opérations de plantation de micro forêts permettant de valoriser des espaces verts non utilisés en y installant une végétation nouvelle qui permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en procurant des abris pour la biodiversité et en entretenant les sols.

Exemple au CHU de Nîmes



Crédit : Soignons la terre

Adaptation des sols

Une étude interdépartementale a été finalisée fin 2025 afin d'intégrer les fonctionnalités des sols dans les stratégies territoriales. Elle est pilotée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM 30) et conduite en partenariat avec deux intercommunalités : Lunel Agglo (Hérault) et la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) (Gard). Cette étude porte notamment sur deux enjeux majeurs liés à l'adaptation des territoires : la désimperméabilisation des sols en milieu urbain, et l'analyse de l'état des sols forestiers au regard du risque incendie. Il s'agit d'une démarche à caractère scientifique, fondée sur des expérimentations cartographiques développées par le bureau d'études EODD ingénieurs conseil, en collaboration avec des chercheurs de l'INRAE- UMR LISAH (Montpellier). Différentes méthodes de modélisation cartographique sont testées, incluant des approches statistiques intégrant des niveaux d'incertitude. Ces méthodologies reposent sur le croisement de données pédologiques existantes et sont adaptées aux enjeux spécifiques identifiés par les intercommunalités partenaires (Lunel Agglo et la CCRVV), afin d'éclairer les stratégies locales d'adaptation au changement climatique. Le livret méthodologique issu de cette étude ainsi que les cartographies dynamiques seront très prochainement accessibles sur le site de la Préfecture du Gard.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN HAUTE-GARONNE



Les priorités d'adaptation

Diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des territoires haut-garonnais

Portrait climatique horizon 2050



RAPPORT D'ETUDE
Juin 2014



En Haute-Garonne, le changement climatique se traduira notamment par une hausse nette des températures (+4,1°C d'ici 2100), des canicules plus fréquentes (+15 à 20 jours de fortes chaleurs), des périodes de sécheresse prolongées et une intensification des phénomènes extrêmes (augmentation de la fréquence des pluies extrêmes (x3) et orages de grêle plus destructeurs).

Les priorités d'adaptation suivantes ont été identifiées lors des travaux départementaux menés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Etat :

- adaptation autour de la ressource en eau : prévenir les conflits d'usage, préserver la qualité et anticiper les risques liés aux précipitations alors que 83% des communes sont situées en zone d'aléa inondation ;
- adaptation de l'habitat aux fortes chaleurs et au risque de retrait-gonflement des argiles ;
- adaptation du système de santé, notamment pour les populations les plus vulnérables avec les effets directs de la chaleur, de la pollution et la modification des écosystèmes, dont la santé est étroitement liée à celle de la population ;
- adaptation du tourisme, deuxième activité économique du département : développement du tourisme 4 saisons ;
- adaptation de l'agriculture qui occupe 60% du territoire Haut-Garonnais.

L'ensemble de ces éléments sont à retrouver dans le portrait climatique du département réalisé par le Cerema, disponible au lien suivant : [Lien⁵³](https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600518/diagnostic-des-vulnerabilites-au-changement-climatique-des-territoires-haut-garonnais-portrait-clima?_lg=fr-FR)

⁵³ https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600518/diagnostic-des-vulnerabilites-au-changement-climatique-des-territoires-haut-garonnais-portrait-clima?_lg=fr-FR

DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Actions en matière d'aménagement et d'urbanisme

Les aménagements et l'urbanisme de la Haute-Garonne vont être confrontés à de nombreux aléas : chaleur, inondation, sol sec, RGA, ... Il est donc essentiel de mener des actions pour s'adapter.

Cela peut passer, par exemple, par des opérations de végétalisation pour créer des zones de fraîcheur, des opérations de désimperméabilisation ou d'adaptation aux risques climatiques en cas de périodes de fortes intempéries. L'élaboration de PLU Bioclimatiques, la limitation de l'étalement urbain et le développement des zones naturelles protégées seront également privilégiés.

Un exemple : la désimperméabilisation de l'île du Ramier à Toulouse qui concerne une surface d'environ 10 ha.



Actions en matière d'eau et d'assainissement

Avec le changement climatique, la disponibilité de la ressource en eau va diminuer. Pour compenser cela, le Département de la Haute-Garonne a mis en place des opérations de réduction des fuites et de modernisation des réseaux d'eau, de gestion de la demande via des tarifications progressives et des campagnes de sensibilisation et de protection de la ressource en eau en délimitant des périmètres de protection et en instaurant des règles sur les pratiques agricoles autour des points de captage.

Concernant l'assainissement, le Département mène des travaux de modernisation des stations d'épuration, crée des bassins de rétention des eaux pluviales supplémentaires, réutilise les eaux usées pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues et sensibilise les populations via des ateliers participatifs.

Actions en matière de prévention des risques

Le changement climatique en Haute-Garonne va accentuer les risques naturels, technologiques et sanitaires. Pour palier cela, différentes actions peuvent être mises en place :

- Prévention des inondations : interdire les constructions en zones inondables dans les PLU(i), créer des bassins de rétention, sensibiliser les habitants, ... ;
- Prévention des incendies : obligations légales de débroussaillage, restriction des accès aux massifs forestiers en période de risque élevé, mise en place de plus de citernes et bornes incendies pour faciliter l'intervention des pompiers, ... ;
- Gestion des eaux potables : renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en période de sécheresse ou de pollution ;
- Prévention des îlots de chaleur : végétalisation, adaptation du bâti, mise en place de refuges climatisés ;
- Sensibilisation et éducation via l'organisation d'exercices d'évacuation, d'ateliers, de formation dans les écoles, ...

Autres exemples d'actions en cours et à venir

- Intégration des enjeux climatiques dans les activités périscolaires ;
- Accompagnements des publics fragiles via des visites à domicile ;
- Prévention des risques sanitaires via de l'affichage et l'envoi de SMS pour rappeler les gestes de prévention ;
- Intégration des scénarios de canicules, inondations ou tempêtes dans les Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Adaptation des structures sportives à la chaleur et au sol sec ;
- Plantation d'essences d'arbres résistantes à la sécheresse et aux maladies ;
- Développement d'un tourisme durable et adapté aux nouvelles conditions climatiques ;
- Utilisation de revêtements et matériaux résilients pour la gestion des voiries ;
- Adaptation des routes aux risques climatiques (glissement de terrain, inondation).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE GERS



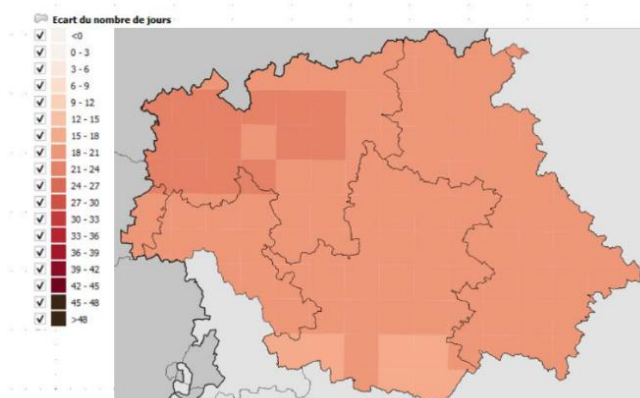
Les priorités d'adaptation

Adaptation des bâtiments existants aux vagues de chaleur

Dans le Gers, le nombre de jours supérieurs à 30°C va doubler en 2050 et le nombre moyen de nuits tropicales va passer de 5 jours par an à environ 20 jours par an en 2050, hors effet d'îlot de chaleur. Cette multiplication importante met en évidence la vulnérabilité du bâti existant, en particulier des bâtiments scolaires et des logements individuels ou collectifs.

Dans les établissements scolaires, la hausse des températures intérieures impacte directement les conditions d'apprentissage et la santé des enfants, particulièrement sensibles aux fortes chaleurs. Les salles de classe peuvent atteindre des niveaux thermiques dépassant largement les seuils de confort, rendant les conditions d'enseignement difficiles voire dangereuses lors des pics de chaleur.

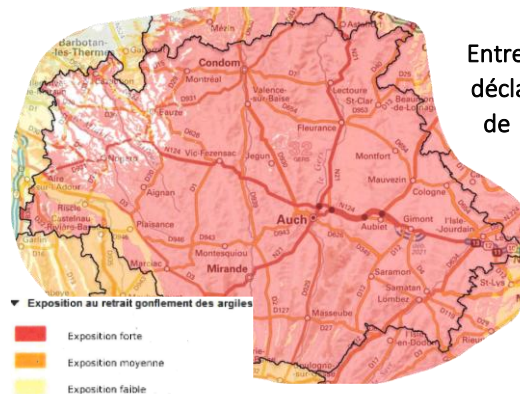
Augmentation du nombre de jours > 30°C par rapport à la référence (1976-2005)



De la même manière, les logements anciens, nombreux dans le Gers, se révèlent peu adaptés aux vagues de chaleur prolongées. Cette situation accentue les risques sanitaires, notamment pour les personnes âgées, fragiles ou isolées, et contribue à une surconsommation énergétique liée à l'usage accru de la climatisation.

Prise en compte du risque de retrait et gonflement des argiles (RGA) sur le bâti

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) constitue un risque naturel majeur en forte progression et accentué par les cycles de sécheresse/réhydratation des sols. Le département du Gers, à dominante rurale, est particulièrement concerné, avec 83 865 maisons individuelles exposées à un aléa fort RGA, soit 88 % de celles du territoire.



Entre 2018 et 2022, 282 M€ de sinistres RGA ont été déclarés dans le département, avec une augmentation de la sinistralité de + 83 % entre les périodes 1995-2017 et 2018-2022. Cette vulnérabilité est d'autant plus importante pour les ménages modestes (MO) et très modestes (TMO) qui occupent 18 % des maisons individuelles du territoire exposées à un aléa fort.

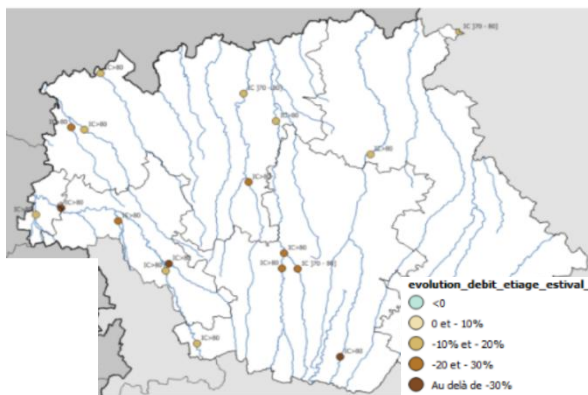
Adaptation des réseaux de transport aux événements extrêmes (RGA, érosion, feu, inondations, ...)

Le changement climatique aura des impacts importants sur les voiries en termes de RGA (déformation), érosion, ruissellement, ... Avec un réseau routier dense, caractérisé par un grand nombre de voies secondaires, le département peut s'attendre à une augmentation des coûts de nettoyage et de réparation à la suite d'événements impactant la voirie.

Adaptation à la diminution de la ressource en eau

En 2050, le cycle de l'eau sera perturbé avec plus de précipitations en hiver (+10%) et moins de précipitations en été (-15 à -25%). Par effet cumulé avec la chaleur, les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs : la variabilité territoriale est importante, avec des évolutions de débit allant de -10 à au-delà de -30 %⁵⁴.

Or le département du Gers dépend en grande partie du système Neste pour la réalimentation des cours d'eau gersois, qui se fait à la fois en pluvial et en nival. En particulier, la modification du niveau d'enneigement impactera le stockage et donc l'utilisation de l'eau, entraînant une intensification de la concurrence au niveau des usages.



Evolution du débit d'étiage estival en écart relatif par rapport à la référence et étiquette du niveau de consensus (INRAE, 2024) - Cours d'eau (Sandre, 2017)

Le monde agricole sera en première ligne face à ces effets. Avec 6 700 exploitations et 8 300 ETP dans le Gers, l'agriculture occupe 10 % des actifs du département. Le chiffre d'affaires agricole est d'environ 907 millions d'euros hors subventions, soit environ 16 % du PIB du département.

Le changement climatique entraînera des modifications majeures pour cette activité, qui occupe 71 % de la surface du département : manque d'eau et répartition différente de celle-ci, transfert des polluants impactant plus la ressource en eau, pertes des cultures dues aux événements climatiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, ...).

Disponibilité et qualité de l'eau potable

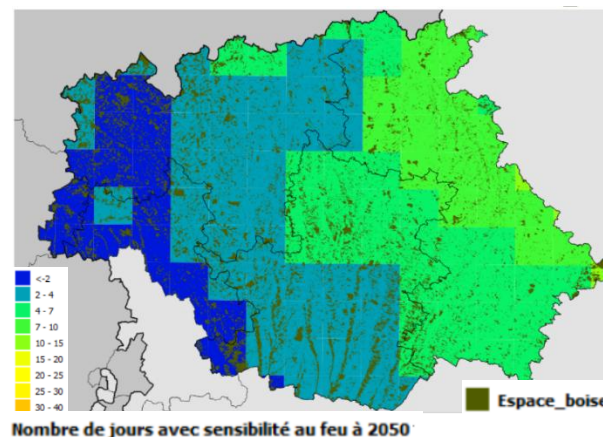
La diminution de la ressource en eau se caractérisera par une potentielle hausse conflit d'usages entre eau potable, agriculture, tourisme... L'eau potable dans le Gers dépend à 70 % des eaux de surface, qui subissent des pressions significatives tant en termes de quantité que de qualité, tandis qu'une part de l'attractivité touristique du Gers repose sur ces plans d'eau ouverts à la baignade ou aménagés pour des activités piscicoles...

La qualité de l'eau sera également impactée par la diminution quantitative de la ressource : diminution des débits de dilution des stations de traitement des eaux usées, augmentation des concentrations de matières en suspension et pesticides, de la température de l'eau, diminution de la biodiversité, etc.

Sensibilité aux feux de forêts

La hausse des températures, l'augmentation des épisodes de sécheresse, le décalage des périodes de pluie ainsi que le changement de volume des précipitations augmentent la sensibilité de la forêt gersoise aux risques d'incendies.

Le département du Gers compte 17 % de surfaces boisées (contre 31 % à l'échelle nationale). Cette surface est essentiellement privée (94%) et très morcelée : une part importante de la forêt gersoise n'est donc pas couverte par les réglementations forestières.



Nombre de jours avec sensibilité au feu à 2050

En 2025, le département comptera une dizaine de jours où le risque feu de forêt sera élevé voire très élevé. Cette année a été marquée par le premier « grand » feu de forêt du département, avec une surface de 21ha brûlée, dont 7 ha de forêt.

L'enjeu de défense des forêts contre l'incendie devient donc pour la première fois prégnant dans le département.

⁵⁴ Les hypothèses de calcul prennent en compte les stockages qui existent actuellement

Adaptation au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA)

Le département du Gers, particulièrement touché par le risque RGA, bénéficie d'un dispositif national expérimental (Voir action L. 13 de la feuille de route COP) mis en œuvre depuis fin 2025 qui vise à subventionner des études et travaux de prévention sur les maisons individuelles.

Ce dispositif, mené par l'Etat, permet aux particuliers, sous conditions de ressources, de bénéficier de subventions pour la réalisation de diagnostics et de travaux préventifs.

En savoir plus : [Lien⁵⁵](https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/rga/departement/gers)

Amélioration de la gestion de la ressource en eau par optimisation et sobriété

Les acteurs agricoles ont mis en place nombreuses actions autour de la sensibilisation, l'accompagnement par des diagnostics et plan d'actions et la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision. Il existe par exemple le dispositif d'accompagnement des agriculteurs irrigants Adapt'eau ou le projet « ClimaTerra » portés par la chambre d'agriculture.

Les collectivités mènent des actions sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement afin d'être plus efficient et économe. Le sujet de la sobriété en eau est également pris en compte dans les opérations de désimperméabilisation, d'aménagement des espaces publics et de construction et rénovation des bâtiments.

Implantation de dispositifs végétalisés

Les collectivités du Gers mènent de nombreuses actions :

- En milieu rural : ré-implantation de haies pour renforcer la connexion écologique ou lutter contre l'effet de l'érosion ;
- En milieu urbain : nombreux projets de désimperméabilisation et renaturation permettant de lutter contre les îlots de chaleur et gérer les eaux pluviales, notamment dans les lieux regroupant un public vulnérable.

Autres exemples d'actions en cours et à venir

→ Travaux de confort d'été dans les établissements recevant du public, menés par les collectivités ;

→ Pris en compte du confort d'été dans les travaux financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et des PACTE qui couvrent le département ;

→ Elaboration d'une convention entre l'Etat, le SDIS et la chambre d'agriculture sur la prévention des feux de forêts issus des activités agricoles et d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies ;

→ Chantier du bras de décharge du Foissin à Lectoure, permettant de limiter les risques d'inondation lors des épisodes de fortes pluies en évacuant une partie des eaux en période de crue.



Crédit : Ville de Lectoure

⁵⁵ <https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/rga/departement/gers>

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'HERAULT



Les priorités d'adaptation



Le département de l'Hérault est particulièrement concerné par le changement climatique. Il cumule de nombreuses vulnérabilités qui vont être aggravées par l'accélération des fréquences et l'augmentation marquée en intensité des phénomènes météo-climatiques. Plusieurs priorités d'adaptation ont été identifiées :

- l'adaptation à l'augmentation des températures, aux vagues de chaleur et aux nuits tropicales ;
- l'adaptation à la disparition des vagues de froids : gel des bourgeons, développement des espèces exotiques envahissantes ;
- l'adaptation à la diminution de la ressource en eau ;
- l'adaptation des forêts à la sécheresse prolongée, aux pics de chaleur et au stress hydrique : risque de dépérissement, d'incendie ;
- l'adaptation des pratiques agricoles : raréfaction de la ressource en eau, tempêtes (grêle, pluie intense), sécheresse des sols ;
- l'adaptation de la zone littorale à l'augmentation de la température de l'eau et l'élévation du niveau de la mer : filière conchylicole ; pêche, tropicalisation d'espèces non indigènes, recul du trait de côte, salinisation des nappes.

L'ensemble de ces éléments sont à retrouver dans le portrait climatique du département réalisé par la DDTM de l'Hérault, disponible au lien suivant : [Lien⁵⁶](https://www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Barometres/Publications/Changement-climatique)

⁵⁶ <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Barometres/Publications/Changement-climatique>

DES EXEMPLES D'ACTIONS D'ADAPTATION

Gestion de la ressource en eau

Pour lutter contre la sécheresse et la diminution de la ressource en eau, de nombreuses actions ont été mises en place dans le département en place de nombreuses actions :

- Outil RestrEau 34 : carte interactive des restrictions d'eau en temps réel par les services de l'Etat dans le département ;
- Création de réserves d'eau hivernales (ex : projet de retenues collinaires dans le Lodévois-Larzac) ;
- Déploiement de la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) pour l'irrigation et le nettoyage urbain par les services de l'Etat ;
- Sensibilisation du public ;
- Généralisation des audits flash pour les communes en tension (ex : Bédarieux) et interconnexion des réseaux d'eau potable ;
- Développement des solutions fondées sur la nature pour infiltrer l'eau et recharger les nappes ;
- Etude en cours pour la désalinisation d'eau de mer pour les zones côtières ;
- Station d'épuration de Sète dont une partie des eaux usées traitées va être utilisée pour le lavage de voiries, la lutte incendie et les travaux publics.

Adaptation des pratiques agricoles et des forêts

- Déploiement de techniques d'irrigation économe et de bio-contrôle ;
- Révision des Plans de Prévention des Risques Incendie (PDPFIC 2025-2034) ;
- Labellisation d'Aires Agricoles de Résilience Climatique (AARC) ;
- Développement de filières bois locales et gestion adaptative des forêts ;
- Expérimentation de cultures résistantes à la sécheresse (travail mené par l'INRAE).

Préservation de la biodiversité et des paysages

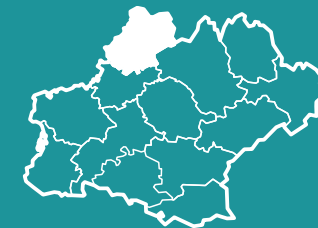
Pour préserver les écosystèmes méditerranéens différentes actions sont mises en place par le conservatoire du Littoral, l'ONF et les collectivités :

- Plantation de 20 km de haies et 120 arbres isolés pour la biodiversité agricole ;
- Expérimentation de l'aquaculture multitrophique intégrée en lagunes ;
- Travaux ou projets de restauration de cordon dunaire à Portiragnes-Plage et à Serignan pour lutter contre le recul du trait de côte et le risque inondation.

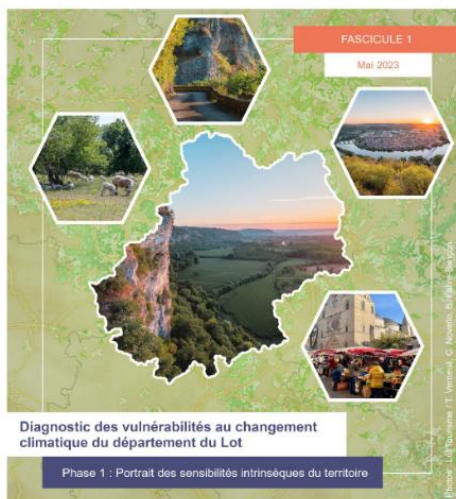


Credit : Midi Libre

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE LOT



Les priorités d'adaptation



Plusieurs priorités d'adaptation ont été identifiées dans le département du Lot, dans le cadre de travaux menés par le Cerema pour le conseil départemental en 2024 :

- Adaptation à la diminution de la ressource en eau ;
- Adaptation à l'augmentation des températures, aux vagues de chaleur et aux nuits tropicales ;
- Adaptation des pratiques agricoles ;
- Adaptation au sol sec et à l'augmentation du risque de retrait-gonflement des argiles ;
- Adaptation au risque inondation ;
- Adaptation au risque incendie.

L'ensemble de ces éléments sont à retrouver dans le portrait climatique du département disponible au lien suivant : [\[lien⁵⁷\]](#)

⁵⁷ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/departement-du-lot-identifie-vulnerabilites-climatiques-son>

DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Renforcer les services de l'eau potable et de l'assainissement

La sécurisation de l'alimentation en eau ne peut se concevoir que dans une approche de moyen et de long termes, fondée sur des diagnostics partagés, robustes et régulièrement actualisés.

Pour cela, des actions d'élaboration et ou de mises à jour ont été réalisées pour :

- les schémas directeurs d'alimentation en eau potable ;
- les bilans besoins-ressources ;
- les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- les diagnostics territoriaux d'accès à l'eau potable.

Pour renforcer la politique de l'eau dans la coopération des élus et structurer les compétences à la maille la plus pertinente, le nombre de structures gestionnaires est passée en 5 ans de 96 à 70.

Améliorer la connaissance et les aménagements pour lutter contre les incendies

En 2025, 136 incendies et 108 hectares ont été brûlés, ce chiffre est susceptible d'augmenter avec le changement climatique. Par conséquent, une révision des arrêtés préfectoraux d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et usage du feu a été réalisée en 2025. En plus de cela, les services de l'Etat ont mis en place une cellule de veille pendant la période sensible durant l'été 2025 et ont lancé la révision de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDFCI).

En plus de ces actions, la DDT et l'ONF souhaitent mettre en place des opérations de sensibilisation des habitants à l'échelle des communes.

Diminuer la pression sur l'usage de l'eau dans le domaine agricole

L'accès à l'eau est un enjeu majeur pour l'agriculture Lotoise. Des échanges ont eu lieu entre la préfecture et la profession agricole pour faire le point sur l'avancée des travaux menés en collaboration entre l'Etat, la chambre d'agriculture et les syndicats de rivière concernant les financements mobilisables en matière d'hydraulique agricole.

La DDT et la chambre d'agriculture ont également réalisé un travail commun pour l'instruction des dossiers de création de plans d'eau, permettant de lever les blocages.

Les services de l'Etat prévoient d'organiser une journée eau/agriculture permettant de présenter l'avancement des démarches de remobilisation de l'eau pour l'agriculture dans le département, sur la base d'exemples de réalisation et d'organiser un débat de fond au travers de l'intervention d'experts en matière de ressource en eau et d'adaptation au changement climatique.

Protéger les personnes vulnérables face à la chaleur

Le territoire Lotois, marqué par une part importante de personnes âgées, et une forte proportion de logement d'étiquettes F et G, est particulièrement concerné par la vulnérabilité face à la chaleur.

Pour palier cela, un forfait de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 30 000€ a été attribué aux communes pour la rénovation des logements communaux.

Les services de l'Etat vont également lancer un travail sur les mobilités des personnes vulnérables pour diminuer leur exposition aux fortes chaleurs en facilitant l'accès aux services ou à des lieux de protection contre la chaleur. Des missions de restauration des habitats naturels et d'augmentation des surfaces en aires protégées sont également prévues pour renforcer la biodiversité.

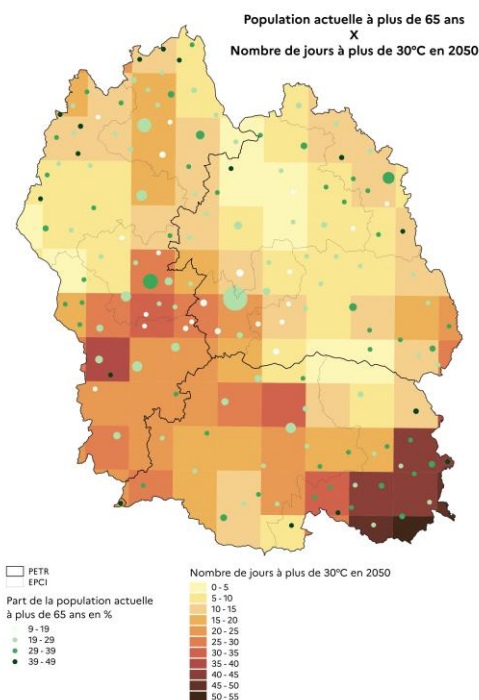
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN LOZERE



Les priorités d'adaptation

Adaptation des logements et bâtiments publics face à la chaleur

En Lozère, les zones qui apparaissent comme les plus impactées par l'augmentation des températures sont les Cévennes, les Causses et la vallée du Lot (à partir de Mende). Ainsi, la projection à 2050 indique que le sud de la Lozère connaîtra près de deux mois avec une température à +30 °C, soit presque 1 mois de plus par rapport à la période de référence.



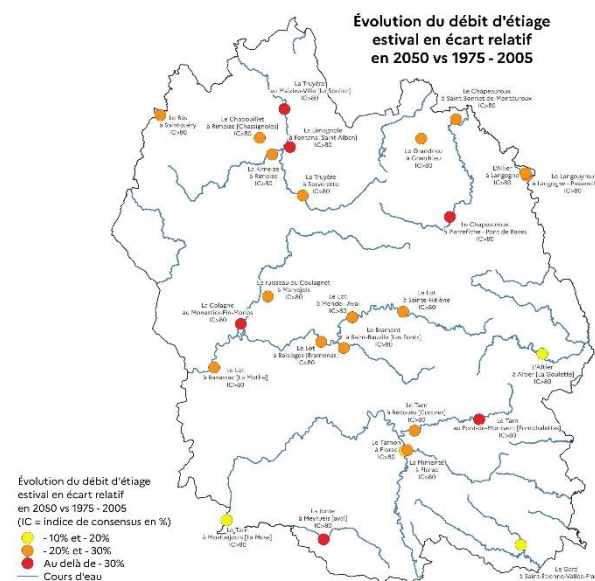
Le département concentre une part relativement élevée de personnes vulnérables : 26 % de la population du département est âgée de plus de 65 ans, et ce vieillissement de la population lozérienne se renforcera dans les prochaines décennies. En sud Lozère, zone particulièrement concernée par les hausses de températures, le taux de pauvreté est également relativement élevé (30%). Ces personnes sont plus vulnérables aux effets du changement climatique : moindre capacité pour rénover leur logement/lieu d'habitation, moindre capacité de déménagement, ... Ces hausses de températures affecteront aussi les jeunes et très jeunes enfants, ou encore les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux, qui sont très nombreux en Lozère. Les autres zones plus élevées en altitude, devraient être plus préservées.

Préservation de la ressource en eau

À l'origine de 3 bassins versants différents, la Lozère ne dispose que de très peu de nappes phréatiques. La disponibilité de la ressource en eau dans le département dépend donc fortement des précipitations. Avec des périodes d'étiage plus précoces, plus longues et importantes, le changement climatique

entraînera une moindre disponibilité en eau.

Les plans d'adaptation des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée identifient des vulnérabilités plus importantes sur les sous-bassins au Sud du département (Gardon, Cèze, Altier, Tarn amont), dont certains peuvent déjà connaître des étiages très sévères.



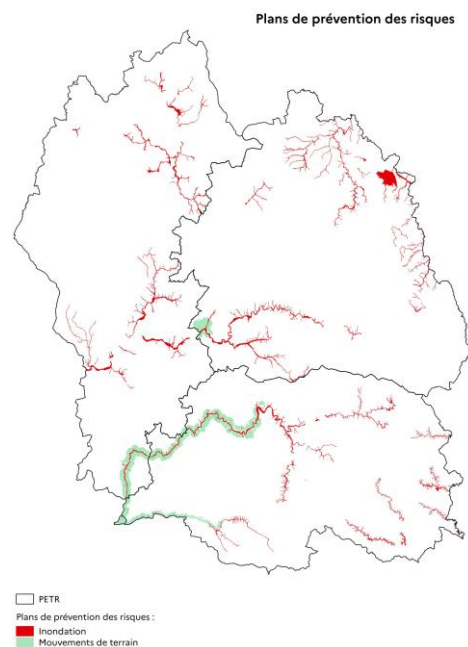
L'enjeu est donc de préserver et sécuriser la ressource, optimiser les réseaux de distribution AEP, et mobiliser les zones humides comme solutions pour retenir ou stocker l'eau tout en préservant la biodiversité.

Adaptation de l'activité économique

L'augmentation des températures aura un impact important sur l'agriculture (baisse des rendements, baisse de l'autonomie fourragère...), ce qui pourra entraîner un besoin d'accompagnement pour certaines filières (Roquefort, châtaigne, ...). Le tourisme, important pour le département, sera aussi touché de par les conséquences sur la ressource en eau (zones de baignade, stations de ski, ...) et la nécessité d'adapter les hébergements. A l'inverse, le département pourrait bénéficier d'un attrait accru du fait de températures estivales inférieures aux autres départements proches (notamment Gard et Hérault) en été.

Adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes

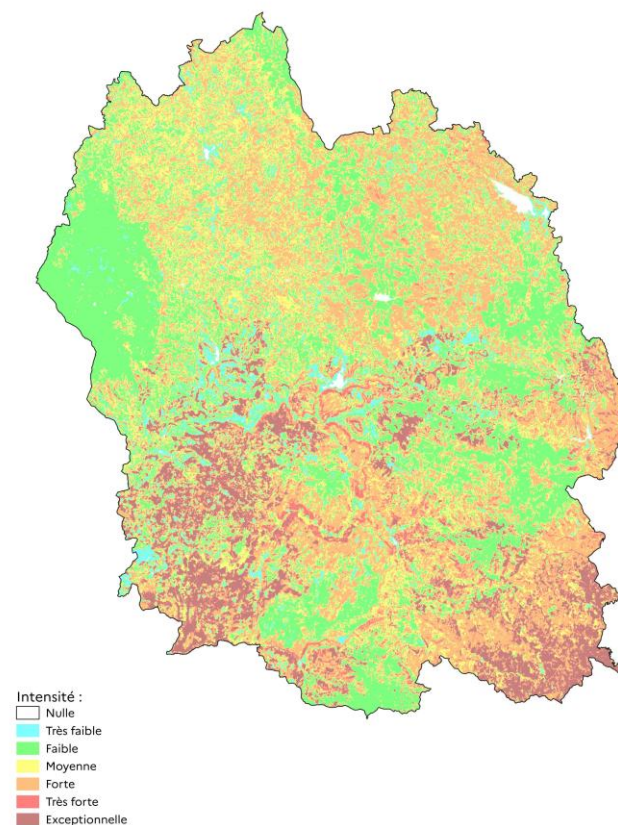
Les impacts des phénomènes climatiques extrêmes dans le futur sont difficiles à identifier à ce stade dans le département. Il est déjà connu que le département est très concerné par les risques d'inondations et de mouvement de terrains, qui touchent les zones habitées, infrastructures publiques, etc.



Adaptation au risque incendie

L'augmentation des périodes de sol sec et les vagues de chaleur vont augmenter le risque incendie sur une partie du département. Un travail récent à l'échelle départementale a fait prendre conscience que la problématique ne se situait pas exclusivement dans les Cévennes. La carte d'intensité du risque incendie, ci-contre, identifie des secteurs vulnérables sur l'ensemble du département.

Carte d'intensité du feu selon le type de végétation



DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Adaptation des logements et bâtiments publics face à la chaleur

Face à l'augmentation des périodes de fortes chaleurs et aux effets d'îlots de chaleur urbain, des opérations de rénovation, réhabilitation, désimperméabilisation et renaturation sont mises en place. C'est par exemple le cas de cours d'école.

Dans le projet d'une cour oasis de Saint-Etienne-Vallée-Française, il s'agit de rendre la cour plus robuste aux changements climatiques par la désimperméabilisation de la moitié de la surface de la cour de l'école, au profit de copeaux, de végétaux résistants aux fortes chaleurs, et de jeux et mobilier en bois. La réflexion a émergé des dessins des enfants « ta cour idéale ».

Quatre espaces ont été pensés lors de l'élaboration du projet, l'espace calme avec hamac et amphithéâtre, l'espace motricité avec toboggan, mur d'escalade et poutres d'équilibre, l'espace « patouille » avec bacs à sable et de plantations ainsi qu'un chemin d'eau (à venir) relié à des récupérateurs d'eau de pluie et enfin l'espace sports au centre de la cour.



Crédit : commune de Saint-Etienne-Vallée-Française

Autres exemples d'actions en cours et à venir

→ Rénovation énergétique des bâtiments communaux par les collectivités ;
→ Travaux d'amélioration de la desserte du massif forestier d'Aire de Côte ;
→ L'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique en Lozère s'inscrit dans le cadre du programme « Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique (AP3C) » mené par le SIDAM et la chambre d'agriculture de Lozère.

Préservation de la ressource en eau et adaptation des pratiques agricoles

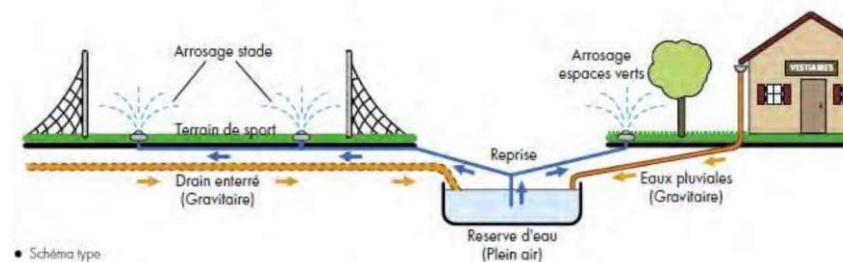
La diminution de la ressource en eau et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes nécessite des actions d'adaptation importantes. Pour faire face à ces enjeux, la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes a mis en place un système de télésurveillance et des connexions entre réservoirs afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur certains secteurs.

Un système expérimental de récupération d'eau de toiture sur des exploitations agricoles du Causse Méjean a également été lancé.

L'augmentation du risque inondation a conduit à la mise en place de dispositifs de prévention visant à limiter les impacts sur les territoires et à sécuriser les habitants. Ainsi, le syndicat mixte du bassin-versant du Tarn-amont a développé un dispositif Tarn'ALABRI visant à renforcer la résilience des territoires en accompagnant les propriétaires dans la protection de leurs biens face aux inondations. Il s'inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2029.

D'autres actions ont été mises en place par les communes du département :

- Sur la commune de Langogne, le système d'arrosage du stade a été remplacé par la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux provenant d'un drain ainsi que des toitures des bâtiments techniques.



- La commune de Molezon a créé des aménagements de sécurité anti-inondation. Plus d'information sur l'adaptation au changement climatique en Lozère : [Lien⁵⁸](#)

⁵⁸ <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-Construction-et-Logement/Adaptation-au-changement-climatique>

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES HAUTES-PYRENEES

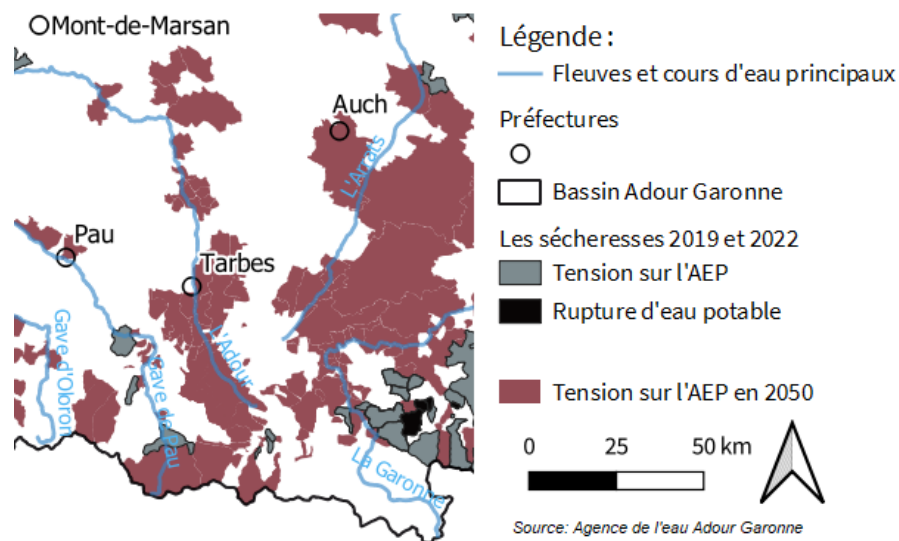


Les priorités d'adaptation

Adaptation à la diminution de la ressource en eau

Les projections à 2050 montrent une forte diminution de la disponibilité de la ressource en eau sur le département avec une baisse autour de 300 mm des précipitations efficaces. Cela aura un fort impact sur l'alimentation en eau potable de la population, mais également sur l'activité économique agricole dans son ensemble (cultures et élevages), qui recouvre 50 % de la surface du département (dont 20 % correspondent à des terres irriguées).

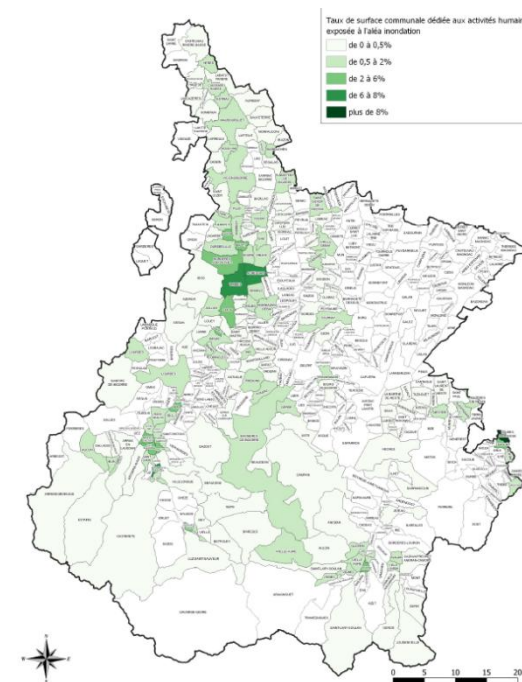
Il est donc crucial d'encourager la sobriété des consommations en eau et de réduire les prélèvements.



Adaptation face aux phénomènes d'inondation

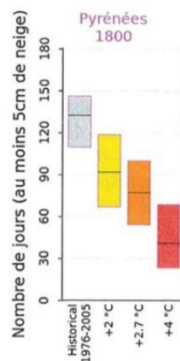
Le département devra faire face au cumul entre des phénomènes de sécheresse plus intenses et fréquents, des précipitations vraisemblablement plus intenses et de nombreuses surfaces aujourd'hui artificialisées. Le risque de ruissellement sera donc accru, notamment dans les zones déjà concernées par l'aléa inondation.

L'enjeu pour le département est donc d'actualiser les plans de prévention des risques naturels, d'assurer leur bonne appropriation par les acteurs locaux, d'encourager la réalisation de travaux de désimperméabilisation des surfaces artificialisées ou encore de restaurer les zones humides et travailler sur l'hydromorphologie des cours d'eau comme solutions d'adaptation.



Adaptation à la perte d'enneigement

L'activité touristique est un des plus importants poumons économiques du département. L'enneigement dans le massif sera de moins en moins important avec 20 à 30 jours avec une hauteur de neige supérieure à 30 cm au-dessus de 1500 m, ce qui touchera les périodes d'ouverture possible des stations de ski. Il y a un réel enjeu pour les professionnels du secteur à travailler dès maintenant à la diversification de leur activité.



Nombre de jours avec plus de 5 cm de neige a sol à 1800m d'altitude dans les Pyrénées

référence 1976-2005 : 130 jours
réchauffement +2°C : 90 jours
réchauffement +2,7°C: 75 jours
Réchauffement +4°C : 40 jours

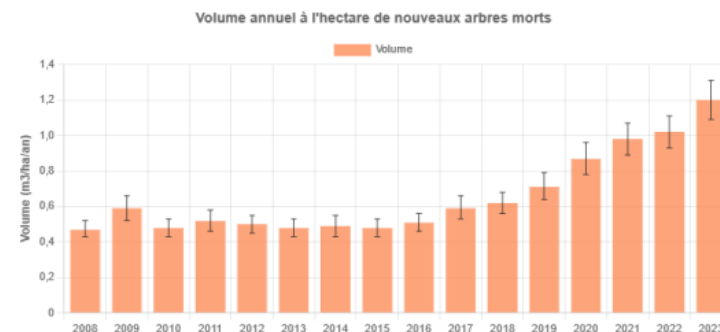
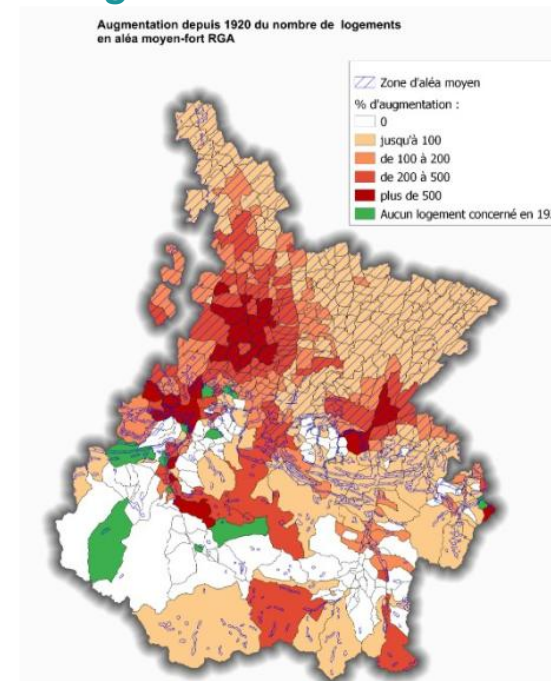
Adaptation du patrimoine forestier et naturel

Le changement climatique a un impact sur le patrimoine forestier très important du département : dépérissement des peuplements forestiers, multiplication des parasites et insectes ravageurs, intensification des feux de forêt et multiplication des sécheresses.... Réserve de biodiversité, de fraîcheur mais également ressource financière pour beaucoup de collectivités, les données montrent que le patrimoine forestier est fortement impacté par le climat actuel et cela devrait s'aggraver dans les années à venir. La préservation du patrimoine naturel représente donc un réel enjeu, auquel des actions de replantation, diversification des essences pourrait permettre de répondre.

Adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs et au risque de retrait gonflement des argiles

Encore marginales sur le territoire, les vagues de chaleur, amplifiées par le phénomène d'îlot de chaleur en zone urbaine, vont apparaître progressivement dans un tissu urbain aujourd'hui peu adapté à cet enjeu. En 2050, la barre des 10 jours en vague de chaleur sera régulièrement dépassée. L'enjeu sera donc d'assurer la désimperméabilisation et renaturation des espaces complètement artificialisés, ainsi que de prendre le réflexe de la prise en compte du confort d'été dans les bâtiments neufs, ou anciens via leur rénovation.

En parallèle, une grande partie du département est touchée par l'aléa moyen à fort de retrait-gonflement d'argile ; celui-ci va s'amplifier dans les années à venir avec l'augmentation des périodes de sécheresse des sols.



DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Adaptation aux vagues de chaleur

Désimperméabilisation et renaturation de la place de l'église, de l'Office du Tourisme et de la cour d'école de Saint-Lary-Soulan, appuyée par une subvention Fonds Vert à hauteur de plus de 190 000 €. D'autres actions similaires sont menées ou prévues, par exemple sur la ville de Tarbes

(cour d'école Victor Hugo, fontaine, réaménagement de rues, ...).



Crédit : La nouvelle République des Pyrénées

En outre, le confort d'été est à intégrer dans la rénovation ou construction de bâtiments, comme c'est le cas pour le petit palais des sports de la ville de Tarbes.

Une carte des espaces de fraîcheur est aussi en cours de développement.

Sobriété dans la consommation de la ressource en eau et renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Ces leviers, à la main des collectivités gestionnaires de la ressource en eau, sont indispensables pour faire face à la diminution prévisible de la ressource en eau pour le département. **Une étude de sécurisation des ressources en eau** de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a déjà été conduite en ce sens.

Un travail avec les industriels du département, piloté par la DREETS et la DREAL, est aussi en cours pour renforcer la sobriété hydrique et la résilience des exploitants concernés par la diminution de la ressource en eau.

Idées de nouveaux projets : Recherche de nouveaux forages, interconnexions des réseaux d'eau potables, mise en place d'une tarification incitative, sensibilisation de la population.

Protection face aux événements extrêmes

A travers le projet RISK Rapid, le groupement européen de coordination territoriale (GECT) Pirineos-Pyrénées vise l'établissement d'ici à 2029 d'un **réseau de surveillance dans différents petits bassins versants de montagne pour anticiper les phénomènes de crues torrentielles** et de

chutes de blocs. Cette action, qui bénéficie d'un financement européen POCTEFA, associe de nombreux partenaires français (Université UTTOP, SDIS 65, ...) et espagnols.



Crédit : Laurent Dard AFP

Autres exemples d'actions en cours et à venir

- Sécurisation des ressources en eau, notamment par la mise en place de PTGE ;
- Sensibilisation des populations et des élus aux risques naturels ;
- Actualisation des plans de prévention des risques naturels ;
- Prise en compte de la perte d'enneigement dans l'offre touristique ;
- Adaptation des essences d'arbres dans les forêts ;
- Prise en compte du RGA dans les nouvelles constructions ;
- Mise en place de brise-soleil ;

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PYRENEES-ORIENTALES



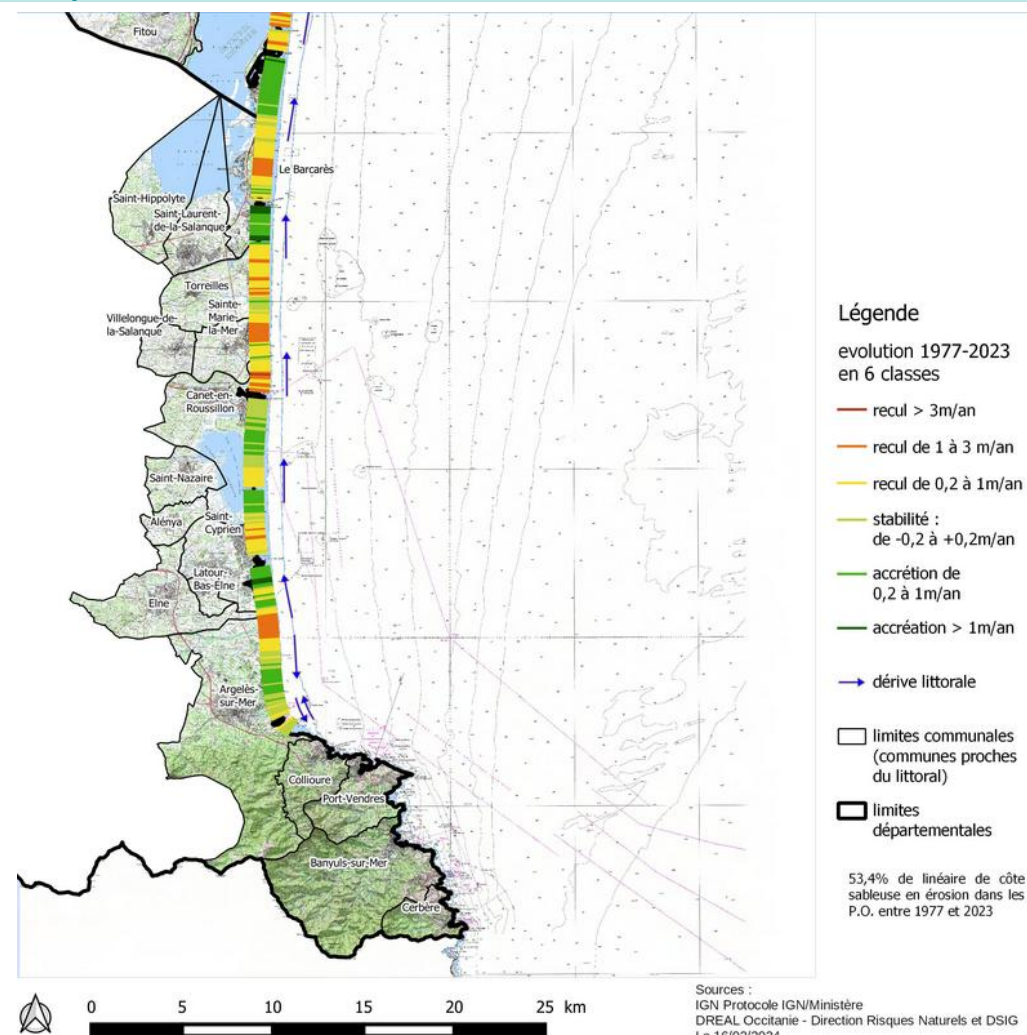
Les priorités d'adaptation

Adaptation du littoral

Le littoral des Pyrénées-Orientales fait face à de nombreux enjeux :

- dû à l'augmentation du niveau de la mer : recul du trait de côte, érosion côtière, submersion marine, salinisation des nappes et sols agricoles. La carte ci-joint présente l'évolution du trait de côte sur la période 1977-2023 ;
- en lien avec le tourisme : pression touristique (aménagements, infrastructures), conflits dans l'usage de l'eau lors des périodes fortement touristiques.

Cela entraîne des risques pour les infrastructures proches de la côte, les équipements portuaires, les habitats des littoraux protégés, les activités agricoles ainsi qu'au niveau de l'économie du tourisme.



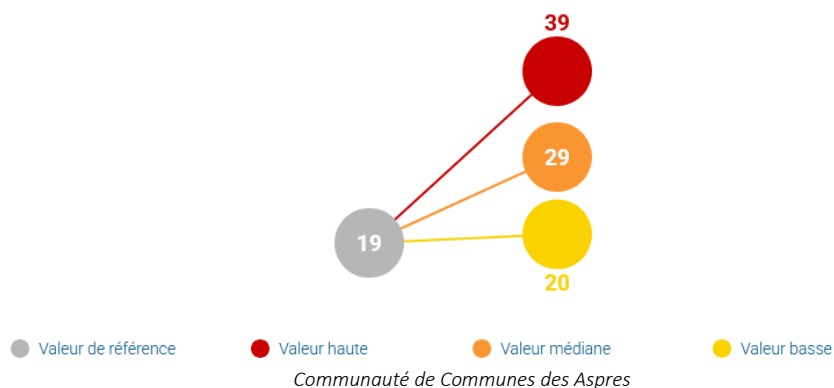
Adaptation des communes rurales (vallées, petites communes isolées)

Les communes rurales des Pyrénées-Orientales sont très vulnérables au risque sécheresse et à la diminution de la ressource en eau qui peuvent entraîner des pénuries d'eau ; de nombreuses communes sont sous surveillance renforcée.

Cette diminution de la ressource en eau va également avoir des impacts sur les pratiques agricoles avec un risque de perte de rendement et d'abandon des parcelles qui favorisent les friches et par conséquent le risque incendie.

Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

2050 



Adaptation des zones de montagne

Les zones montagneuses des Pyrénées-Orientales vont subir une réduction de l'enneigement et une augmentation des risques d'événements extrêmes (crues torrentielles), glissements et avalanches (cycles de neige-dégel).

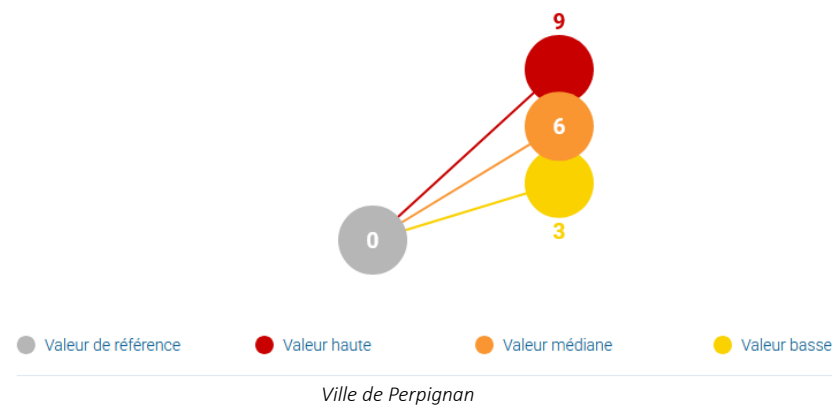
Le risque de feu sur les massifs forestiers va également s'accroître avec les périodes de sécheresses et de forte chaleur.

Adaptation de Perpignan et sa couronne

Le chef-lieu du département sera touché par l'augmentation des températures, des vagues de chaleur et des nuits tropicales. Cela aura pour impact de renforcer l'effet d'îlots de chaleur urbain et affecter la santé publique, notamment des personnes vulnérables. Le phénomène de sol sec, l'augmentation des orages intenses et l'imperméabilisation des sols va également renforcer le risque d'inondation pluviale et de dégâts par ruissellement.

Nombre annuel de jours en vague de chaleur

2050 

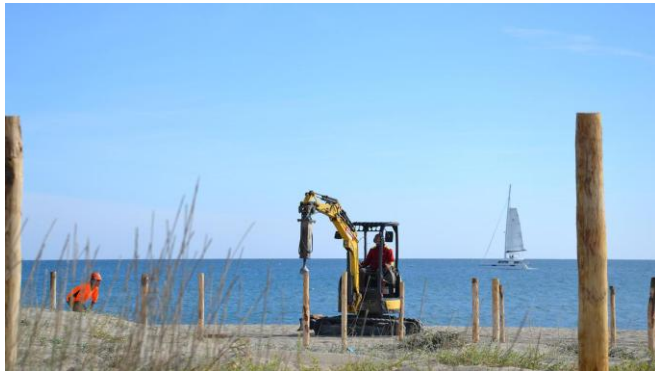


DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Adaptation de la zone littorale et des zones basses

Pour lutter contre le recul du trait de côte et la dégradation des barrières naturelles, la DDTM des Pyrénées-Orientales a mis en place une stratégie intégrée du littoral avec des zones à ne plus aménager, de renaturation, de protection douce, de rénovation des barrières naturelles, de surveillance de la salinisation et de gestion des infrastructures portuaires.

Exemple de restauration de trois kilomètres de côte par l'Office national des forêts pour restaurer le cordon dunaire sur la commune de Torreilles.



Crédit : Frédéric Pecot/ONF

Dans l'optique de la préservation de la ressource en eau, la station d'épuration d'Argelès-sur-mer va utiliser une partie des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole (vignes et arboriculture) en substitution d'une ressource en cours d'eau et nappe ([plus d'informations⁵⁹](https://www.cc-acvi.com/actualite/premiere-pierre-projet-de-reut-a-argeles-sur-mer/)).

Adaptation des zones rurales

Les services de l'Etat et les collectivités ont mis en place diverses actions pour s'adapter au changement climatique en zone rurale. Cela passe par la sécurisation et la rénovation des réseaux d'eau, la mutualisation intercommunale, le soutien aux pratiques agricoles adaptatives et la prévention des incendies.

Adaptation des zones de montagne

Pour s'adapter aux aléas en zone montagne, les collectivités développent le tourisme 4 saisons et les services de l'Etat organisent la gestion forestière anti-incendie, la surveillance des risques géotechniques et l'aménagement de corridors écologiques.

Trois ans après l'incendie qui a dévasté près de 1000 hectares de végétation autour de Cerbère, l'ONF a replanté 3500 arbres et arbustes adaptés au climat méditerranéen.



Crédit : France Télévisions

Adaptation de Perpignan et sa couronne

Pour lutter contre les effets du changement climatique à Perpignan et sa couronne, diverses opérations sont mises en place : renforcement de la trame verte et bleu, rafraîchissement passif des bâtiments, gestion améliorée des eaux pluviales, plan d'action santé-canicule, intégration de la résilience dans les réseaux d'énergie et d'eau et développement des mobilités bas-carbone.

⁵⁹ <https://www.cc-acvi.com/actualite/premiere-pierre-projet-de-reut-a-argeles-sur-mer/>

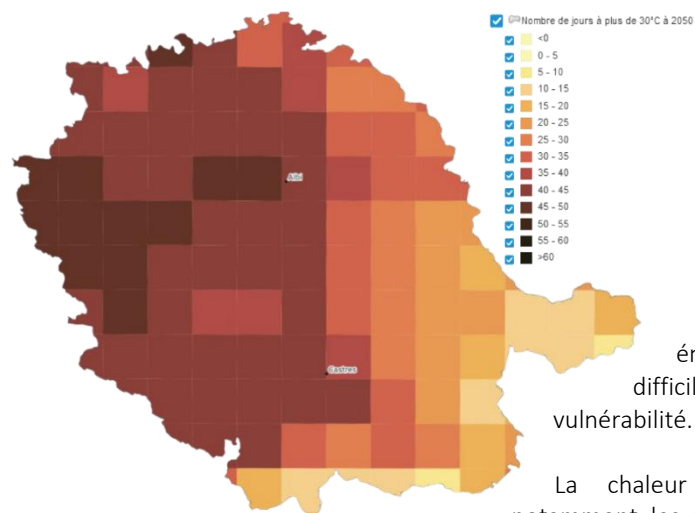
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE TARN



Les priorités d'adaptation

Protection des personnes vulnérables face à la chaleur et adaptation des bâtiments

Le département du Tarn est particulièrement vulnérable à l'augmentation des températures, avec des impacts significatifs sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur l'économie locale. Les zones proches de Toulouse, à l'ouest du Tarn, seront particulièrement touchées par l'augmentation de la chaleur en 2050.

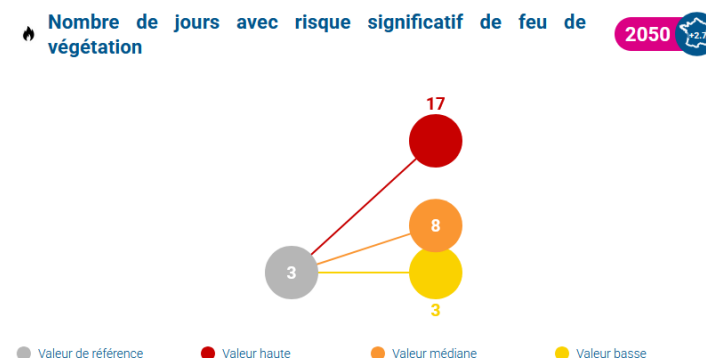


Les personnes âgées seront exposées à des risques accrus tels que déshydratation et l'aggravation des maladies chroniques, notamment dans les zones rurales où l'isolement, la précarité énergétique des logements et l'accès difficile aux soins accentuent cette vulnérabilité.

La chaleur transforme certains logements, notamment les passoires énergétiques, en pièges à chaleur nocturne, provoquant stress thermique, troubles du sommeil et aggravation des pathologies, avec un impact renforcé pour les ménages précaires. Ce risque concerne aussi les bâtiments publics qui accueillent des personnes plus vulnérables (écoles, hôpitaux, ...). La rénovation énergétique doit désormais prendre en compte systématiquement la notion confort d'été (en plus de celle de confort d'hiver). L'accompagnement des populations vulnérables est aussi essentiel.

Adaptation au risque incendie

L'augmentation prévisible du risque **feu de forêt** menace la biodiversité, affaiblit le rôle de puits carbone des forêts et génère des coûts économiques importants pour la filière bois, le tourisme et les infrastructures publiques. Une sylviculture résiliente, combinée à la sensibilisation des usagers, est nécessaire pour limiter ces risques. Le Sud-Est tarnais, au niveau de la montagne noire, plus fortement boisé apparaît cependant moins sensible au risque de feu comparé au reste du département, du fait d'une augmentation des températures moindre.



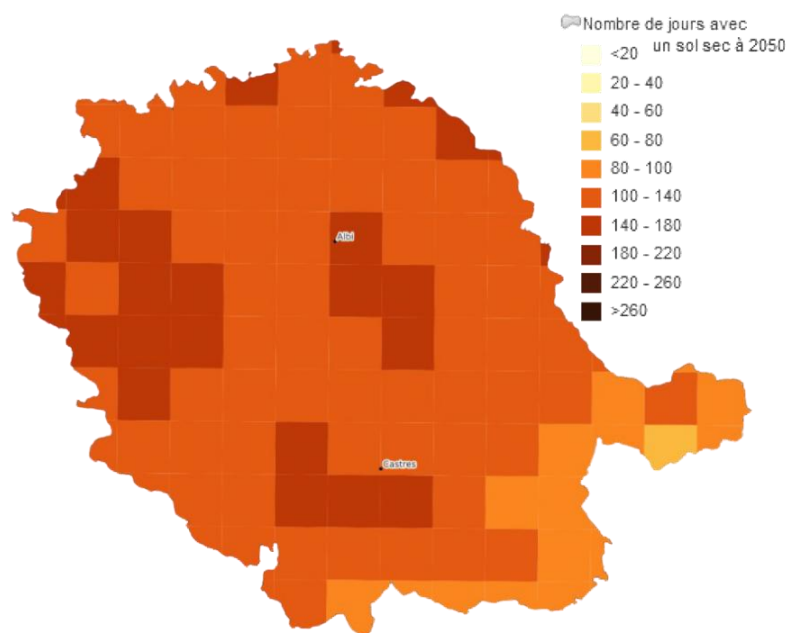
Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Exemples d'enjeu pour le département : assurer la connaissance et le respect des obligations de débroussaillage des forêts privés, lutter contre la déprise agricole et l'enfrichement qui accroît le risque incendie...

Adaptation des pratiques agricoles aux fortes chaleurs et sécheresses

Un découpage net est visible au niveau des filières agricoles liées à l'élevage et celles-ci s'observent sous des formes différentes au sein du département : élevage pluri-espèces à l'est et polyélevage/polyculture à l'ouest. L'élevage sera pleinement touché par l'augmentation de la chaleur et des sécheresses : pertes de production animale et fourragère, dégradations sanitaires liées au stress thermique renforcé, émergence de conflits d'usage liés à l'eau, etc.

Les débits d'étiages seront vraisemblablement réduits de 30 % sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2050, entraînant une perte de production et de qualité nutritionnelle dans les prairies de fauche ou de pâture. Une attention particulière devra être portée à l'adaptation des pratiques agricoles, notamment les productions végétales non irriguées (vergers, vignobles, ...).



Adaptation à l'impact des sécheresses sur la ressource en eau, le retrait gonflement d'argile et les inondations

Le département du Tarn fait face à une sensibilité accrue aux aléas liés à l'eau, qui se manifeste notamment par l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec. Ce phénomène va avoir de nombreuses conséquences :

- **Aggravation du phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA)**

Le Tarn est particulièrement sensible à ce risque puisque le département est concerné par des aléas moyen ou fort. L'augmentation de l'occurrence de sol sec aggrave le risque de RGA, entraînant des dégâts matériels et des coûts élevés à la suite de sinistres. Les dernières analyses indiquent **qu'environ 43 500 maisons**, en propriétaires occupants et construites avant 2010, sont situées en aléa « fort » dans le Tarn.

Enjeu : sensibiliser et améliorer la compréhension du phénomène auprès des habitants, prendre en compte le risque RGA dans les documents d'urbanisme.

- **Augmentation de l'intensité des sécheresses et des inondations**

Les épisodes de sécheresse exacerbent les risques d'incendie et contribuent à la dégradation des sols par érosion et ruissellement. Le bâti et les infrastructures sont aussi affectés, avec des dommages qui se répercutent sur l'économie locale, notamment par une dépréciation immobilière et un surcoût en assurances.

L'augmentation des inondations potentielles et des sécheresses aura des conséquences économiques multiples : baisse des rendements liés à l'agriculture et l'élevage, augmentation des coûts de production liés notamment à l'irrigation, tensions sur le marché de l'assurance agricole et conflits d'usage de l'eau.

- **Evolution des débits d'étiage**

Avec des débits réduits de 30 % à 2050, et une augmentation de la température de l'eau qui en dégradera la qualité en été, des actions pour s'adapter aux impacts prévisibles sur la quantité et la qualité de la ressource en eau sont indispensables. Cela peut passer par l'instauration de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), l'accompagnement de solutions fondées sur la nature (restauration de cours d'eau ou zones humides pour protéger la ressource), ou le développement de solutions de stockage et de sobriété.

DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Adaptation des pratiques agricoles aux fortes chaleurs et sécheresse

L'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique passe par des opérations de sensibilisation à l'agriculture durable, l'agroforesterie, la plantation de haies, la mise en place de circuit court et les aides à l'installation des agriculteurs durables.

Adaptation à l'impact des sécheresses sur la ressource en eau, le retrait gonflement d'argile et les inondations

Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau, des opérations de soutien d'étiage sont mises en place lors des périodes critiques. De nombreuses communes ont également mis en place des opérations de désimperméabilisation pour éviter le ruissellement des eaux pluviales et diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain, notamment la ville d'Albi.



Credit : La dépêche

Concernant la prévention des crues, certaines collectivités, comme la commune de Valdurenque, ont mis en place un travail sur les zones d'expansion de crues végétalisées et les diagnostics des zones humiques. Des opérations d'adaptation de la voirie sont également en cours pour intégrer le risque RGA.

Protection des personnes vulnérables face à la chaleur et adaptation des bâtiments

Pour lutter contre les effets de la chaleur, les collectivités du Tarn ont adapté les horaires des agents exposés, réalisé des opérations de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur et de déploiement de brises-soleil.

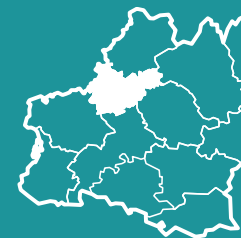
Exemple de la commune de Réalmont qui dans le cadre des programmes Petite Ville de Demain et Bourg Centre Occitanie a lancé une concertation pour la végétalisation de la ville.



Adaptation au risque incendie

Pour lutter contre les incendies, diverses actions sont mises en place : programme de lutte contre les incendies en lien avec le SDIS, installation de bornes et poteaux, réserves d'eau DFCI, aire de retournement facilitant l'accès des secours et plantation et gestion forestières adaptées au changement climatique.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE TARN-ET-GARONNE

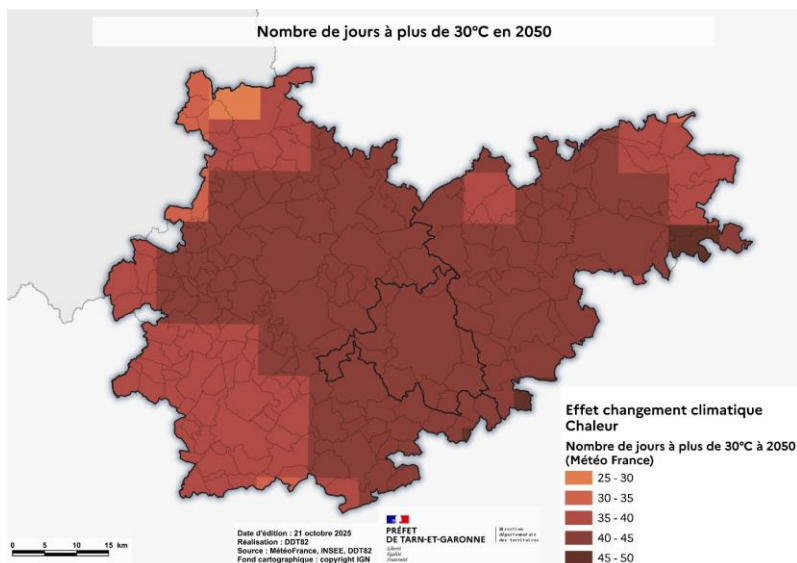


Les priorités d'adaptation

Adaptation à l'augmentation des températures

La majorité du territoire départemental sera concerné, en 2050, par 35 à 45 jours à plus de 30°C par an en moyenne. L'augmentation anticipée est relativement uniforme sur le département. Une augmentation du nombre de nuits tropicales dans les mêmes proportions est aussi prévue.

Une attention particulière devra être portée aux personnes plus vulnérables face à ces fortes chaleurs, notamment à leur logement et condition d'accueil dans les bâtiments publics, alors que certaines intercommunalités du département observent des taux de pauvreté de plus de 19 %, et une part de personnes âgées de plus de 65 ans dépassant les 40 %.

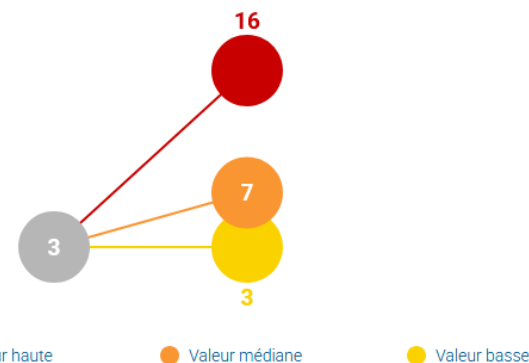


Adaptation au risque incendie

Les secteurs boisés à l'est du département, sur la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron notamment, vont voir le risque incendie augmenter. Ce phénomène va être accentué par la déprise de l'élevage qui contribue à l'enfrichement des milieux ouverts.

Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

2050 +2.7°C

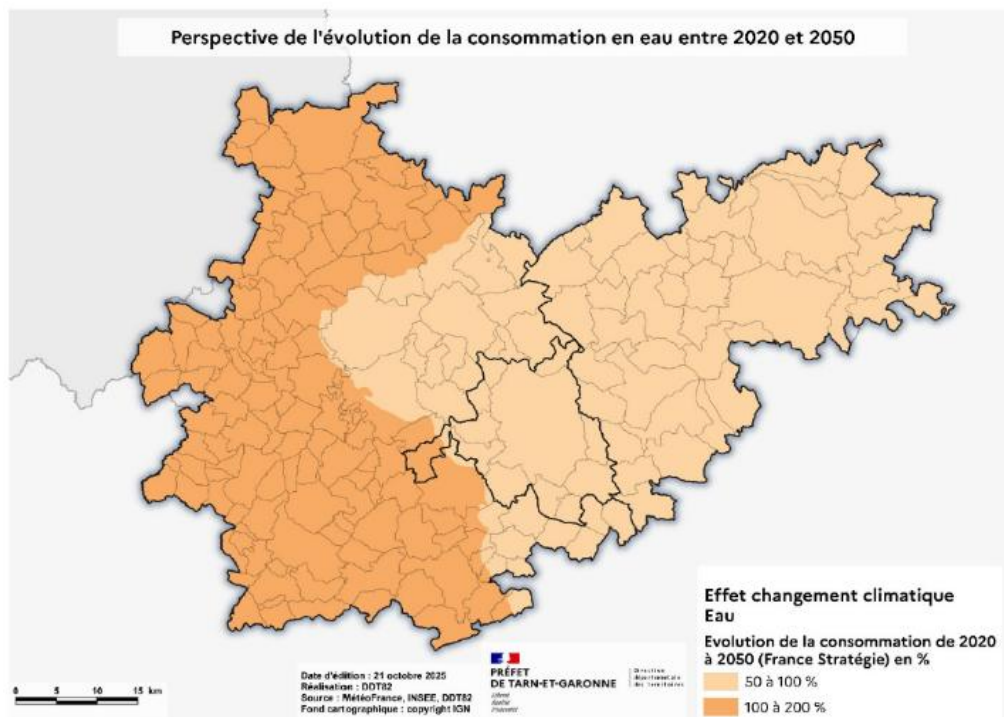


Communauté de Communes Quercy Rouergue

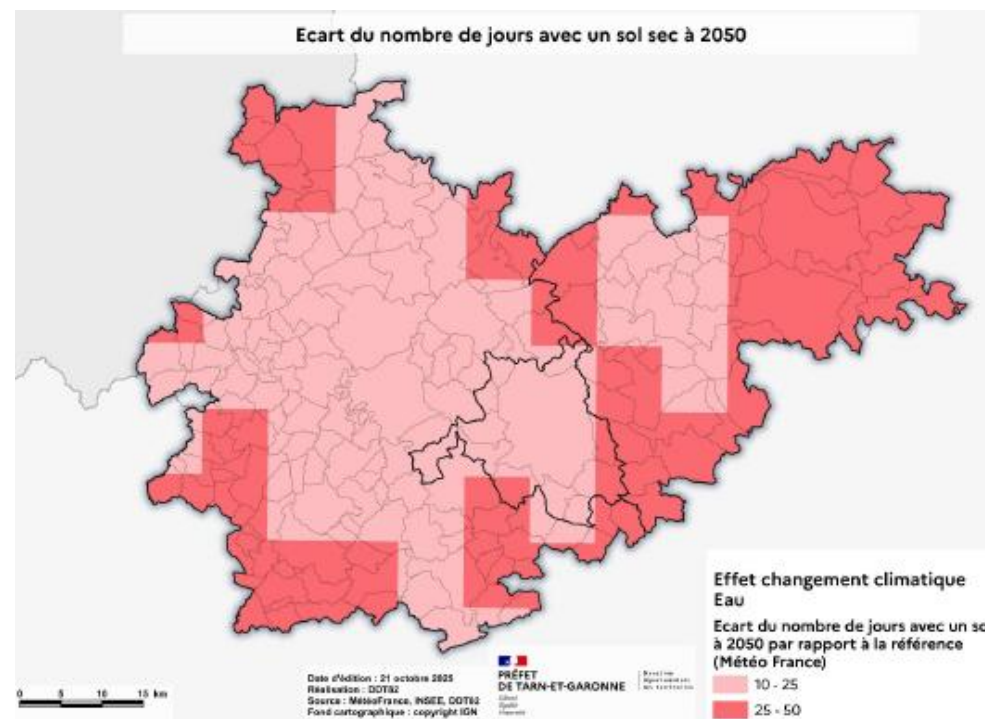
Adaptation à la diminution de la disponibilité en eau et ... à la sécheresse des sols

Le Tarn-et-Garonne est concerné par deux grands sous-bassins : Tarn-Aveyron et Garonne. Sur ces deux bassins, une diminution d'environ 30 % en moyenne des débits d'été est envisagée à horizon 2050 avec un indice de confiance de près de 80 %.

Ces tendances, croisées avec une évolution prévue à la hausse des consommations d'eau, risquent augmenter encore les tensions et conflits d'usage sur la ressource en eau. En particulier, les besoins en eau du secteur agricole (notamment pour l'arboriculture à l'ouest, très dépendante de l'irrigation) augmenteront en raison du nombre de jours de sécheresse toujours plus important sur le département d'ici 2050. La production fourragère des prairies, notamment à l'est du département, sera quant à elle impactée par les sécheresses. Enfin la baisse des débits d'été pourra avoir des conséquences sur la disponibilité future de la ressource et les coûts de potabilisation.



En parallèle, l'augmentation du nombre de jours secs va également accentuer le risque de retrait-gonflement des argiles, alors que la quasi-totalité du territoire départemental est couvert par un risque d'aléa moyen ou fort.



DES EXEMPLES D' ACTIONS D' ADAPTATION

Adaptation à l'augmentation des températures et aux vagues de chaleur

Les espaces urbains s'adaptent à la montée des températures par des actions ciblées sur le bâti et les espaces publics. À l'intérieur, l'accent est mis sur l'isolation thermique. À l'extérieur, la désimperméabilisation des sols favorise la végétalisation, préserve le cycle naturel de l'eau et limite les îlots de chaleur. En juillet 2025, la mairie d'Albias a inauguré une école rénovée, intégrant les enjeux de transition écologique. Les travaux visaient à réduire la consommation énergétique, adapter le bâtiment au changement climatique, améliorer son accessibilité et offrir des espaces de bien-être, tout en garantissant la sécurité des usagers. La cour a été désimperméabilisée, les bâtiments isolés et équipés de menuiseries performantes et de voiles occultants.



Crédit : mairie d'Albias



Parmi les projets en cours, issus du plan d'actions de la feuille de route de la COP Occitanie, figure le jardin tour de ville à Montauban, qui renforce la place du végétal et de l'eau au détriment des espaces artificialisés.

Adaptation au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA)

Pour anticiper les effets du changement climatique, l'État a lancé en octobre 2025 une aide expérimentale à la prévention dans 11 départements, dont 3 en Occitanie : Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne. Ce dispositif permet aux propriétaires de maisons exposées de bénéficier, sous conditions de ressources, de subventions pour financer des diagnostics et travaux préventifs. L'objectif est de tester et évaluer des solutions en vue d'une éventuelle généralisation. En savoir plus : [lien⁶⁰](https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/rga/departement/tarn-et-garonne)

Adaptation à la diminution de la disponibilité en eau et à la sécheresse des sols

Face à la diminution des ressources en eau, tous les usagers sont invités à s'adapter. Le secteur agricole est particulièrement vulnérable à la sécheresse. Le Plan Agriculture Méditerranée (PAM) propose des mesures pour accompagner les filières. En Tarn-et-Garonne, la Chambre d'agriculture porte le projet DEFIPUR (lauréat de l'appel à projets PAM), qui fédère acteurs de la R&D et entreprises pour structurer les travaux relatifs aux systèmes d'exploitation arboricoles adaptés au changement climatique, viable économiquement et en phase avec les marchés.

L'eau domestique nécessite aussi des adaptations. Le SIEACA (Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande-Aveyron) a lancé un schéma directeur incluant : un programme annuel de réparation des fuites, la télérelève et le renouvellement des canalisations. Pour renforcer la résilience du réseau, les unités de production de Cayrac et Puylaroque ont été interconnectées (investissement : 6,4 M€ HT).

Le SMEC (Syndicat Mixte Eaux Confluences) vise dans son programme de sobriété une réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030 (par rapport à 2016-2020), malgré la croissance démographique. Ses actions prioritaires : renouvellement des canalisations, sectorisation, recherche de fuites et optimisation des besoins industriels. Sur le réseau privé, la télérelève et les incitations aux économies d'eau sont encouragées.

Adaptation au risque incendie

L'État renforce sa politique de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en Tarn-et-Garonne via plusieurs actions :

- élaboration d'une carte d'aléa subi du risque incendie de forêt et de végétation et d'un plan de protection des forêts (2026-2035), actions pilotées par la DDT ;
- activation d'une cellule de veille saisonnière en été ;
- création d'une cellule de recherche des causes et circonstances des incendies (CRCIF) ;
- mise en place d'une communication par la Préfecture et d'une sensibilisation aux risques à destination des élus ;
- mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

⁶⁰ <https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/rga/departement/tarn-et-garonne>

3 Annexes

3.1 Glossaire des Acronymes

AAP	Appel à projets
AARC	Aires agricoles de résilience climatique
AB	Agriculture biologique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGEC	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
AMF	Association des maires de France
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARB	Agence régionale de la Biodiversité
AREC	Agence régionale énergie-climat
ARS	Agence régionale de santé
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CERC	Cellule économique régional construction
CEN	Conservatoire d'espaces naturels
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGRV	Centre régional gaz verts
CLPE	Comités locaux pour l'emploi
CMA	Chambres des métiers et de l'artisanat
CMQ	Campus des métiers et des qualifications
COBIO	Comité régional bio
COP	Conférence des parties
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRAO	Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
CRCIF	Cellule de recherche des causes et circonstances des incendies
CRTE	Contrats pour la réussite de la transition écologique
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTO	Contrat territorial Occitanie
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DGD	Document de gestion durable
DJA	Dotation jeunes agriculteurs
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
ECFR	Espace conseil France rénov
EGALIM	Etats généraux de l'alimentation

EnR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
ERC	Eviter, réduire, compenser
ERD	Energies, réseaux et décarbonation
FEDER	Fonds européen de développement régional
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIEE	Groupements d'intérêt économique et environnemental
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRECO	Groupe régional d'expertise du climat en Occitanie
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
JQC	Journée de la qualité de la construction
MAR	Mon accompagnateur rénov
OFB	Office français de la biodiversité
OLD	Obligations légales de débroussaillage
ONF	Office national des forêts
ORAB	Observatoire régional de l'agriculture biologique
ORCEO	Observatoire régional climat énergie en Occitanie
ORMAT	Objectif recyclage matière
PAMS	Plan d'action en faveur de la mobilité solidaire
PAT	Projets alimentaires territoriaux
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PDPFCI	Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie
PEM	Pôle d'échanges multimodal
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU / PLUI	Plan local d'urbanisme - Plan local d'urbanisme intercommunal
PME	Petites et moyennes entreprises
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNR	Parc naturel régional
PRPDE	Personnes responsables de la protection ou de la distribution en eau (PRPDE)
PV	Photovoltaïque
REB	Rénovation énergétique du bâti
REUT	Réutilisation des eaux usées traitées
RGA	Retrait gonflement des argiles
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
SNANC	Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNGITC	Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
SRGITC	Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

S3RENr	Schéma régional de raccordement au réseau EnR
TBE	Territoires bio engagés
TETE	Territoire Engagé Transition Ecologique
TOTEn	Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique (réseau de collectivités)
TRACC	Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique
TUS	Transport d'utilité sociale
VRD	Voirie et réseaux divers
ZAEnR	Zone d'accélération des énergies renouvelables
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZFE	Zone à faibles émissions
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPF	Zone de protection forte

3.2 Quelques notions autour de l'adaptation et l'atténuation

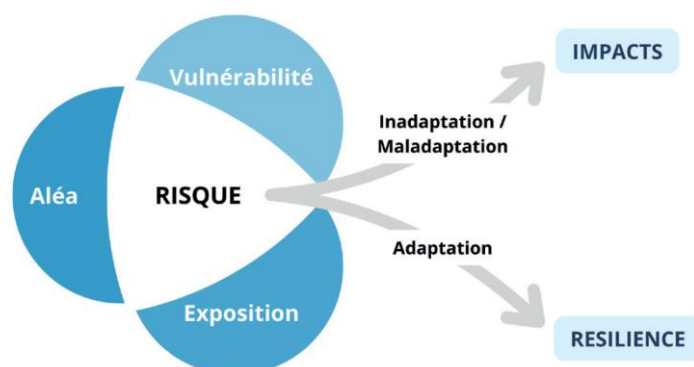


Schéma inspiré du 6ème rapport du GIEC – groupe de travail II
source: [IPCC Sixth Assessment Report](#)

Notion	Définition
Atténuation	Actions visant à limiter l'ampleur du réchauffement mondial d'origine humaine, en réduisant les GES et en augmentant les puits de carbone, capables de capter et stocker du CO2 présent dans l'atmosphère
Adaptation	Actions menées pour réduire l'exposition et la vulnérabilité des personnes, infrastructures ou écosystèmes aux impacts du changement climatique
Aléa climatique	Décrit dans le quatrième rapport du GIEC comme « un phénomène ou un événement climatique susceptible d'engendrer des dommages aux systèmes humains ou naturels. Dans le cas du changement climatique, il peut être ponctuel et brutal (aléa dit extrême) ou progressif (aléa dit graduel ». On décrit un aléa par sa nature, sa localisation, sa fréquence et son intensité
Exposition	Présence d'enjeu sur la zone de l'aléa
Vulnérabilité	Propension d'un enjeu (population, biodiversité, activité ou construction humaine) à subir des dommages face à un aléa potentiel
Risque	Croisement entre l'aléa, la vulnérabilité et l'exposition
Impact	Conséquences, sur les systèmes humains ou naturels, d'un aléa
Résilience	Capacité d'un territoire confronté au changement climatique à anticiper, résister, s'adapter et se réorganiser après un événement climatique tout en préservant ses fonctions essentielles et sa cohésion sociale
Maladaptation/Inadaptation	Action d'adaptation qui conduit in fine à augmenter la vulnérabilité au changement climatique ou à augmenter les émissions de GES
Solutions fondées sur la nature	Actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. En effet, des écosystèmes préservés ou restaurés, qui sont résilients, fonctionnels et diversifiés accueillant une grande biodiversité et fournissant ainsi de nombreux services écosystémiques à nos sociétés

Pour en savoir plus : [Livret d'adaptation des territoires d'Occitanie au changement climatique](#)⁶¹

⁶¹ <https://toten-occitanie.fr/adaptation-au-changement-climatique-et-resilience/livret-d-accompagnement-des>

FEUILLE^{de} ROUTE de la PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE en Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

Siège à Toulouse

Cité administrative Michel Debré
1, place Émile Blouin, CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9

Site Montpellier

Bâtiment Montmorency
520, allée Henri II de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

tél : 33 (0)5 67 63 23 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr